

XAP 116 Res
12

M É M O I R E
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE
des
J E U X F L O R A U X.

TROISIÈME ÉPOQUE.

*Par M. POITEVIN, Secrétaire perpétuel
de l'Académie.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE HISTORY OF THE

UNITED STATES OF AMERICA

BY

W. H. RAY

NEW YORK

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

AVERTISSEMENT.

L'HISTOIRE de l'Académie se divise en trois parties. La première embrasse les temps antérieurs à la fondation de Clémence Isaure ; elle regarde le Collège de la Gaie Science. La seconde commence à la fin du quinzième siècle , à l'époque , où Clémence Isaure s'occupa de la restauration de ce Collège qui prit le nom de Jeux Floraux. La troisième est relative à l'érection des Jeux Floraux en Académie.

J'entrepris , il y a deux ans , de recueillir , dans un mémoire particulier , les faits de la première époque , qui appartiennent au quatorzième siècle. J'en fis part à l'Académie , et le premier fruit de cette lecture fut d'exciter le zèle de M. d'Escouloubre et de M. d'Aguilar qui se chargèrent de traduire en français nos deux premiers registres , monument précieux de la langue et de la poésie romane , trop long-temps enseveli dans nos archives , et qui enfin , grâce aux travaux

de nos deux infatigables confrères , prendra sa place dans l'histoire littéraire de la France.

En attendant de pouvoir profiter de leur travail , je me suis arrêté à l'entrée du quinzième siècle , pour passer à la troisième époque , c'est-à-dire à l'érection des Jeux Floraux en Académie. L'histoire de cette érection étant indépendante des deux époques précédentes , et celles-ci ne se liant également entr'elles que par l'ordre chronologique , j'ai pu , sans inconvénient compléter d'abord et publier ce qui regarde la troisième et dernière époque. Quand mon travail sur les deux autres sera également terminé , il sera aisé de les réunir , en les rangeant suivant leurs dates.



M É M O I R E
 pour servir à l'histoire
 DE L'ACADÉMIE
 DES JEUX FLORAUX.

TROISIÈME ÉPOQUE.

ÉRECTION DES JEUX FLORAUX
 EN ACADÉMIE.

DEUX siècles ne s'étaient pas encore écoulés, depuis la fondation de Clémence Isaure, et cette fondation était non seulement dégradée, mais presque anéantie, par la précaution même qui avait été prise, pour en assurer la durée et la dignité. En confiant aux Capitouls l'administration des biens qu'elle y consacra, Clémence Isaure craignit qu'on n'en détournât une partie pour d'autres objets; et afin d'ôter aux exécuteurs de ses

volontés tout prétexte d'économie , dans la dépense des fleurs , et de la pompe de la fête , elle ordonna que tout ce qui resterait des revenus annuels de la fondation , après la célébration des jeux , au lieu d'être mis en réserve , fût employé à un festin : *et de reliquo epulentur.*

Il arriva de là , que déjà vers le milieu du seizième siècle , les Capitouls plaçant le grand intérêt de la fête poétique , dans des tables somptueusement servies , la gaité bruyante des festins étouffait *la joie de la violette.* C'était au milieu de ces orgies , que les jeunes poètes venaient réciter leurs vers. Les muses allaient s'exiler de ce capitolé , où Clémence Isaure avait cru les fixer , lorsque M. de Laloubere témoin de ce spectacle dégoûtant et bizarre , dont le contraste était si frappant avec la décence et la dignité des Académies qui venaient de se former dans la capitale , sentit qu'il ne pouvait pas rendre un service plus essentiel à sa patrie , que de recourir à l'autorité royale , pour faire régénérer ce corps antique , et le rétablir sous le nom *d'Académie des Jeux Floraux.*

Il fut secondé dans ce projet non seulement par le Chancelier , les Mainteneurs et les Maîtres des Jeux Floraux , mais par le Maire de Toulouse et par les Capitouls eux-mêmes. Ils concertèrent ensemble la requête qui devait être présentée au Roi et qui est reproduite dans le préambule des lettres patentes données à Fontainebleau au mois de septembre 1694, et enre-

gistrées au Parlement de Toulouse le 8 janvier 1695. Ce préambule, où l'histoire des anciens Jeux Floraux est sommairement ramenée, est ainsi conçu :

» Les Chancelier, Mainteneurs et Maîtres des Jeux
 » Floraux de notre ville de Toulouse, les Maire et
 » Capitouls de ladite ville, nous ont fait représenter
 » que les belles-lettres et surtout la poésie y ayant été
 » toujours cultivées, la coutume y est établie depuis
 » plusieurs siècles, de célébrer tous les ans, le premier
 » et le troisième jour de mai, une fête poétique sous
 » le nom de *Jeux Floraux*; que tous les poètes y sont
 » reçus à y réciter leurs vers publiquement, et que
 » l'on y donne trois fleurs d'argent, savoir : une
 » Violette, une Églantine, et un Souci, aux trois
 » Poètes qui, au jugement desdits Chanceliers, Main-
 » teneurs, et Maîtres, y ont porté les meilleurs poèmes;
 » que néanmoins ces Jeux n'ont pas été de tout temps
 » une simple fête, comme aujourd'hui, mais une véri-
 » table École ou Académie, où l'on faisait des Bache-
 » liers et des Docteurs en poésie qu'ils appelaient *la*
 » *Gaie Science*; que cette École ou Académie était plus
 » ancienne que l'an 1323, comme il paraît par un re-
 » gistre qui commence en ladite année, conservé dans
 » l'Hôtel de ville, ce qui en doit faire rapporter l'origine
 » à la naissance des Universités, et des titres de Bache-
 » lier et de Docteur; que les professeurs de cette école
 » étaient les Mainteneurs dont le nombre a toujours
 » été limité à sept, et qu'à l'exemple de toutes les

» Universités, ils avaient non seulement leur Chancelier
 » et autres officiers, mais encore une maison publique
 » dans un des faubourgs de ladite ville, où ils tenaient
 » leurs assemblées ordinaires, jusqu'à ce que cette école
 » eût passé, de cette maison *qui lui était propre*, à
 » l'Hôtel de ville, et ce, peu après l'an 1356, environ
 » lequel temps, les faubourgs de ladite ville furent
 » détruits, en conséquence d'une délibération publique,
 » à cause de la guerre avec les anglais alors maîtres
 » de la Guienne; que néanmoins elle n'interrompit pas
 » d'abord ses exercices ordinaires après avoir été reçue
 » dans l'Hôtel de ville, mais qu'elle les y continua et
 » même avec éclat, puisque trente-deux ans après,
 » savoir en 1388, Jean Roi d'Aragon, envoya une
 » célèbre ambassade au Roi Charles VI, comme pour
 » ses plus grandes affaires, pour lui demander des
 » Poètes de Languedoc qui, sur l'espérance des ré-
 » compenses et des honneurs qu'il leur promettait,
 » allassent établir des écoles de *Gaie Science* dans ses
 » états. Ainsi lesdits Chancelier, Mainteneurs, Maîtres,
 » Maire et Capitouls voyant que ces jeux ont été ré-
 » duits, d'une académie ordinaire à une simple fête,
 » et considérant d'ailleurs que cette fête, a souvent
 » reçu des oppositions *qui ont failli à la détruire*,
 » nonobstant sa grande ancienneté et l'émulation
 » qu'elle a toujours inspirée aux meilleurs esprits des
 » provinces de Languedoc et de Guienne, et quel-
 » quefois aux plus célèbres du Royaume; ils ont cru

» devoir prévenir les contradictions encore plus grandes
 » auxquelles lesdits jeux pourraient être exposés dans la
 » suite, si nous n'y pourvoyions de remède convenable,
 » et si nous n'achevions ce que nous avons commencé
 » par l'arrêt de notre conseil du 4 décembre 1671,
 » en conséquence d'un règlement fait par nos commis-
 » saires le 22 novembre de la même année, par lequel
 » nous aurions jugé à propos de permettre la dépense
 » de quatorze cents livres par an, à prendre sur les
 » revenus ordinaires de la ville de Toulouse, pour la
 » célébration desdits jeux. Et dans cette vue ils nous
 » ont très-humblement supplié de leur accorder nos
 » lettres, pour affermir de plus en plus lesdits jeux,
 » et leur rendre leur premier lustre. Sur quoi *ayant*
 » *égard à l'utilité et à l'ancienneté d'un établissement*
 » *si honorable aux belles-lettres*, dont la réputation
 » s'est étendue depuis plus de trois siècles chez les
 » étrangers, et inclinant à la très-humble supplication
 » desdits Chancelier, Mainteneurs et Maîtres, Maire
 » et Capitouls..... Nous avons de notre grâce spéciale
 » pleine puissance et autorité royale, approuvé et au-
 » torisé, approuvons et autorisons par les présentes,
 » signées de notre main, lesdits Jeux Floraux de
 » Toulouse..... Avons rétabli et rétablissons les assem-
 » blées ordinaires desdits Chancelier et Mainteneurs
 » en forme d'Académie, et pour les rendre plus utiles,
 » avons augmenté et augmentons jusqu'à trente-cinq
 » le nombre des Mainteneurs..... Lesdits Maire et Capi-

» tous prêteront auxdits Jeux, selon la coutume, au-
 » tant qu'il plaira auxdits Chancelier et Mainteneurs,
 » le grand consistoire de l'Hôtel de ville, pour y faire
 » la Semonce, pour y entendre réciter les ouvrages de
 » vers et de prose, composés pour les prix, et pour
 » distribuer lesdits prix. Les Capitouls y assisteront
 » sous le nom de *Bayles des Jeux* dans l'ordre et au
 » nombre accoutumés, pour y recevoir et accompa-
 » gner ceux du corps des Jeux Floraux, leur faire les
 » honneurs de l'Hôtel de ville, comme il a été pratiqué
 » ci-devant; de quoi le Maire de ladite ville sera dis-
 » pensé; étant *Mainteneur né* desdits Jeux; et en
 » cette qualité, aura en tout et par tout, rang, séance
 » et suffrage parmi les autres Mainteneurs, comme
 » l'un d'entr'eux, sans néanmoins y porter aucune
 » marque de distinction ou robe de cérémonie, ni autre
 » ornement appartenant à ladite charge de Maire.
 » Prêteront en outre, lesdits Maire et Capitouls, dans
 » deux ans au plus tard, après la présente guerre, et
 » autant qu'il plaira auxdits Chancelier et Mainteneurs,
 » une salle dans ledit Hôtel de ville qui soit commode
 » pour y tenir leurs assemblées ordinaires et toutes
 » autres assemblées particulières et à huis clos qu'il
 » conviendra tenir pour lesdits Jeux; la meubleront et
 » entretiendront de meubles et des réparations né-
 » cessaires, aux frais de ladite ville; et dès à présent
 » et par provision, fourniront, ainsi meublée et entre-
 » tenue, celle qui est au bout de la galerie appelée des

» *hommes illustres*, et destineront un serviteur dudit
 » Hôtel de ville, pour faire les fonctions de Bedeau
 » desdits Jeux..... etc....

L'époque de notre histoire qui va nous occuper se divise en trois parties, savoir : 1^o. la composition de l'Académie, 2^o. son régime, 3^o. son établissement au Capitole.

PREMIÈRE PARTIE.

COMPOSITION DE L'ACADÉMIE.

CETTE composition doit être considérée sous deux rapports. L'Académie proprement dite n'est composée que des Mainteneurs et du Chancelier. A eux seuls appartient tout ce qui concerne l'administration littéraire et l'administration économique. Ce n'est que pour le concours, pour la semonce qui en est l'ouverture, pour le jugement des ouvrages, pour l'adjudication des prix, et pour la fête des fleurs qui termine le concours, que les Maîtres des Jeux Floraux sont appelés aux séances publiques et particulières. Cette réunion forme ce que nous appelons *le Corps des Jeux Floraux*. Les assemblées du Corps des Jeux Floraux, s'appellent assemblées générales. Nous en parlerons dans la seconde partie. Ici il n'est question que de l'Académie proprement dite.

Les lettres-patentes de 1694 la composèrent d'un

Chancelier et de trente-cinq Mainteneurs. D'autres lettres patentes données en 1725, créèrent quatre autres places de Mainteneurs, par là le nombre des Académiciens, le Chancelier y compris, fut porté à quarante. Un édit de 1773 supprima l'office de Chancelier, et le convertit en place de Mainteneur; par là l'Académie a été uniquement composée de quarante Mainteneurs.

L'histoire d'une Académie consiste essentiellement dans la connaissance des travaux, des talens et du caractère de ceux qui la composent, ou pour mieux dire qui en ont fait partie; car ce n'est qu'après leur mort, qu'ils sont jugés et loués par leurs confrères.

L'Académie des Jeux Floraux, où toutes les bien-séances s'observent avec une grande attention, n'a jamais nommé à une place, qu'après avoir payé un tribut d'éloges à la mémoire de celui qui la laissa vacante; mais dans les premières années, ces éloges, après avoir été prononcés, n'étaient point déposés dans les archives.

M. le Chevalier de Catellan fut le premier qui consigna dans le registre courant, l'éloge de M. de *Lombrail-la-Salvetat*, qu'il avait prononcé, comme Modérateur, le 29 décembre 1712, et cet exemple fut suivi. On fit mieux; on pria M. le Chevalier de Catellan de rédiger les éloges de tous les Mainteneurs qui étaient morts avant M. de Lombrail. Cette rédaction qu'il lut à l'Académie, et pour laquelle il reçut et des félicitations et des remerciemens, nous a été enlevée, et les

renseignemens m'ont manqué, pour remplir tout le vide, que cette perte laisse dans notre histoire.

Cependant mes recherches n'ont pas été absolument infructueuses. Elles ont quelques fois surpassé mes espérances.

En 1723, l'Académie ayant perdu M. de Campistron, crut devoir rendre sa douleur publique. Son éloge fut imprimé dans le recueil, et l'on délibéra d'imprimer également tous ceux qui seraient prononcés dans la suite. Ces premiers éloges n'étaient qu'une mention sommaire des travaux, des talens, des vertus et des qualités du confrère qu'on venait de perdre. M. l'Abbé de Cambon depuis évêque de Mirepoix, étant chargé en 1739, de prononcer celui de M. de Sapte du Puget, lui donna la forme d'une notice historique, et cette forme a depuis été généralement adoptée.

Dans le nécrologe que je vais présenter, si l'éloge de l'Académicien a été imprimé, ma tâche unique sera d'indiquer dans quel recueil il a été inséré ; s'il est dans les registres manuscrits, je l'y prendrai ou en entier, ou par extrait ; s'il ne se trouve ni dans les registres, ni dans les recueils imprimés, j'y suppléerai de mon mieux.

Pour me guider dans ce travail, j'ai dressé la liste des Académiciens nommés par les lettres patentes de 1694 et de 1725, et de ceux qui leur ont succédé, jusqu'à ce jour ; je la joins ici. C'est une sorte de table assez commode, pour trouver tout de suite les noms qu'on voudra chercher dans le nécrologe.

LISTE CHRONOLOGIQUE
Des Chanceliers et des Mainteneurs
de l'Académie des Jeux Floraux.

CHANCELIERS.

I.

1694. M. DE MANIBAN confirmé en 1694.
1707. M. de Morant.
1713. M. de Berthier.
1723. M. de Maniban.
1763. M. de Niquet.
1773. Le même M. de Niquet, redevenu Mainteneur.
1806. M. de Lapeyrouse l'un des quarante Mainteneurs.
-

MAINTENEURS CONFIRMÉS

par les lettres patentes de 1694.

I I.

1694. M. DE ST.-LAURENS.
1724. M. de St.-Laurens, son fils.
1759. M. de Senaux.
1789. M. Floret.
1809. M. Pinaud.
-

I I I.

1694. M. D'AUTERIVE.
1718. M. de Fumel.
1750. M. d'Aufrery.
1787. M. de Panat.
1812. M. Dantigny.

I V.

1694. M. DE TERLON.
1704. M. Ranchin de Monredon.
1736. M. l'Abbé Prades.
1770. M. de Vaudeuil.
1789. M. de Lavedan.
-

V.

1694. M. DE FERMAT.
1714. M. de Lombrail-Rochemontès.
1739. M. de Garaud.
1789. M. de Paraza.
1811. M. Serres-Colombars.
-

V I.

1694. M. DE FIEUBET.
1711. M. de Comynihan.
1761. M. de Lacroix.
1787. M. l'Abbé St.-Jean.
-

V I I.

1694. M. DE BERTHIER.
1713. M. Cormouls.
1739. M. de Miramont.
1806. M. l'Abbé Jamme.
-

V I I I.

1694. M. DU PUGET-ST.-ALBAN.
1721. M. de Nesmon.
1727. M. de Miran.
1760. M. Dillon.
1809. M. Jouvent.

MAINTENEURS NOMMÉS

par les lettres patentes de 1694,

I X.

1694. M. DE MORANT.
1707. M. Lemazuyer.
1749. M. de Pégueiroles.
1809. M. Desmousseaux.
-

X.

1694. M. DE MONTBRUN.
1714. M. d'Ouvrier.
1754. M. de la Fage.
1782. M. de la Tresne.
-

X I.

1694. M. DE CAULET.
1717. M. Druilhet.
1718. M. de Mariotte.
1748. M. du Puget.
1773. M. de Neuvilé.
1782. M. Dumas.
1782. M. l'Abbé de Grumet.
1806. M. d'Ayguesvives.
-

X I I.

1694. M. DE LABROUE , Évêque de Mirepoix.
1727. (1) Le Chef du Consistoire.
1778. Le premier Capitoul Gentilhomme.
1806. Le Maire de Toulouse.
-

(1) Par les lettres patentes de 1694 la trente-sixième place de Mainte-

X I I I.

1694. M. DE VALETTE.
 1713. M. de Laroque-Casaubon.
 1739. M. de Caraman.
 1760. M. de Sauveterre.
 1789. M. Gez.

X I V.

1694. M. DE MAURIAC.
 1701. M. de Rességuier.
 1704. M. Lecomte , Conseiller d'honneur.
 1751. M. de Rafin.
 1809. M. d'Aguilar.

neur devait appartenir au Maire de Toulouse. La Mairie ayant été supprimée deux ans après, l'Académie crut qu'il n'y avait plus d'*Académicien-né*. Elle donna cette place personnellement à M. Daspe qui l'avait occupée comme Maire. M. Daspe vivait encore en 1710, lorsque M. de Bontaric, Chef du Consistoire, vint en députation avec trois autres Capitouls, prier l'Académie d'attribuer au Chef du Consistoire, la place d'*Académicien-né*. Cette demande fut accordée, quoiqu'il n'y eût pas de place vacante. Soit négligence, soit pour quelque raison qui nous est inconnue, la place de M. Daspe ayant vaqué par sa mort en 1712, on y nomma M. de Maniban; on nomma également aux autres qui vaquèrent ensuite, jusqu'en 1727. Les Chefs du Consistoire étaient surnuméraires. Alors, on délibéra, pour réduire le nombre des Mainteneurs à quarante, d'attribuer aux Chefs du Consistoire la place qui avait vaqué par la mort de M. de Labroue.

Lorsqu'en 1778 l'administration de la ville changea, la place d'*Académicien-né* devint un objet litigieux entre le Chef du Consistoire et le premier Capitoul gentilhomme, et l'Académie décida la question en faveur de celui-ci.

La Mairie étant déjà rétablie, lorsque nous nous réunimes le 9 février 1806, nous appelames à cette première assemblée le Maire de Toulouse comme *Académicien-né*.

X V.

1694. M. D'ALDÉGUIER-LAGARRIGUE, Con-
seiller au Parlement.
1707. M. d'Aldéguier, Chevalier d'honneur.
1725. M. d'Aussonne.
1749. M. de Caulet.
1755. M. Verny.
-

X V I.

1694. M. DE LOMBRIL-LA-SALVETAT.
1712. M. Druilhet de Montlaur.
1733. M. Lardos.
1743. M. de Lamothe.
1785. M. Poitevin.
-

X V I I.

1694. M. D'ASSEZAT.
1727. M. Marc-Antoine de Lombrail,
1755. M. de Crussol.
1758. M. Carquet.
1765. M. de Gardouch-Belesta.
-

X V I I I.

1694. M. l'Abbé TOURNIER.
1746. M. de Laroche-Aymont.
1778. M. de Lalo.
-

X I X.

1694. M. DASPE.
1740. M. Lefranc de Pompignan.
1785. M. Mailhe.

X X.

1694. M. D'ALDÉGUIER, Trésorier de France.
1708. M. Dulaurens.
1722. M. d'Orbessan.
1736. M. de Niquet.
1763. M. de Cambon.
1811. M. Hippolyte d'Aldéguier.
-

X X I.

1694. M. DE NOLET.
1713. M. de Sapte du Pouget.
1739. M. de Bardi.
1806. M. Primat.
-

X X I I.

1694. M. L'ABBÉ D'AUTERIVE.
1716. M. d'Advisard.
1738. M. l'Abbé de Cambon, Évêque de Mirepoix.
1807. M. Alexandre de Cambon.
-

X X I I I.

1694. M. L'ABBÉ COMPAING.
1718. M. Montaudier.
1730. M. de Paraza.
1769. M. de Parazols.
1780. M. de Rességuier.
-

X X I V.

1694. M. DE MALEPEYRE.
1702. M. l'Abbé Laborie.
1712. M. de Rességuier.
1735. M. Soubeiran de Scopon.
1751. M. Castilhon.
1810. M. Boilleau.

X X V.

1694. M. LAFAILLE.
1711. M. de Caulet-Gagnague.
1742. M. Lecomte, Procureur Général.
1787. M. d'Escouloubre.
-

X X V I.

1694. M. MALEPRADE.
16... M. de Laloubere.
1729. M. de Crillon.
1731. M. de Villeneuve-Boville.
-

X X V I I.

1694. M. DE NUPCES.
1728. M. de Rabaudi.
1754. M. Delpy.
1806. M. de Malaret.
-

X X V I I I.

1694. M. MASSOC, Avocat, Grand - Vicaire de
Mirepoix.
1710. M. d'Aliez.
1759. M. de Montgaillard.
1777. M. de Sapte.
1806. M. François de Villeneuve.
-

X X I X.

1694. M. PALAPRAT.
1721. M. Delherm.
1739. M. l'Abbé de Villars-Lugein.
1777. M. Férés.
1788. M. Barere.

X X X.

1694. M. FERRIERE DE LACROISSETTE.
1726. M. de Saget.
1770. M. Jamme.
-

X X X I.

1694. M. DE CAMPISTRON.
1723. M. de Lopès.
1753. M. d'Orbessan.
1806. M. Gary.
-

X X X I I.

1694. M. DE TOURREIL.
1715. M. de Ranchin-Lavergne.
1739. M. Daspe de Meilhan.
1770. M. Martel.
-

X X X I I I.

1694. M. L'ABBÉ DRUILHET, Év. de Bayonne.
1727. M. de Coufoulens.
1730. M. de Stadens.
1776. M. l'Abbé d'Héliot.
1779. M. d'Albis.
-

X X X I V.

1694. M. DE CATELLAN.
1733. M. Dumas d'Ayguebère.
1755. M. de Caraman, (Président de Riquet.)
1759. M. Daguin.
1806. M. Desazars.

X X X V.

1694. M. FRANÇOIS BAYLE.
1709. M. de Papus.
1737. M. Duclos.
1753. M. de Montégut.
1806. M. Hocquart.
-

X X X V I.

1694. M. LE MAIRE DE TOULOUSE.
1697. M. Daspe , ancien Maire.
1712. M. de Maniban.
1723. M. de Nolet.
1733. M. de Ponsan.
1775. M. Magi.
1808. M. l'Abbé de Rozières.
-

MAINTENEURS NOMMÉS

par les lettres patentes de 1725.

X X X V I I.

1725. M. DE BOYER D'ODARS DE CAMPRIEU.
1765. M. de Brienne.
1808. M. Dèmeunier.
-

X X X V I I I.

1725. M. DE BOJAT.
1712. M. de Portes.
1806. M. Dralet.

X X X I X.

1725. M. DE GAILHAC.

1758. M. de Thomon.

1762. M. de Progen.

1783. M. de Malcor.

X L.

1725. M. GERAUD D'ALDÉGUIER.

1759. M. l'Abbé Forest.

1780. M. de Perigord.

1807. M. Carré.

 N O T I C E

*Sur les CHANCELIERS et les MAINTENEURS
que l'Académie des Jeux Floraux a perdus et
qu'elle a remplacés, depuis son inauguration en
1694.*

169.... 1°. M. MALEPRADE, Avocat.

M. MALEPRADE, était déjà mort, le 5 février 1700, (c'est à cette date, que remonte le plus ancien registre des Jeux Floraux érigés en Académie) et M. de Laloubere lui avait succédé. Tous les autres Mainteneurs nommés par les lettres patentes de 1694 vivaient encore. Ainsi dans l'espace de cinq ans, il n'était mort qu'un seul Académicien. Les funérailles ont depuis été plus fréquentes.

J'ignore si M. Maleprade était jeune ou vieux ; je ne connais même rien de sa famille. Je trouve seulement qu'il y avait eu un Capitoul de son nom , au commencement du dix-septième siècle. La perte du premier registre académique nous prive d'avoir , sur ce confrère , d'autres notions , que la présomption de son mérite , résultant du choix qu'on fit de lui , pour une place de Mainteneur , à une époque , où ce premier choix laissait en dehors , des littérateurs en assez grand nombre , pour former une autre société littéraire.

1701. 2°. M. DE MAURIAC.

La seconde perte que l'Académie eut à déplorer est celle de M. de Mauriac , Conseiller de grand'chambre au Parlement de Toulouse.

Sa famille n'existe plus , du moins à Toulouse. Le registre contemporain ne parle de lui , que pour annoncer sa mort , et pour dire qu'il eut pour successeur M. de Rességuier , Maître des Jeux Floraux.

1702. 3°. M. DE MALEPEYRE.

Gabriel Vendanges de Malepeyre , Conseiller au Présidial de Toulouse , mourut en 1702. Il devait être avancé en âge , puisqu'il était le doyen des officiers de la cour présidiale.

Les preuves de son zèle, pour l'Académie subsistent encore. C'était un homme religieux qui avait une dévotion particulière à la Vierge et qui lui consacra tous ses travaux poétiques. Une tradition qui ne paraît pas exagérée, nous a appris que depuis sa première jeunesse, il n'avait passé aucun jour, sans s'exercer à célébrer en vers les vertus ou les grandeurs de Marie. On a été jusqu'à dire qu'il avait composé en son honneur, autant de sonnets, qu'il y a de jours dans l'année, et qu'un de ces sonnets trouvait chaque jour sa place, dans ses exercices de piété. Quelqu'idée qu'on attache à cette passion pieuse et poétique, elle est au moins respectable dans ses motifs, et mérite plus d'indulgence que l'aveugle manie de ce chanoine de Loches qui avait passé sa vie à composer, pour Agnès Sorel, des sonnets latins, tous acrostiches, dont le nombre porté à mille, formait un volume qu'on conservait encore en 1789, dans la bibliothèque du chapitre.

M. Malepeyre avait vu, dans sa jeunesse, les Balades, les Virelais, et les Rondeaux en honneur dans toutes les sociétés que fréquentaient les beaux esprits. Le chant royal était prescrit à ceux qui, dans la fête des anciens Jeux Floraux, aspiraient à la violette ou au souci. Le sonnet avait résisté, dans la capitale, à la réforme du Parnasse français, et Boileau entraîné par l'esprit de son siècle, en avait parlé avec une distinction qui devait induire en erreur, et enflammer le zèle de tous ceux qui avaient quelque propension à ce genre

d'industrie. M. de Malepeyre qui s'était voué à cet exercice avec tous le zèle et toute la bonne foi de ses sentimens religieux , crut ne pouvoir rien faire de plus utile au progrès des lettres et de la piété , que d'encourager dans les autres , ce double objet de ses tendres affections.

Il proposa à l'Académie d'accepter la fondation d'une nouvelle fleur , d'un lis d'argent qui serait donné au meilleur sonnet composé en l'honneur de la Vierge. C'était un objet d'émulation de plus. L'Académie nomma des commissaires pour régler les conditions de la fondation ; et cependant M. de Malepeyre fit fabriquer et remettre à l'Académie la cinquième fleur dont allait s'enrichir le jardin de Clémence Isaure. Elle fut annoncée dans le programme de 1702 , et distribuée l'année suivante. M. Malepeyre n'en fut pas témoin. Il était mort dans l'intervalle , avant même d'avoir consommé son œuvre ; d'où il résulta que ses successeurs , refusant d'exécuter sa volonté qui n'avait pas été légalement constatée , l'Académie annonça qu'il n'y aurait plus de prix de sonnet. Trente-sept ans se passèrent , sans qu'il en fût question , et sans qu'il fût question non-plus d'une Grand'Messe que M. Malepeyre avait fondée , pour célébrer l'anniversaire de l'érection des Jeux Floraux en Académie.

En 1759 , M. de Malepeyre le fils eut quelques scrupules sur cette inexécution de la double volonté de son père. il offrit de l'exécuter à l'avenir , et l'Aca-

démie qui avait accepté ces deux fondations intéressantes , ne crut pas devoir rétracter cette acceptation. Le prix du sonnet annoncé en 1739 , fut adjugé en 1740. La Grand'Messe fut dite , le premier samedi après la Purification , et l'Académie n'a pas manqué , jusqu'à la suppression du Couvent des grands Carmes , d'assister à cette Messe qu'on disait dans la Chapelle du Mont-Carmel.

Cette Chapelle avait été bâtie et décorée par M. de Malepeyre avec un luxe et une libéralité qui tenaient de la profusion. On aurait dit qu'elle avait été creusée dans une carrière de marbre. La modestie de M. Malepeyre et son humilité chrétienne , ne lui avaient pas permis de placer son buste dans la même enceinte , que la statue de la Vierge. Ce buste était dans le vestibule avec cette inscription : *nec intrâ , nec extrâ*. Il en fut tiré lorsqu'on enleva , pour les porter au Muséum , les autres marbres de cette Chapelle. Je l'ai fait chercher inutilement. Mon objet était de proposer à l'Académie de l'acquérir , ou du moins d'en faire tirer une copie , pour en décorer notre salle.

Nous avons eu autrefois le portrait de M. de Malepeyre. Il avait été gravé , et son fils en donna en 1739 un exemplaire à l'Académie. Il serait à désirer que nous pussions recouvrer cet exemplaire ou trouver un moyen quelconque de nous procurer l'image de M. de Malepeyre ; rien n'étant plus juste et plus conforme à nos principes que de mani-

fester notre reconnaissance pour ceux dont les fondations ont contribué à donner plus d'éclat et d'intérêt à nos concours.

La place que la mort de M. de Malepeyre laissa vacante , fut donnée à M. l'Abbé Laborie Maître des Jeux Floraux.

1704. 4°. M. DE RESSÉGUIER.

M. de Rességuier , (Jean troisième du nom) , Président aux enquêtes du Parlement de Toulouse , était Maître des Jeux Floraux , lorsqu'ils furent érigés en Académie. Cette preuve de ses talens littéraires est confirmée par le choix que l'Académie fit de lui , pour la seconde place de Mainteneur , qui vint à vaquer , l'expectative de la première ayant été donnée à M. de Laloubere. Sept ans s'étaient écoulés depuis les lettres patentes de 1694 , lorsque M. de Mauriac mourut en 1701. Ce fut là le second deuil de l'Académie , et depuis cette époque , il s'est passé rarement deux ans , sans qu'elle ait eu quelque perte à déplorer. M. de Rességuier ne survécut que trois ans à son prédécesseur. Il mourut au mois d'août 1704 , dans un âge bien peu avancé. Il n'avait que cinquante-huit ans. Savant magistrat , il avait cherché , comme tous ceux de sa race , à rehausser , par la culture des lettres , l'éclat et les avantages de la science des lois.

François de Rességuier son père qui était un des plus grands et des plus habiles magistrats qu'ait eus

le Parlement de Toulouse , avait été aussi , un des Mainteneurs des anciens Jeux Floraux. Durozoi rapporte , d'après les annales manuscrites de la ville de Toulouse , qu'en 1681 , ayant été chargé de prononcer *la sermonce* , le Chef du Consistoire M. Caumels Capitoul pour la cinquième fois , lui répondit en vers , et que le corps des Jeux Floraux , enchanté de cette réponse le nomma Mainteneur.

M. François de Rességuier avoit voulu que son fils , dont il est ici question , avant de prendre les fonctions de juge , se livrât pendant quelque années aux exercices du barreau. J'ai vu un de ses plaidoyers , dans une cause qui se prêtait aux mouvemens de l'éloquence et aux ornemens d'un style fleuri et animé. Il n'est point d'homme d'esprit et de bon jugement , qui dans la maturité de l'âge , désavouât un pareil écrit , et ne fût bien aise de le retrouver parmi les essais de sa jeunesse. Le grand magistrat qui le dirigeait ainsi , laissa , en mourant , un recueil de jurisprudence qui consistait dans le développement des questions intéressantes dont il avait été juge , avec l'exposition des motifs qui avaient déterminé les arrêts. Ce recueil continué , et rédigé ensuite par son fils , et par son petit-fils qui fut aussi un de nos Mainteneurs , était attendu , pour faire suite aux collections savantes de M. Menard , de M. d'Olive , de M. de Cambolas et de M. de Catellan. On le confia aux éditeurs du journal du palais de Toulouse qui avaient déjà en leur pouvoir les manus-

crits de M. de Juin. Ils voulurent mêler leurs propres élucubrations à ces matériaux excellens qui dès-lors furent perdus, étant comme noyés dans une compilation indigeste et très-inexacte. Je m'étais proposé de les publier, dégagés de cet alliage; mais la jurisprudence ayant changé, cet ouvrage excellent pour le temps, où on le rédigea, ne serait aujourd'hui d'aucune utilité.

M. le président de Ressayier avait épousé en 1674, Marie-Dorothee de Caulet, nièce de François-Etienne de Caulet évêque de Pamiers, connu par sa vertu rigide et par la fermeté qu'il montra dans l'affaire de la Régale. Je parle de cette alliance, parce qu'elle me fournit l'occasion de rappeler deux anecdotes honorables pour Louis XIV et pour Bossuet.

Louis XIV irrité de la résistance que lui opposaient l'évêque de Pamiers et Pavillon évêque d'Alet, voulait les mander à la cour, pour les accabler du poids de sa colère. « Sire, lui dit Bossuet, ne craignez-vous
« pas que la route des deux évêques, du fond du
» Languedoc jusqu'à Versailles, ne soit bordée d'un
« peuple immense qui demandera leur bénédiction
« à genoux? » Il n'y avait qu'un prophète tel que Bossuet, dit M. Gaillard, qui osât parler de ce ton à Louis XIV irrité. Comme Louis XIV avait dans le cœur le sentiment de l'honneur et de la justice, il s'arrêta; et lorsqu'ensuite le père Lachaize qui trouvait tout simple qu'un évêque janseniste mourût de faim, alla

lui dénoncer Lepelletier-Destouches , et sollicita contre lui une lettre de cachet , pour avoir envoyé une assez grosse somme à l'évêque de Pamiers dont on avait saisi le temporel ; révolté d'une pareille proposition il répondit au Jésuite : « Il ne sera pas dit que , sous « mon règne , une action de courage et de vertu , ait « reçu le salaire du crime. »

M. le Président de Rességuier eut pour successeur , M. Lecomte Avocat général, depuis Conseiller d'honneur au Parlement , de Toulouse.

1704.

5°. M. DE TERLON.

M. de Terlon ou Trelon , car je trouve son nom écrit de ces deux manières , appartenait à une famille de robe ancienne dans le Parlement de Toulouse et dans la Compagnie des Jeux Floraux. Il était un des sept Mainteneurs qui furent confirmés dans leurs places par les lettres-patentes qui érigèrent les Jeux Floraux en Académie.

Je suis du nombre de ceux qui ont foi aux affections héréditaires et aux bonnes races ; et dans l'embarras où je me trouve de ne pouvoir , faute de renseignemens , rien dire qui soit personnel à M. de Terlon , je remonte avec intérêt et avec une sorte de complaisance, à son ayeul qui , comme lui , était Conseiller au Parlement et Mainteneur des Jeux Floraux , et qui fut chargé en 1604 de faire aux Capitouls la semonce accoutumée.

Les Mainteneurs et les Maîtres assemblés chez lui le premier avril, se rendirent au Capitole précédés de leur Bedeau. Ils y furent reçus par le Chef du Consistoire et par les autres Capitouls auxquels M. de Terlon déclara que les Mainteneurs et les Maîtres des Jeux Floraux, *exécuteurs de la volonté de Dame Clémence Isaure*, viennent, suivant la coutume, sommer et requérir lesdits Capitouls *comme héritiers de ladite Dame*, de FAIRE LEUR DEVOIR ; de préparer les fleurs et les autres choses nécessaires pour la célébration des Jeux Floraux. Le Chef du Consistoire M. de Fortis répondit que, *si les Mainteneurs des Jeux Floraux sont en volonté de faire célébrer lesdits Jeux, cette année ; lesdits Capitouls ont aussi semblable desir, sachant très-bien la volonté de ladite Dame Clémence être telle que, chaque année, y ait distribution de fleurs, le trois mai, en faveur de ceux qui auront fait de plus belles œuvres en la poésie française ;* **COMME ILS ONT VU PAR LE TESTAMENT** de ladite *feue Dame Clémence.*

En 1555 il y avait eu un Capitoul appelé *Claude Terlon* docteur en droit et avocat au Parlement. D'après la marche ordinaire des familles dont l'élévation commençait par le capitoulat, il y a lieu de croire que les deux Conseillers au Parlement dont j'ai parlé descendaient de ce Capitoul.

Quoi qu'il en soit, cette famille est éteinte depuis long-temps. Parmi les Toulousains que j'ai consultés, en grand nombre, et dont plusieurs ont dépassé leu

leur quatre-vingtième année, je n'en ai pas trouvé un seul qui ait connu personne de ce nom. Celui qui donne lieu à cet article mourut en 1704, il eut pour successeur M. de Ranchin de Montredon.

1707. 6°. M. GUI DE MANIBAN.

M. Gui de Maniban, était Chancelier des Jeux Floraux, en 1694, lorsqu'il furent érigés en Académie. Il fut confirmé dans cet office par les lettres-patentes de cette érection. Il mourut en 1707, et eut pour successeur M. le premier Président de Morant. On a cru ne pas devoir séparer son éloge de celui de M. Gaspard de Maniban son fils. *Voyez ci-dessous, n°. 80, année 1762.*

1707. 7°. M. D'ALDÉGUIER, Conseiller
au Parlement.

La famille de M. d'Aldéguier fournit en 1694, deux Mainteneurs à l'Académie, nommés par les lettres-patentes de son érection. L'un d'eux était M. d'Aldéguier-Lagarrigue dont il est ici question; l'autre était Trésorier de France, et c'est par cette qualité qu'il est désigné dans nos registres. J'ignore s'il étaient frères, cousins germains ou parens plus éloignés. J'augure qu'ils étaient de la même famille et assez proches parens, par cela seul, que M. d'Aldéguier-Lagarrigue choisit le fils

de M. d'Aldéguier , Trésorier de France , pour lui succéder dans sa place de Mainteneur. Dans ces premiers temps , on était facile pour recevoir les démissions faites purement et simplement , mais qui dans le fait , étaient des résignations , par les égards qu'on avait pour ceux qui se démettaient ainsi. Cet abus était suivi d'un autre. On accordait droit de séance et de suffrage à ceux qui s'étaient démis : d'où il arriva qu'il y eut dans l'Académie , plus de Mainteneurs , qu'il n'était permis par les lettres patentes. Aujourd'hui , il ne peut être question de démissions , que dans un seul cas , lorsque l'Académie les demande à ceux qui , après une longue absence , ne lui laissent pas l'espoir de les voir revenir prendre part à ses travaux.

Nos registres de ces premiers temps ne font aucune mention de ces démissions spontanées. On n'en trouve quelques traces , que dans les délibérations postérieures. Quant à celle de M. d'Aldéguier-Lagarrigue , il n'en est parlé nulle part ; mais elle est indiquée de manière à ne laisser aucun doute.

Dans le catalogue que l'Académie fit imprimer en 1733 , M. d'Aldéguier Chevalier d'honneur , est inscrit comme ayant succédé à M. d'Aldéguier-Lagarrigue ; et cependant on voit dans les procès - verbaux des séances académiques , depuis le 22 janvier 1706 , jusqu'au 10 avril 1707 , les trois noms de M. d'Aldéguier-Lagarrigue , de son successeur M. d'Aldéguier fils ,

Chevalier d'honneur au Bureau des Trésoriers de France; et de M. d'Aldéguier Trésorier de France père du Chevalier d'honneur.

Ce registre ne parle point de la mort de M. d'Aldéguier-Lagarrigue. Je n'ai pu, faute d'autres renseignemens, la fixer qu'à l'époque, où il cessa d'assister aux séances académiques. J'ai le regret encore de n'avoir pu rien apprendre concernant sa vie; et c'est un de mes motifs de regretter le registre où M. le Chevalier de Catellan avait consigné son éloge. Son successeur qui mourut en 1725, fut un Académicien très-distingué. Un de ses frères entra dans l'Académie, la même année, nommé par les lettres-patentes de 1725. Nous avons tous été enchantés de pouvoir replacer sur notre liste un nom qui y reparait pour la cinquième fois. M. le Président d'Aldéguier notre confrère se trouve occuper la même place que les lettres-patentes de 1694, donnèrent à M. d'Aldéguier Trésorier de France.

1709.

8.° M. BAYLE.

François Bayle étoit médecin. Le dictionnaire historique de l'abbé Chaudon dit qu'il étoit né dans le diocèse d'Auch, que c'étoit un homme modeste fermant les yeux sur son mérite; mais attentif à faire valoir celui des autres. Il étoit Professeur de Philosophie à l'Université de Toulouse, il est auteur de différens ouvrages de Médecine et de Philosophie réunis en 1701 dans

une édition faite à Toulouse , en quatre volumes *in-4°*. Sa Physique qui , sans doute , était celle de Descartes , a dû subir le sort de tous les ouvrages qui dans l'ordre des sciences ont été rendus inutiles par les lumières postérieurement acquises : mais on ne doit pas moins d'estime et de considération à celui qui , par ses travaux s'est élevé à la hauteur à laquelle son siècle était parvenu.

L'exemple de Fontenelle avait déjà fait sentir combien les belles-lettres peuvent embellir les sciences et contribuer à en étendre l'utilité. Tout porte à croire que François Bayle avait aussi cherché , dans la littérature , les secours qu'elle offre aux savans , pour l'ornement , la clarté et l'intérêt de leurs compositions. Ce goût et cet amour des belles-lettres qui est la première qualité que nous recherchons , pour les nouveaux enfans que nous demande Isaure , dut attirer l'attention de ceux qui étaient chargés de composer la nouvelle Académie. Il fut compris comme Mainteneur , dans les lettres-patentes de 1694. Nos registres font foi qu'il fut fidèle à cette vocation. Si nous avons conservé celui des conférences littéraires qu'on faisait alors avec beaucoup de zèle et d'assiduité , j'y trouverais sans doute la preuve des lumières que devait y répandre un homme studieux , d'un excellent esprit formé par les meilleures disciplines. M. Bayle mourut le 24 septembre 1709. J'ai remarqué ailleurs avec un regret qui se renouvelle , toutes les fois que j'en parle , que depuis cette époque , dans une ville qui a compté parmi ses Médecins , tant de gens

d'esprit, d'un esprit cultivé, et qui n'était pas étranger à la belle littérature, il ne s'en soit trouvé aucun qui ait paru jaloux de consacrer une partie de ses loisirs aux exercices de Clémence Isaure.

La place de M. François Bayle fut donnée à M. de Papus, Chevalier de St.-Lazare.

1710.

9.° M. MASSOC.

M. Pierre Massoc naquit à Toulouse en 1662, il était fils aîné de M. Jean Massoc, Avocat, et ancien Capitoul. Il était Avocat lui-même, héritier de son père, et âgé de trente-deux ans, lorsqu'il fut nommé Mainteneur de l'Académie par les lettres-patentes de 1694; il avait deux frères et trois sœurs. Ses deux frères étudiaient en Théologie; l'aînée de ses sœurs avait fait profession dans l'ordre de Ste.-Catherine; les deux autres, avaient également renoncé au monde, en se dévouant à l'instruction de la jeunesse, dans la Congrégation de l'enfance qui succomba sous les mêmes persécutions, que Port-Royal-des-Champs, mais qui heureusement pour Toulouse, se rétablit sous un autre nom; vit finir le règne de ses persécuteurs; fut utile et florissante jusqu'à la révolution, et nous montre encore quelques débris très-vénérables.

M. Pierre Massoc, qui déjà se distinguait au Barreau, et à qui ses talens et son application promettaient les plus grands succès dans cette carrière brillante, éprouva

comme tous ceux de sa famille, le desir de se consacrer à Dieu d'une manière spéciale. Son frère puiné était déjà Prêtre et Curé de Lagardelle. La vocation de l'autre paraissait moins affermie. Dans une famille de saints, le moindre doute sur une telle vocation, devait suffire pour s'abstenir d'un ministère si redoutable. M. Pierre Massoc qui éprouvait la sienne depuis long-temps, et qui pouvait moins s'y méprendre dans la maturité de l'âge, encouragea son jeune frère, à quitter l'étude de la Théologie, pour celle de la Jurisprudence; lui procura un mariage avantageux, en lui transmettant l'hérédité de son père; et libre des soins qu'exigeoit l'administration de cette hérédité, il n'aspira qu'à la sainteté d'un état, où en faisant son salut, il travaillerait au salut des autres.

M. de Labroue était alors Evêque de Mirepoix. Confrère de M. Massoc et nommé en même-temps que lui Mainteneur de l'Académie, ayant peut-être avec lui des rapports plus particuliers, il avait été à même d'apprécier son mérite. Jamais Prélat n'apporta plus d'attention à toutes les sortes de bien qu'il pouvait opérer dans son diocèse. Le Calvinisme s'y était établi de bonne heure, et s'était enraciné sur-tout dans l'arrondissement qui avoisine la patrie de Bayle, (le Carlat). Pour y opérer des conversions, il fallait le double attrait du ministère de la parole et de l'édification. M. de Labroue crut atteindre à ce but, en établissant le Séminaire de son Diocèse dans la ville de Mazères, et en donnant à M.

Massoc la direction du Séminaire et de la Paroisse, avec toute l'étendue de pouvoirs dont est susceptible un Ecclésiastique du second ordre. Supérieur du Séminaire, Official, Curé de la Paroisse, Grand-Vicaire du Diocèse, M. Massoc se livra avec tout le zèle d'un missionnaire à ses nombreuses fonctions; on pourrait même dire qu'il s'y immola, si l'on considère qu'il arriva au terme de ses jours, avant d'avoir complété sa quarante-huitième année.

En voyant combien sa vie fut saintement et utilement remplie, ce serait une sorte d'impiété, de remarquer que ses travaux apostoliques privèrent l'Académie du fruit de ses talens. Au lieu des regrets que j'exprimerais dans d'autres circonstances, je ne puis ici que féliciter l'Académie, d'avoir compté parmi ses Mainteneurs, un homme d'une piété et d'une doctrine si éminente; je ne puis que me féliciter moi-même d'avoir été destiné à rappeler dans le sanctuaire d'Isaure, un souvenir qui est toujours présent et entouré de vénération, dans la paroisse que M. Massoc cessa de gouverner, il y a plus de cent ans. Il mourut à Mazères le 19 mars 1710. Son acte mortuaire, où je ne cherchais que la date de sa mort, porte qu'il était plein de zèle, de science et de vertu. Ses paroissiens ne bornèrent point à ce témoignage l'expression de leurs sentimens; ils gravèrent sur son tombeau une épitaphe qui ne laisse rien à désirer pour l'éloge de M. Massoc, et dont le style ne déparera point la collection académique à laquelle cet éloge appartient.

(40)

Hic jacet

Petrus de Massoc qui

Ex foro in clerum ,

Ex clerico et sacerdote in vicarium generalem

Et rectorem animarum

Divino consilio assumptus ,

Eos omnes gradus eorumque graduum munia

Ita implevit ,

Ut ad singula

Non tam institutus quam natus videretur.

Vir simplex et prudens ,

In se suosque parcissimus ,

In pauperes prodigus ,

Doctrinâ , morum Comitâte ,

Zelo domûs Dei , opere , et sermone

Omnibus conspicuus ,

Sibi uni despectus ,

Cumulatam virtutibus vitam

Prætiosa morte coronavit.

Magnum suis bonisque omnibus desiderium

Æternamque memoriam

Post se reliquit.

Obiit

Die xix martii ,

Anno

Reparatæ salutis M. DCC. X

Ætatis suæ XLVIII.

Requiescat in pace.

Amen.

Il avait demandé , par son testament , d'être enterré dans le cimetière de sa paroisse ; il avoit même indiqué la place de sa sépulture. Ses paroissiens voulurent qu'il fût enseveli dans le chœur de l'Eglise paroissiale.

Sa place d'Académicien fut donnée à M. le Chevalier d'Aliez.

1711.

II.° M. DE FIEUBET.

M. de Fieubet appartenait à une ancienne famille de robe. Son père qui mourut en 1686 était premier Président du Parlement de Toulouse. Son ayeul étoit nommé Premier Président du Parlement de Provence, lorsque la mort le surprit à l'âge de quarante ans. Un de ses oncles était Conseiller d'Etat.

Celui dont nous parlons n'avait que vingt ans, à la mort de son père, il était Conseiller au Parlement, et lorsque huit ans après, les Jeux Floraux furent érigés en Académie, il en étoit déjà Mainteneur, et Louis XIV le confirma dans cette place.

Il perdit cette même année 1694, son oncle, Gaspard de Fieubet Conseiller d'Etat, connu dans la littérature par plusieurs pièces de poésie qui annoncent un goût sûr et délicat, un esprit solide et une ame honnête et sensible. Sa fable intitulée Ulysse et les Syrènes est encore très-estimée; tout le monde sait par cœur l'Epitaphe qu'il fit pour St. Pavin si maltraité par Boileau;

St. Pavin qui peut être, dans sa jeunesse pensa trop librement et se laissa aller à une vie trop voluptueuse ; mais que la vieillesse ramena à des pensées plus saines, et à la pratique des vertus de son état. (Il était abbé de Livri.) Voici l'Épithaphe que lui fit Gaspard de Fieubet.

Sous ce tombeau gît St. Pavin.

Donne des larmes à sa fin.

Tu fus de ses amis peut-être ?

Pleure ton sort, pleure le sien.

Tu n'en fus pas ? pleure le tien ,

Passant , d'avoir manqué d'en être.

Notre confrère n'avait que quarante-cinq ans, lorsqu'il mourut en 1711. Il était sans doute exempt d'ambition, puisqu'avec un nom si recommandable dans la magistrature, il se borna à son office de Conseiller. Il était le quatrième des enfans mâles que son père avait eus d'un premier mariage, les trois autres étoient morts jeunes. J'ignore s'il se maria. Il paraît du moins qu'il n'eût pas d'enfans. Quatre de ses sœurs, (il en avait sept) furent mariées, avec M. de Maniban, M. d'Ossun, M. de St. Felix et M. de Mauriac. Je ne puis rien dire de ses travaux académiques, cette partie de nos registres étant perdue. La présomption est qu'appartenant à une famille si distinguée dans la culture des lettres et la connaissance des lois ; qu'ayant été élevé sous les yeux d'un père qui avait lui-même reçu une excellente éducation ; qu'ayant été appelé de si bonne heure

dans le corps littéraire le plus ancien de l'Europe, et confirmé par une seconde vocation dans une Société qui devait donner un nouveau lustre à ce corps antique, il avait les vertus, les connaissances et les talens dont le souvenir s'attache au nom de Fieubet.

Il eut pour successeur M. de Comynihan.

1711. 11°. M. LAFAILLE.

Lafaille mourut en 1711, il était de Castelnaudary, comme Arnaud Vidal à qui fut adjugée en 1324, la première *joie de la violette d'or fin*. Il y avait exercé l'office d'Avocat du Roi au Présidial, lorsqu'il vint s'établir à Toulouse, où il fut quatre fois Capitoul dans l'intervalle de 1660 à 1681. Ce fut pendant son troisième capitoulat, en 1774, qu'il proposa et qu'il fit adopter par le Conseil de bourgeoisie, le projet de la galerie des illustres Toulousains, dont l'exécution lui fut confiée.

Avant d'être Capitoul, M. Lafaille était déjà Syndic de la ville; il en exerça les fonctions pendant plus de trente ans, et en obtint ensuite la survivance pour un de ses neveux. C'est pendant le cours de ce long syndicat, qu'il composa son grand ouvrage intitulé *Annales de Toulouse*. Il y avait alors au greffe de l'hôtel de ville plusieurs registres remontant à l'année 1295, qui ne contenaient d'abord que les noms et les portraits des

Capitoul; où l'on inséra ensuite les principaux événemens de l'administration municipale, et puis une foule de choses inutiles et fastidieuses. C'est l'idée qu'en donne Lafaille qui en sa qualité de Syndic, ayant à s'instruire de l'histoire de la ville, dût y fouiller, et en extraire tout ce qu'il crut nécessaire, pour l'intérêt de son administration.

Ces extraits et les notes dont il les accompagna furent le premier fondement de son ouvrage. Son projet n'était pas de le donner au public. On voit dans sa préface qu'il y fut forcé par les instances du Conseil de bourgeoisie qui mit, pour ainsi dire, à ce prix la survivance de son emploi, qu'il sollicitait pour son neveu.

C'était en 1683. M. Lafaille s'occupa dès-lors de l'impression de son ouvrage. M. le premier Président de Fieubet qui en avait accepté la dédicace, mourut avant que l'ouvrage fût publié. M. Lafaille ne chercha pas un autre mécène. Ses annales furent dédiées à la mémoire de M. de Fieubet. Au lieu d'une épître dédicatoire qui devait en orner le frontispice, il y plaça l'éloge funèbre de ce grand Magistrat.

Ces Annales que Lafaille avait gardées long-temps inédites, mais qu'il montrait volontiers à ceux qui voulaient les connaître, avaient une grande réputation. L'auteur était homme d'esprit et de sens; il écrivait avec peut-être trop de facilité, mais sa diffusion même n'était pas sans élégance. Le talent d'écrire ainsi,

était encore rare hors de la capitale , et surtout dans les provinces éloignées , et malgré quelques incorrections , Lafaille était , par les qualités de son style , supérieur à tout ce qui l'entourait. Sa réputation à cet égard était grande encore , soixante ans après sa mort ; elle sembla s'accroître , lorsque Durosoi eut entrepris de refondre son ouvrage.

Malgré le mérite littéraire de Lafaille , le lecteur judicieux sent à chaque page , le vide de ces Annales rendu plus sensible par le rapprochement des événemens contemporains pris dans l'histoire de France. Je jugerai moins sévèrement ce qui regarde l'ancienne ville de Toulouse , depuis son origine vraie ou fabuleuse , jusqu'à la réunion de la comté de Toulouse à la couronne. Cette première partie de l'ouvrage de Lafaille , offre véritablement un corps d'histoire qui intéresse par les événemens qui lui sont propres , et dont les tableaux sont en général bien présentés.

Le traité de la noblesse des Capitouls dont Lafaille est auteur , n'est qu'un *factum* contre les détracteurs des privilèges du Capitoulat ; mais ce *factum* précieux à la Municipalité de Toulouse , par son objet , était encore recommandable , par la clarté et la solidité des preuves qui placent cet annoblissement au dessus de toute autre manière d'acquérir la noblesse.

M. Lafaille avait quatre-vingts ans , lorsque les Jeux Floraux furent érigés en Académie. Sa réputation et son influence , dans le Conseil Municipal durent faire

jetter les yeux sur lui , pour une place de Mainteneur , et j'avouerai volontiers que ses confrères en lui confiant la plume académique , ne pouvaient pas faire un meilleur choix , sous les rapports de la clarté , de l'élégance , des connaissances acquises , et des talens exercés. Mais il était à craindre que les infirmités qui accompagnent presque toujours un grand âge ne lui permettent pas de remplir les devoirs de sa place avec l'assiduité et l'activité nécessaires.

On pouvait craindre encore un défaut de zèle , pour les intérêts de l'Accadémie , lorsqu'ils seraient en opposition avec les prétentions du corps municipal. Dans la composition de ses Annales , il avait trop montré les préjugés d'un Capitoul , contre l'institution de Clémence Isaure , et la déférence d'un Syndic de la ville pour les préventions du Conseil de bourgeoisie ; il avait trop d'âge , pour qu'aucune lumière pût dissiper ces préventions intéressées.

On comptait sans doute qu'il n'y aurait plus de guerre entre l'Académie et le corps municipal , et en effet la paix n'avait pas encore été troublée , lorsque Lafaille mourut en 1711.

Je suis fâché d'avoir à le dire ; depuis l'installation de Lafaille jusqu'à sa mort , il faut regarder l'Académie , comme n'ayant pas eu de Secrétaire perpétuel. Si sa signature se trouve sur nos registres , c'est parce qu'il a été plusieurs fois Modérateur.

Son buste est dans la salle des illustres avec une

inscription qui indique qu'il avait été quatre fois Capitoul, Secrétaire des Jeux Floraux, défenseur de la noblesse des Capitouls, historien élégant de la ville de Toulouse; que c'est à lui principalement qu'est due cette galerie dans laquelle on donna à son buste, après sa mort, la place qui lui avait été assignée pendant sa vie, et que sa modestie lui avait fait refuser.

M. de Caulet-Graguague lui succéda comme Mainteneur, et M. le Chevalier de Catellan comme Secrétaire perpétuel.

1712. / 12°. M. l'Abbé LABORIE.

M. l'Abbé Laborie était Maître des Jeux Floraux confirmé par les lettres patentes de 1694, lorsque l'Académie nomma, le 17 juin 1701, quatre *Mainteneurs désignés*, avec l'expectative des premières places vacantes. Elle le mit au nombre de ces expectans, ou survivanciers avec exercice, qui remplissaient les mêmes fonctions et avaient les mêmes prérogatives, que les Mainteneurs titulaires. L'intérêt des travaux académiques avait exigé cette suppléance, et M. l'Abbé Laborie qui avait fait preuve de talent, et qui sans doute ne craignait pas le travail, fut nommé secrétaire des assemblées. M. de Malepeyre étant mort l'année suivante, sa place lui fut donnée. Il méritait cette préférence sur les autres survivanciers, par son ancien titre de *Maître*, et par le zèle qu'il montrait, dans les exerci-

ces académiques. Son office lui fut conservé, et par une suite de cette confiance toujours méritée, il fut secrétaire des assemblées jusqu'à sa mort. Il en faisait encore les fonctions le 10 juin 1712; il mourut peu de jours après.

A cette époque, les travaux ordinaires de l'Académie consistaient dans une étude assidue des originaux grecs et latins, non pour les expliquer à la manière des grammairiens; mais en les comparant, en les examinant comme on examine les ouvrages du concours, pour l'adjudication des prix. Le secrétaire des assemblées, était chargé de recueillir les remarques auxquelles ces examens donnaient lieu, de les soumettre ensuite aux Réviseurs, puis à l'Académie elle-même; d'en consigner enfin le résultat dans un registre, qui devait être déposé dans les archives.

Nous avons la preuve, que M. l'Abbé Laborie s'acquitta de ce devoir; et comme on ne peut faire un pas dans cette histoire, sans rencontrer un sujet de regrets, j'exprime ici avec douleur ceux que me cause la perte des remarques que M. l'Abbé Laborie avait recueillies. Nous y verrions la mesure du goût, des talens et des connaissances de nos prédécesseurs; nous trouverions dans leurs succès, et même dans leurs fautes, des motifs d'encouragement et d'émulation.

La place de Mainteneur que M. l'Abbé Laborie laissa vacante, fut donnée à M. de Rességuier, qui alors était Conseiller au Parlement, et qui bientôt après devint Président

sident aux Enquêtes, comme son père, et son aïeul dont j'ai parlé plus haut.

L'office de secrétaire des assemblées fut confié à M. le Chevalier d'Aliés qui le remplit toute sa vie, y ayant été continué d'année en année, lors même qu'il fut devenu Secrétaire perpétuel.

1712. 13°. M. DASPE.

M. Daspe était Conseiller au Parlement, lorsque le Roi le pourvut, en 1693, de l'office de Maire de la Ville de Toulouse. Lalubere qui travaillait alors à tirer les Jeux Floraux de l'état de dégradation où ils étaient tombés, fut puissamment secondé dans ce dessein, par M. Daspe. Sans s'arrêter aux petites idées qui offusquaient les Capitouls, le Maire de Toulouse sentit qu'en relevant la gloire de cette antique institution, Toulouse en recevrait un lustre qui l'honorerait infiniment, et lui conserverait le nom de Cité Palladienne. Il profita de l'ascendant que sa place lui donnait sur les autres Officiers Municipaux, pour les associer à la demande qui fut faite à Louis XIV, au nom du Chancelier, des Mainteneurs et des Maîtres des Jeux Floraux. Lalubere qui rédigea cette supplique qu'on retrouve dans l'exposé des lettres patentes, la conçut avec assez d'adresse, pour ménager les intérêts du corps des Jeux Floraux, sans effaroucher les prétentions du Capitole. Le Maire, dont les vues administratives étaient plus saines et plus

élevées, contribua infiniment au succès de cette négociation qui sauva à la fois les Jeux Floraux de leur ruine, et la Municipalité, de la honte de n'avoir pas su apprécier une telle institution.

M. Daspe aurait pu, s'il ne s'était occupé que de son agrément personnel, se faire comprendre dans la liste des académiciens; il aima mieux faire attacher cette prérogative à la place qu'il occupait. Il fut dit, dans les lettres patentes, que le Maire de Toulouse serait toujours l'un des Mainteneurs.

Le fruit de cette modestie ne fut point perdu. La place de Maire ayant été supprimée en 1698 ou 99, M. Daspe qui dès-lors aurait cessé d'appartenir à l'Académie, continua d'occuper la place de Mainteneur qui lui fut personnellement assurée. Si nos registres remontaient plus haut que 1700, nous y trouverions les motifs honorables qui portèrent l'Académie à lui témoigner ainsi sa reconnaissance, et tout le cas qu'elle faisait d'un Mainteneur si précieux. Je ne puis pas au moins douter de son zèle, en voyant sur le registre qui commence au 5 février 1700, les preuves de sa constante assiduité. Il mourut à la fin de 1711 ou au commencement de 1712. Sa place fut donnée le 31 janvier à M. Gaspard de Maniban qui était Conseiller au Parlement de Toulouse, et qui en devint premier Président, et fut ensuite nommé Chancelier des Jeux Floraux.

1712.

14°. M. DE LOMBRIL-
LASALVETAT.

M. le Chevalier de Catellan , à qui la plume Académique avait été confiée, après la mort de M. Lafaille, était Modérateur de l'Académie, lorsque M. de Lombrail - Lasalvetat mourut au commencement du mois de décembre 1712. Le 29, il prononça suivant l'usage, l'éloge du confrère qu'on venait de perdre. La manière dont il le loua et dont il exprima les regrets de l'Académie, fit une impression que sans doute on n'avait pas encore éprouvée, puisqu'on voulut que son discours fût inscrit dans le registre courant, et qu'on le pria de payer un pareil tribut à la mémoire des autres Mainteneurs que l'Académie avait perdus depuis son établissement. J'ai dit ailleurs combien nous devons regretter ces éloges que M. le Chevalier de Catellan composa avec un empressement et un zèle bien louables.

Dans l'éloge que le registre a conservé, M. le Chevalier de Catellan ne nous apprend rien de la famille de M. de Lombrail, de sa vie privée, de sa vie publique; mais après avoir parlé en général de ses qualités morales et de ses vertus chrétiennes, il s'applique à faire connaître la force, la finesse, la tournure particulière de son esprit.

¶ On voyait briller en lui, dit-il, un goût exquis,

» un esprit d'une trempe singulière ; mais de cette
 » singularité qui sans le rendre trop bizarre , le
 » caractérise au contraire agréablement , et le distingue
 » avec honneur , quand il est soutenu par une grande
 » justesse... Lorsque les sujets paraissaient épuisés par
 » les réflexions de ceux qui avaient parlé avant M.
 » de Lombrail , les siennes étaient si particulières , si
 » nouvelles , si naturelles , que l'on entrait dans son
 « sens et dans sa pensée , avec autant de plaisir que
 » de surprise. »

De pareils incidens devaient jeter beaucoup d'intérêt dans les discussions académiques et les rendre très-piquantes. M. de Lombrail était très-assidu soit au jugement des ouvrages , soit aux exercices ordinaires , et cette assiduité si utile est dans la bouche de l'orateur , un sujet particulier de regrets.

On nomma à sa place M. Druillet de Montlaur.

1713. 15°. M. DE VALETTE.

M. de Valette Conseiller au Parlement fut compris comme Mainteneur dans les lettres patentes de 1694. Il mourut au mois de mai 1713. Le 2 juin , quand on s'assembla pour nommer à sa place , le Modérateur de l'Académie , M. d'Aldéguier Chevalier d'honneur , prononça son éloge. Je ne puis mieux faire que de transcrire ici cette mention très-honorable pour notre confrère , et

qui contient tout ce qui peut nous faire partager les sentimens d'estime qu'avaient pour lui ceux qui furent à portée de le bien connaître.

« M. de Valette , disait M. d'Aldéguier , était du
 » nombre de ces premiers Académiciens dont le mérite
 » a tant contribué à la restauration de nos Jeux ,
 » dont les noms ne peuvent périr qu'avec les titres
 » authentiques de cette compagnie, et sous qui la plu-
 » part de nous a tâché long-temps de s'instruire et de
 » se former. Plus nous avons perdu de ces premiers
 » maîtres, plus ce qui nous en restait, nous était devenu
 » cher ; sur-tout quand nous trouvions réunies , comme
 » en M. de Valette , toutes les qualités qui forment le
 » véritable Académicien et le parfait honnête-homme,
 » des mœurs aussi douces que droites, une raison solide
 » et enjouée tout à la fois, un esprit aussi cultivé
 » que naturel , subtil et exact tout ensemble. Savant
 » sans orgueil , vertueux sans austérité , pieux sans
 » scrupule , qui sut jamais mieux que lui s'accommoder
 » au goût de tout le monde , avoir à propos de la
 » bonté et de la condescendance , accorder parfaite-
 » ment les bienséances, la piété , et les devoirs de la
 » vie civile avec la retraite ? Qui de vous, Messieurs,
 » n'a pas admiré cent fois cet esprit sain et entier
 » dans un corps toujours infirme et exténué , cette
 » « humeur libre et égale , à l'épreuve d'une vieillesse
 » déjà assez avancée , et cet enjoûment continuel

» que la solitude, les affaires, et les occupations les plus
 » sérieuses n'avaient jamais pu altérer ? »

La place de M. de Valette fut donnée à M. de Casaubon.

1713. 16°. M. DE MORANT.

M. de Morant, était intendant de Provence, lorsqu'il fut nommé en 1687, à la première Présidence du Parlement de Toulouse, vacante par la mort de M. de Fieubet. Les lettres patentes de 1694 le nommèrent l'un des trente-six Mainteneurs de l'Académie, il en devint Chancelier en 1707, après la mort de M. Guidé Maniban.

L'éloge de M. de Morant fut prononcé le huit août 1713, par M. Druilhet de Montlaur, Modérateur de l'Académie, dont je vais transcrire le discours, après en avoir retranché l'exorde qui ne peut avoir aujourd'hui aucun intérêt.

» Au sortir de son intendance de Provence, il
 » (M. de Morant) fut mis à la tête du second Par-
 » lement du royaume; c'était en quelque manière, ve-
 » nir assujettir ses connaissances et ses maximes à des
 » lois, après en avoir dicté lui-même; mais son cœur
 » nourri dans l'équité ne sentit en lui d'autre changement
 » à faire, que celui d'être affable et juste sous une forme
 » différente. Aussi vint-il sur ce tribunal auguste faire
 » briller à la fois un discernement toujours infaillible,

» un jugement solide et une éloquence enfin qui dirigée
 » par un goût exquis, soutenue par une imagination
 » toujours heureuse dans sa vivacité, par un style
 » noble et précis, et par une justesse infinie, vous
 » le fit regarder comme orateur aussi parfait que
 » magistrat célèbre; mais au milieu de tant de qua-
 » lités éminentes capables de jeter celui qui les
 » possède dans le danger de s'en éblouir le premier,
 » M. de Morant n'avait conservé pour toute fierté,
 » que celle qu'il devait, dans les occasions, à l'autorité
 » de sa charge. Toujours pressé de redevenir particulier,
 » quelle bonté quelle politesse n'avez-vous pas reconnues
 » dans son caractère? combien de fois par sa modestie,
 » ne nous a-t-il pas naturellement entraînés à penser
 » que quand même les lois de cette Compagnie n'au-
 » raient pas établi l'égalité douce et charmante qui
 » nous unit, son penchant à la simplicité, en eut
 » porté parmi nous les premières règles. Attentif à
 » donner à tout le monde des marques d'une civilité
 » gracieuse, ingénieux à trouver pour tous ceux qui
 » l'approchaient des louanges proportionnées à leur
 » mérite, ami tendre et zélé, mais où m'entraînerait
 » ce nombre infini de vertus? Bornons-nous, Messieurs,
 » à considérer M. de Morant comme Académicien.
 » Il était difficile qu'avec un esprit aussi fécond et
 » aussi orné que le sien, il ne possédât pas avec
 » distinction et avec supériorité toutes les qualités que
 » demandent nos exercices. Son amour pour la poésie,

» le sel qui se trouvait répandu dans les amusemens
 » de sa verve enjouée , et dans tout ce que produisait
 » son esprit galant et poli , ses idées justes , sa critique
 » toujours sure et toujours débarrassée des vains
 » scrupules que se forme un goût incertain , ces
 » talens , dis-je , étaient fréquemment le sujet de notre
 » admiration. Pouvons-nous assez louer ici son assiduité
 » à nos conférences ? c'est par ce souvenir , que nous
 » devons redoubler une reconnaissance qu'il s'était
 » d'ailleurs justement acquise par son attachement sincère
 » à la gloire et aux intérêts de cette Compagnie. Il
 » n'est point de conjoncture , où l'on ne l'ait vu
 « employer pour nous l'activité de son zèle , et l'au-
 » torité de son ministère. Convenons donc , Messieurs ,
 » et convenons en avec douleur , que nous venons
 » de perdre un confrère utile à l'Académie , non seu-
 » lement par les lumières qu'il y répandait , mais
 « encore par les services qu'il était toujours prêt à
 » lui rendre.

« Ce qui doit , Messieurs , augmenter notre sensibilité
 » sur sa perte , c'est que le sort nous le ravit dans le
 » temps qu'il semblait vouloir nous laisser jouir de
 » M. de Morant tout entier. Ses promesses et même
 » ses démarches nous donnaient lieu de croire qu'à
 » l'avenir il nous destinait le loisir qu'il s'était acquis ,
 » et que par la préférence flatteuse qu'il voulait
 » donner à ce pays , nous goûterions long-temps
 » encore les douceurs et les agrémens attachés à son

» commerce. Honorons , Messieurs , sa mémoire , en
 » lui donnant un successeur digne de lui. »

Il y avait quatre ans que M. de Morant s'était démis de la première Présidence. Le Roi en avait pourvu M. de Berthier , Premier Président du Parlement de Pau , et l'un de nos Mainteneurs. A la mort de M. de Morant, M. le Premier Président de Berthier, fut nommé Chancelier de l'Académie, et sa place de Mainteneur fut donnée à M. Cormouls Avocat , le 8 août 1713.

1714.

17°. M. DE TOURREIL.

Le nom de Tourreil ne peut jamais être prononcé, sans rappeler le souvenir de l'indignation de Racine, sur ce qu'en traduisant Démosthène, il lui donnait de l'esprit. Ce reproche eut été moins fondé, ou même n'eut pas été fait au traducteur, si Racine avait entendu lire cette traduction dans l'édition de 1701, que Tourreil avait corrigée au point de rendre méconnaissable celle de 1691, qui était si vigoureusement improuvée, et qui néanmoins eut tant de succès et lui avait fait une si grande réputation. Tourreil qui s'occupait de Démosthène toute sa vie, avait augmenté cette traduction de six nouvelles harangues et y avait ajouté un tableau historique de la Grèce, considérée en quatre âges différens marqués par autant d'époques mémorables. Dans cette histoire qui forme la préface de son

livre, et qui sous ce titre modeste est un ouvrage considérable, Turreil prononce, après un assez long examen, que si Alexandre fut plus grand conquérant que Philippe son père, celui-ci fut un plus grand homme; parce qu'il était bien moins difficile de soumettre l'Asie avec le secours des Grecs, que de soumettre les Grecs si souvent vainqueurs de l'Asie. Aussi trouve-t-il étrange, que les anciens et les modernes se soient amusés à comparer César avec Alexandre. C'est à Philippe, dit-il, que César doit être comparé; et les rapports qu'il trouve entr'eux paraissent si sensibles, qu'on est surpris qu'ils aient échappé à Plutarque et à tous ceux qui se sont occupés de ces sortes de parallèles.

Cet abrégé de l'histoire de la Grèce, où l'on remarque une grande étendue de connaissances, beaucoup de justesse et d'élévation dans les idées, ouvrit à M. de Turreil les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui n'était encore composée que de huit personnes. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'édition qu'on donna en 1702, des médailles sur les principaux événemens du règne de Louis XIV; sans néanmoins jamais abandonner l'étude de son auteur favori.

Cette étude continuelle de Démosthène semblait le rendre encore plus propre aux exercices de l'Académie Française, où il était d'ailleurs recommandé par deux prix d'éloquence qu'il y avait remportés en 1681 et

1683. Aussi y avait-il été reçu presque en même-temps, qu'à la *petite Académie*; c'est ainsi qu'on appelait alors celle des inscriptions et belles-lettres.

Le reproche qu'on lui faisait d'avoir trop d'esprit, reproche toujours flatteur, prouve qu'il en avait infiniment, et il le montra d'une manière bien brillante, en arrivant à l'Académie Française. Le sort l'avait mis à la tête de cette compagnie en qualité de directeur, lorsqu'elle alla présenter au Roi, aux Princes et aux Ministres, son dictionnaire qui venait d'être achevé. Turreil fit à cette occasion vingt-huit complimens qui pleins d'esprit et de grâces, tous bien appropriés à chaque personne, variés dans le ton et dans le style, ne rentrant jamais l'un dans l'autre, furent extrêmement applaudis. Ce succès merveilleux ne l'enivra point. Il eut le bon esprit de n'en point donner de copies.

M. de Turreil était né et avait été élevé à Toulouse. Son père était Procureur Général au Parlement; sa mère Margueritte de Fieubet, était tante du Premier Président de ce nom, et du Conseiller d'état qui fut célèbre par ses talens autant que par ses grands emplois. Turreil avait montré dès sa première jeunesse une forte passion pour l'éloquence. « Il se vengeait » volontiers de ses camarades et quelquefois de ses » maîtres par des espèces de déclamations, toujours » assez ingénieuses pour être pardonnées à un écolier,

» et souvent assez vives , pour ne pas faire mépriser
 » l'ouvrage d'un enfant (1). »

A cette époque il y avait à Toulouse un Avocat d'un très-grand mérite , Nicolas Parisot , né avec les plus grandes dispositions pour les Sciences. Guillaume de Fieubet père du Premier Président qui avait , dit Lafaille , un discernement sûr , lui avait fourni les moyens de devenir une des plus vives lumières du Barreau de Toulouse. Plein de reconnaissance , dit le même historien , Parisot voulut présider à l'éducation des enfans de Guillaume de Fieubet et diriger leurs maîtres de Toulouse et de Paris. Tourreil participe à cet intérêt de Parisot pour la famille de son bienfaiteur. L'exemple de ses compositions oratoires excitant l'émulation de quelques autres jeunes gens , il se fit entr'eux une société , où l'on travaillait à l'envi. On s'y distribuoit tour à tour des sujets de discours ; tous contribuaient à la récompense de la meilleure pièce , « et Parisot donnait avec plaisir , pour jnger » les petits débats de ces Orateurs naissans , un temps » après lequel mille Cliens soupiraient , pour les con- » testations les plus sérieuses (2). »

On n'est point éloquent , au moins à cet âge , sans avoir une ame sensible , ardente , impétueuse ; celle de Tourreil s'enflammait aisément sur-tout au récit des

(1) Eloge de Tourreil. Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tom. 3.

(2) Idid.

exploits militaires. Il ne respirait que pour la gloire des armes, et l'on ne le retint dans le cours de ses études, que par l'exemple des Romains fameux qui avaient brillé dans le Barreau avant de se montrer à la tête des légions (1). Ce fut pour suivre ces glorieux exemples, qu'il alla à Paris se perfectionner dans l'étude du droit et des belles-lettres, et il ne négligea rien pour se distinguer dans l'une et l'autre carrière.

Au milieu des applaudissemens que lui attirait sa traduction de Démosthène, il publia plusieurs dissertations de droit, sous le nom *d'Essais de Jurisprudence*.

Ils parurent en 1694, pendant que ses amis de Toulouse songeaient à faire ériger les Jeux Floraux en Académie. Il s'intéressa vivement à cette érection, se souvenant que les fleurs de Clémence Isaure avaient été pour son ame ardente le premier aiguillon de gloire, la première cause des concours vraiment Académiques, qu'il avait fait établir dans sa famille. Il voulut être un des Mainteneurs de la nouvelle Académie; et l'on comprend avec quel plaisir et quel empressement, sa demande fut accueillie. Son nom fut placé à côté de celui de Campistron qui, comme lui, était de l'Académie Française. Tous deux avaient formé le vœu, au milieu des attraits de la Capitale, de venir finir leurs jours à Toulouse. Campistron l'accomplit. Nos pères le virent pendant plus de vingt ans, embellir nos séan-

(1) Ibid.

ces, fidèle à tous les devoirs des enfans d'Isaure. Tourreil fut surpris par la mort à l'âge de 58 ans, le 11 octobre 1714.

L'Académie était alors en vacances. Lorsqu'elle entra au mois de novembre, elle eut à déplorer, avec cette perte, celle de M. le Président de Montbrun, qui était aussi l'un des Mainteneurs de 1694. M. d'Ouvrier, qui se trouvait Modérateur de l'Académie quoiqu'il ne fût que Survivancier, fit dans un même discours, le 23 novembre 1714, l'éloge des deux Académiciens qu'on allait remplacer. La place de M. de Tourreil fut donnée à M. de Ranchin-Lavergne.

1714.

18.° M. DE MONTBRUN.

M. de Montbrun était Président à mortier au Parlement de Toulouse, lorsque les Jeux Floraux y furent érigés en Académie. Il fut nommé non-seulement l'un des Mainteneurs, mais Modérateur du premier trimestre. Ce choix annonce qu'on lui reconnaissait des talens oratoires très-distingués, et nous en avons la preuve dans l'éloge que M. d'Ouvrier prononça, quand sa place fut déclarée vacante, et qu'il fallut lui donner un successeur. « Ce fut, dit-il, au » beau discours qu'il prononça, à l'ouverture de l'Académie, qu'elle doit l'idée avantageuse que le public » en conçut dès-lors, et qu'elle a si-bien soutenue. »

Cette éloquence noble n'était pas le seul talent de M. le Président de Montbrun; son panégyriste parle d'autres compositions dans le genre agréable, où se montraient, avec une élégance soutenue, des pensées d'une finesse extrême et des traits d'une vivacité charmante. C'était un grave Magistrat, d'un caractère remarquable par sa fermeté; dont l'air aurait paru même un peu austère, s'il n'avait été tempéré par sa grande politesse. Ce contraste d'un extérieur sévère qu'il conservait même dans le commerce de la vie, devait rendre plus piquante la communication qu'il faisait à ses amis de ses compositions purement agréables. J'ignore si *Montbrun* était un nom de terre, ou son nom de famille, et si cette famille existe encore; je n'ai su même à qui m'adresser, pour avoir de plus amples renseignemens. Il mourut dans l'automne de 1714. M. d'Ouvrier son panégyriste lui succéda.

1714. 19°. M. DE FERMAT.

M. de Fermat, Conseiller au Parlement, était l'un des sept Mainteneurs de l'ancien corps des Jeux Floreaux, confirmé en 1694. A sa mort, l'Académie n'était plus dans l'état de langueur, où elle s'était d'abord trouvée par l'absence de quelques-uns de ses membres, et par le peu d'assiduité de plusieurs autres qui se devaient à des occupations plus essentielles. Les acquisitions nou-

vement faites ayant rendu les séances assez nombreuses par l'activité des travaux ordinaires, l'Académie délibéra de donner toujours les places vacantes aux survivanciers qui existaient, et dont les fonctions étaient les mêmes que celles des Académiciens titulaires; mais de ne plus nommer de survivanciers. Sur quoi l'on observait, qu'après même qu'ils seraient tous devenus titulaires, les Académiciens seraient en plus grand nombre que ne portent les lettres patentes; parce que plusieurs Mainteneurs ayant donné leur démission, et leurs places ayant été remplies, avaient néanmoins été priés de conserver leur rang et leurs fonctions. Huit jours après cette délibération, le 5 août 1714, M. le Président Druilhet, sous - Modérateur de l'Académie, prononça l'éloge de M. de Fermat. L'orateur avait alors quatre vingts ans. Après l'avoir entendu, l'Académie ne trouvera rien d'exagéré dans ce que disait son panégyriste, quatre ans après, que la grâce de son style avait bravé les glaces de la vieillesse, et les infirmités qui l'accompagnent.

» Vous n'êtes déjà que trop instruits, du triste sujet
 » qui nous assemble aujourd'hui. La mort vient de
 » nous enlever Monsieur de Fermat, Conseiller au Par-
 » lement, notre confrère, et pour surcroît de malheur,
 » elle nous l'enlève dans un âge qui ne nous avait pas
 » préparés à la sensible douleur que nous ressentons de
 » sa perte. Il eut été bien plus naturel, et plus heureux
 » pour vous, Messieurs, qu'il se fût acquitté à mon
 égard

» égard d'un devoir établi parmi nous en pareille occa-
 » sion , son amitié pour moi lui aurait fourni la matière
 » d'un éloge , que la seule vérité me dictera , en faisant
 » le sien.

» C'est presque satisfaire , Messieurs , à la loi que
 » m'impose la place que j'ai l'honneur d'occuper au-
 » jourd'hui , que de vous faire ressouvenir du nom
 » de M. de Fermat : ce nom seul fait l'éloge de
 » ceux qui le portent , et fera toujours comprendre
 » à tout ce qui compose l'empire des belles-lettres ,
 » quelle est la grandeur de la perte que nous venons
 » de faire.

» Personne n'ignore que M. de Fermat , grand-père
 » de celui que nous regrettons aujourd'hui , était non-
 » seulement un des grands jurisconsultes de son temps ,
 » mais que ne se bornant pas à cette seule science , il
 » excellait encore dans celle des Mathématiques. Il
 » s'était rendu si profond , et si célèbre dans ces ma-
 » tières , que dans les questions les plus difficiles , il
 » était consulté par les savans des pays étrangers , ac-
 » coutumé de trouver en eux une entière déférence
 » pour ses décisions. Vous savez tous , Messieurs , que
 » le fils de ce grand homme méritait de porter ce titre
 » comme lui , et que si la foiblesse de son tempérament
 » lui avait permis d'exécuter ce que la force de son
 » génie lui a fait entreprendre , nous admirerions ses
 » ouvrages avec ceux de son père.

» L'illustre Académicien qui fait le sujet de notre

» douleur avait heureusement succédé à tous les talens
 » de ses ancêtres; il était né avec un esprit si supérieur
 » aux esprits même les plus élevés, qu'il aurait rendu à
 » ses pères avec usure, la gloire qu'il en avait reçue,
 » si dans les commencemens, il avait eu la force de
 » préférer aux amusemens qui occupent d'ordinaire
 » les gens de cet âge, l'application continuelle que
 » demandent les sciences, lorsque l'on aspire à se faire
 » par elles une grande réputation. La facilité qu'il
 » avait à tout concevoir et à tout apprendre, abrégait
 » toujours pour lui le chemin pénible qui conduit au
 » savoir. A peine avait-il achevé de se distinguer dans
 » ses premières études, qu'il sut se distinguer sur le
 » tribunal de la justice. Il ne dut qu'à ses propres lu-
 » mières ce que les autres n'obtiennent que par le se-
 » cours d'une longue expérience; et tous ceux qui l'ont
 » vu dans l'exercice de sa charge, conviennent que l'on
 » ne peut rien ajouter à la pénétration, et à la netteté
 » avec lesquelles il démêloit les affaires les plus difficiles.
 » Vous avez été témoins comme moi, Messieurs, de
 » l'excellence de ses jugemens sur des matières moins
 » importantes; ces mêmes lumières dont il faisait ailleurs
 » un usage plus sérieux, lui découvraient presque dans
 » un instant, toutes les beautés et tous les défauts qui
 » se trouvaient dans les ouvrages présentés tous les ans
 » à cette Compagnie. Ses avis étaient toujours fondés sur
 » des raisons solides, et si quelquefois ses critiques pa-
 » raissaient trop scrupuleuses ou trop sévères, les diffi-

» cultés qu'il proposait portaient du goût exquis qu'il
 » s'était formé par l'usage des belles-lettres, de l'abon-
 » dance de ses idées, et de la connaissance qu'il avait
 » par lui-même de la perfection, où l'esprit humain
 » peut aller.

» Oui, Messieurs, cet esprit propre à tout, pou-
 » vait passer pour un prodige dans tous les différens
 » caractères qu'il prenait; on le trouvait profond dans
 » ses raisonnemens, fort dans les disputes, vif dans
 » ses saillies, agréable dans ses narrations, et presque
 » inimitable dans le badinage dont il égayait les conver-
 » sations. Personne n'aura jamais comme lui l'art d'as-
 » saisonner les louanges, et de leur ôter cette insipi-
 » dité qui leur est si naturelle. Celles qu'il donnait avaient
 » le don de ne jamais trop embarrasser la modestie de
 » celui à qui elles étaient adressées, et de plaire par la
 » nouveauté de leur tour à l'auditeur désintéressé qui
 » les écoutait.

» Que n'ai-je moi-même, Messieurs, une partie de
 » ce talent pour lui consacrer aujourd'hui des louanges
 » immortelles. Il en a mérité dans tout le temps de sa
 » vie, et surtout dans les derniers jours d'une longue
 » maladie, où il a su ajouter à la constance d'un Phi-
 » losophe, la patience et la résignation d'un véritable
 » Chrétien. Mais je m'apperçois que je ne dois pas me
 » laisser séduire plus long temps par la douceur que je
 » trouve à vous entretenir d'un ami qui m'a été si cher,
 » et dont nous devons toujours conserver précieusement
 » le souvenir.

» Il ne me reste qu'à vous dire, Messieurs, qu'il
 » semble que le génie qui préside à l'Académie ait voulu
 » nous aider à rendre des honneurs particuliers à la
 » mémoire de ce cher confrère; puisqu'il a choisi le
 » le temps de sa mort, pour nous inspirer le dessein
 » d'être plusieurs années, sans nommer de nouvel Aca-
 » démicien. Sans doute que ce génie a senti, comme
 » nous, à quel point il était difficile de réparer sur le
 » champ la perte que nous venons de faire; et s'il n'a
 » pas jugé la chose absolument impossible, il n'a pas
 » du moins voulu qu'une douleur aussi juste que la nô-
 » tre, pût recevoir de long-temps aucune consola-
 » tion. »

Dans le fait, à sa mort, l'Académie ne fit aucune acquisition nouvelle. M. de Lombrail - Rochemontés n'hérita que du titre de M. de Fermat. Il faisait les fonctions de Mainteneur en qualité de survivancier.

1717. 20. M. le Présid^{nt}. DE CAULET.

Son éloge fut prononcé le 8 septembre 1717, par M. de Ranchin-Lavergne. Le voici tel qu'il est écrit dans nos registres.

» MESSIEURS,

» Comme citoyens intéressés au bien public, comme
 » amateurs de la vertu et de la justice, vous avez déjà

» regretté Monsieur le Président de Caulet; il est temps
» qu'en qualité d'académiciens nous le regrettions ici.
» Laissons à l'innocent opprimé, à la veuve et à l'or-
» phelin, laissons à cette ville, et à la province entière,
» le soin de louer hautement un magistrat ferme et
» prudent, un juge intègre et éclairé, un arbitre in-
» fatigable et désintéressé; laissons les gens de bien
» qu'il a toujours édifiés, qu'il a même animés par son
» exemple, rendre à sa piété le témoignage qu'ils lui
» doivent; laissons les pauvres qu'il a toujours aimés
» et secourus, pleurer leur père. Après avoir mêlé nos
» regrets aux larmes publiques, il est juste que nous
» venions déplorer plus particulièrement la perte qu'a
» faite en lui cette compagnie. Pour voir à découvert
» le fonds du caractère et des sentimens d'un homme
» public, il faut l'examiner dans ces momens de délas-
» sement, où il se soulage du poids de sa dignité; il
» faut le suivre dans cette vie privée, où se montrant
» sans appareil et sans précaution il se laisse voir tout
» entier. C'est dans cet état que vous avez vu si souvent
» parmi nous, l'illustre mort que nous regrettons; c'est
» dans la société familière que vous avez découvert en
» lui cette raison naïve et modeste, ce cœur simple,
» ce commerce facile, ces mœurs douces, qui le faisaient
» autant aimer parmi nous, que ses autres qualités le
» faisaient respecter ailleurs. Il était du nombre de ces
» premiers académiciens que le Roi avait chargés du
» soin de répandre dans ces provinces la politesse, le

» bon goût, et l'amour des lettres. Zélé pour ses de-
 » voirs, et capable de les remplir, il ne se refusa ja-
 » mais au travail que nos statuts nous prescrivent. Ce
 » fut lui, Messieurs, qui fit la première Semonce qui
 » a été prononcée dans cette compagnie; et comme
 » dans les nouveaux établissemens, ce sont souvent les
 » premières démarches qui décident de l'opinion qu'on
 » en doit concevoir, c'est peut-être à son éloquence
 » particulière, et à ses instructions judicieuses, que
 » nous devons ce concours infini d'ouvrages, et cette
 » émulation constante, qui depuis ont fait tant d'hon-
 » neur à notre Académie. Depuis ces commencemens,
 » vous avez encore joui long-temps de M. le Président
 » de Caulet; il a été à nous durant tout le temps qu'il lui
 » a été permis d'être à lui-même; et si vous le vîtes
 » enfin s'éloigner de nos exercices, c'est que des occupa-
 » tions plus importantes vous l'enlevèrent. Ce fut alors,
 » Messieurs, qu'inspiré par une scrupuleuse délicatesse,
 » il nous pria d'accepter sa démission, et de nommer
 » à sa place quelqu'un qui pût vaquer à un emploi
 » qu'il ne pouvait plus accorder avec ses autres devoirs.
 » Nous consentimes enfin à regret à ce qu'il exigeait de
 » nous; et le désir d'une acquisition avantageuse que
 » vous méditiez depuis quelque temps, se réveillant
 » dans cette conjoncture, vous nommâtes à sa place
 » un sujet qui dans plusieurs occasions a dignement
 » justifié notre choix; bien-tôt après, vous espérites
 » que malgré ses occupations, Monsieur de Caulet

» aurait peut-être quelques momens à donner à vos
 » exercices, et vous le rappelâtes parmi vous, per-
 » suadés que quand même il ne pourrait pas contribuer
 » de son travail à l'éclat de nos jeux, son nom dans
 » notre Tableau aiderait à illustrer l'Académie.

» Nous perdons aujourd'hui, Messieurs, jusqu'à ces
 » tristes restes d'un confrère si cher et si respectable,
 » et pour surcroît de douleur, nous sommes encore
 » assujettis à la loi que nous nous sommes imposée,
 » de ne pas chercher à réparer nos pertes; tâchons
 » du moins de les réparer en quelque sorte par notre
 » zèle et par notre assiduité. »

Lorsque M. le Président de Caulet donna sa démission en 1704, on nomma à sa place, M. Druilhet, Président aux Enquêtes, qui mourut en 1718, un an après celui qu'il avait remplacé.

1718. 21^o. M. le Présid^{nt}. DRUILHET.

Il n'y avait guère que huit mois que M. le Président de Caulet était mort, lorsque M. le Chevalier de Catellan eut à prononcer l'éloge de M. le Président Druilhet qui, sur sa démission, avait été nommé l'un des trente-six Mainteneurs, en 1704.

» MESSIEURS, disait M. de Catellan, la mort

» de M. le Président Druilhet est la triste et funeste
 » occasion qui nous assemble aujourd'hui ; il n'est
 » pas nécessaire de faire connaître, et sentir la gran-
 » deur de cette perte ; la ville perd un Citoyen né
 » pour aider à en faire les honneurs par un de ces
 » mérites lians et sociables, accompagnés de grâce et
 » de dignité soutenues d'un rang, et qui gagnent et
 » appellent tout le monde ; le Parlement perd un ma-
 » gistrat qui, aux lumières naturelles et acquises, avait
 » ajouté l'expérience, et, par elle, l'heureuse facilité ;
 » et s'y j'ose m'exprimer ainsi, une certaine sûreté que
 » le long service d'un magistrat éclairé d'ailleurs et
 » appliqué, lui donne dans l'administration de la justice.
 » Ainsi nous ne sommes pas les seuls qui perdons à sa
 » mort, mais cette vue peut-elle servir à nous con-
 » soler de cette perte ? Quel aima mieux l'Acadé-
 » mie, et ses exercices ? On ne connut point qu'il eût
 » d'autres occupations n'y d'autres plaisirs. Non seule-
 » ment assidu aux assemblées, mais toujours prêt à se
 » charger, au besoin, du travail et de la parole ; rien
 » ne lui manquait pour s'en acquitter dignement. Éga-
 » lement favorisé des talens de l'éloquence et de la
 » poésie, nous avons vu de lui des ouvrages régu-
 » liers, conduits et travaillés suivant les lois sévères
 » de leur genre ; mais combien excellait-il dans ces
 » petits ouvrages, ces vers aisés et vifs qui dans le
 » commerce du monde agréable et poli, naissent sou-

» dainement de l'occasion , que le bonheur de leur nais-
 » sance assure de plaire et de n'ennuyer jamais , et
 » qui se donnant d'eux-mêmes au public , font sa joie
 » bientôt après qu'ils ont fait celle d'une société parti-
 » culière. Vous les avez vus , Messieurs , cet agrément
 » et ce feu d'esprit dont M. Druilhet fut si avantageuse-
 » ment partagé ; vous les avez vus se soutenir après
 » quatre-vingt et quelques années , déridier en sa faveur
 » la vieillesse , et la rendre aimable et gracieuse. Ils
 » n'ont pu , vous le savez , être détruits ni éteints par
 » les maux qu'il a soufferts dans les derniers temps de
 » sa vie. Aussi sa maison a-t-elle été le séjour des muses.
 » Pour ce culte , elle n'avait pas besoin du concours
 » étranger des personnes d'esprit qu'elle a toujours atti-
 » rées ; elle pouvait se suffire à elle-même. Il ne nous
 » reste que la consolation de penser que notre illustre
 » confrère n'est pas mort tout entier parmi nous , qu'il
 » y vit et qu'il y vivra non seulement par le souvenir ,
 » mais moins tristement et plus avantageusement pour
 » nous , par ses deux fils , dont l'un retenu ailleurs par
 » les devoirs de l'épiscopat qu'il remplit avec tant de
 » gloire , n'en est pas moins un brillant ornement de
 » cette compagnie , tandis que l'autre que nous avons
 » le bonheur de posséder , nous présente ici et l'esprit
 » et le mérite de ceux à qui il doit la naissance. »

M. le Président Druilhet eut pour successeur M. de
 Mariotte.

1718. 22°. M. D'AUTERIVE.

M. d'Auterive était un des sept Mainteneurs des Jeux Floraux, confirmés dans leurs places par les lettres patentes de 1694, voici son éloge tel que le prononça M. de Cazaubon de Maniban, dans la séance du 27 novembre 1718.

» MESSIEURS,

» Les raisons qui nous ont empêchés de marquer
 » notre douleur aussi-tôt que nous l'aurions désiré, ne
 » l'ont point sans doute affoiblie, et nous regrettons
 » également l'illustre confrère que la mort vient de
 » nous enlever. Son mérite le rendit recommandable
 » dans les différents états auxquels sa destinée l'appela.
 » A peine, pour ainsi dire, commençait-il de vivre,
 » qu'une noble émulation lui fit chercher les occasions
 » de signaler son courage et ses talens pour la guerre. Il
 » les faisait déjà paraître avec succès, quand des cir-
 » constances malheureuses, mais pourtant glorieuses
 » pour lui, le forcèrent de quitter ce parti et d'en
 » prendre un tout opposé ; M. d'Auterive né en quelque
 » façon pour tout ce qu'il voulait entreprendre, attira
 » bientôt sur lui dans cette nouvelle profession l'estime
 » publique. Son génie vaste et étendu lui fit faire en
 » fort peu de temps des progrès infinis dans l'étude et
 » dans la connaissance des lois. Son amour constant
 » pour la justice le fit regarder avec vénération dans

» une Compagnie ; où cette vertu est pourtant presque
» naturelle à tous ceux qui la composent , et nous
» l'avons vu remplir les fonctions pénibles et difficiles
» qu'exige la magistrature avec tout l'honneur et toute
» la dignité qu'on en devait attendre. Ce n'est cepen-
» dant pas sous ces différens points de vue que je
» prétends vous le montrer ; c'est comme académi-
» cien, que je veux vous intéresser plus particulièrement
» à sa perte. Nous n'oublierons pas sans doute ,
» Messieurs , que cet illustre mort possédait toutes les
» qualités qui pouvaient nous le rendre estimable. Il
» était assidu à nos exercices autant que ses différentes
» occupations le lui permettaient. Personne n'avait plus
» que lui dans le commerce, la douceur convenable à
» une société telle que la nôtre. Une merveilleuse faci-
» lité à la poésie, soutenue d'une imagination vive et
» féconde, lui fit produire des ouvrages dignes des plus
» grands maîtres ; son goût pour les belles-lettres ,
» cultivé dès sa plus tendre jeunesse, lui donna une
» connaissance exacte et parfaite des auteurs anciens
» et modernes. Mais ce n'était pas assez pour un génie
» comme le sien, que des connaissances auxquelles tous
» les hommes peuvent atteindre, il porta ses vues en-
» core plus loin. Les mathématiques abstraites et diffi-
» ciles lui devinrent bientôt aisées et familières ; la
» science étendue des faits les plus reculés de l'antiquité,
» ne l'étonna point et ne lui coûta que fort peu d'années
» d'application ; la théologie même qui ne semblait

» point être de son ressort ne lui fut pourtant pas in-
 » connue. Mais n'envisagerons-nous que les qualités de
 » son esprit, et n'est-ce pas encore plus précisément
 » par celles de son cœur, qu'il était recommandable ?
 » Qui jamais en effet a porté la probité à un plus haut
 » point ; qui jamais a joint à cet amas de vertus acquises
 » et naturelles un plus grand fond de religion et de
 » piété ?

» Je ne crains pas , Messieurs , que vous m'accusiez
 » d'avoir chargé cet éloge, et que vous me reprochiez
 » de n'avoir cherché qu'à faire un beau portrait, sans
 » me mettre en peine de la ressemblance. Je n'ai pas
 » eu besoin pour celui-ci d'emprunter des couleurs
 » étrangères ; j'ai tout pris dans le fonds de mon sujet,
 » et c'est assurément ma faute si je n'en ai pas relevé
 » tout l'éclat et tout le mérite. »

La place de M. d'Auterive fut donnée à M. le Comte
 de Fumel.

1718. 23° M. L'ABBÉ COMPAING.

Un mois après avoir prononcé l'éloge de M.
 d'Auterive , le 16 décembre 1718, M. de Cazaubon
 eut à rendre le même devoir à M. l'abbé Compaing
 l'un des Mainteneurs de 1694.

» MESSIEURS, disait M. de Cazaubon ,

» Vous savez le triste sujet qui nous rassemble
» dans ce jour. Nous venons pleurer la mort d'un de
» nos confrères , respectable par mille vertus. Par
» quelle fatalité faut-il que des momens naturellement
» destinés à des occupations utiles et agréables ne
» soient presque plus employés qu'à déplorer nos
» malheurs ? il n'y a que peu de jours que nous vinmes
» rendre à un illustre Académicien les témoignages
» sincères de notre estime et de notre douleur ; nous
» les devons également aujourd'hui à celui que la
» mort vient de nous enlever. Cet homme si recom-
» mandable par son génie , par ses lumières et par son
» savoir , l'était encore plus par l'intégrité de ses
» mœurs , par sa religion , et par sa piété. Semblable à
» un des plus grands pères de l'église , il passa des
» pénibles emplois du Barreau aux fonctions honorables
» du Sacerdoce. Après avoir brillé dans les tribunaux
» de la justice , son zèle ardent pour la religion le
» porta à employer plus utilement son éloquence. Les
» temples du Seigneur ont retenti plusieurs fois de
» ses discours instructifs , touchans et pathétiques. Tou-
» jours plein de ferveur , il annonça la parole évan-
» gélique aussi long-temps que sa santé put le lui per-
» mettre ; mais il ne borna pas là ses travaux. Profond
» dans l'histoire ecclésiastique , il travailla sur les quatre
» premiers siècles de l'église , et il nous en aurait
» laissé une histoire complete si ses infirmités ne

» l'avaient encore forcé d'abandonner cette entreprise.
 » Ce sont sans doute ses différentes occupations qui
 » ne lui permirent pas d'être aussi assidu à nos
 » assemblées que nous l'aurions désiré. Peut-être
 » même qu'une délicatesse un peu trop scrupuleuse
 » lui fit regarder comme perdu tout le temps qu'il ne
 » donnerait pas aux saints exercices de son ministère.
 » C'est à ces saints exercices , qu'il s'était dévoué tout
 » entier, et lorsqu'enfin il sentit qu'il ne pouvait plus par
 » ses travaux être utile au public , son zèle qui croissait
 » avec ses infirmités , l'engagea encore plus particu-
 » lièrement à l'édifier par ses exemples. C'est ici que
 » M. Compaing toujours égal à lui-même nous fit
 » voir sa vertu dans toute son étendue. Personne ,
 » je ne crains pas de le dire , ne s'est jamais plus
 » dignement acquitté des devoirs de sa profession. Une
 » attention continuelle à ses obligations , un amour
 » ardent pour le bon ordre , une fermeté inébranlable
 » dans le bien , et une exacte observance de la dis-
 » cipline ecclésiastique , ont rempli le cours de sa
 » vie. Tel était , Messieurs , l'Académicien qui vient
 » de nous être enlevé. Notre sensibilité sur nos pertes ,
 » devient toujours plus forte par la loi que nous nous
 » sommes imposée , de ne les point réparer , et c'est
 » à pure perte , si j'ose m'exprimer ainsi , que nous
 » voyons tous les jours diminuer le nombre de nos
 » confrères. »

Le titre de M. l'abbé Compaing passa à M. Montaudier Avocat, Académicien surnuméraire.

1720. 24°. M. DE LABROUE.

Il était déjà Évêque de Mirepoix, lorsque l'Académie fut établie ; mais il aimait sa patrie et les lettres, et l'institution qui en avait entretenu le goût dans le midi de la France. Il avait remporté des prix aux Jeux Floraux ; aussi n'hésita-t-on pas à le comprendre dans le nombre des Mainteneurs de 1694. Il mourut en 1720. Son éloge fut prononcé par M. le Président de Rességuier, Modérateur de l'Académie.

» Je pourrais me promettre, disait M. de Rességuier,
 » d'acquitter dignement le tribut que je viens rendre
 » à sa mémoire, s'il suffisait de vous faire ressouvenir
 » qu'il a été un des plus saints Prélats de l'Église ;
 » que pendant quarante-deux ans d'Épiscopat, il l'a
 » soutenue par ses instructions, défendue par ses écrits,
 » accrue par ses travaux, édifiée par ses exemples ;
 » qu'il a mis toute son ambition à égaler les Évêques
 » des premiers temps par sa simplicité, sa frugalité,
 » et sa modestie ; que de ce qu'il retranchait des
 » commodités de la vie, il formait un fonds pour
 » soulager les misères d'un grand diocèse ; qu'il a été
 » le père des pauvres, le protecteur et l'asyle de
 » l'innocence opprimée, qu'il a perpétué son zèle et
 » sa charité par plusieurs établissemens considérables ;

» que dans le grand dessein de défendre l'Église , de
 » ramener ses brebis égarées , de rétablir la sévérité
 » des mœurs , il a toujours mis en œuvre encore plus
 » de vertus que de talens.

» Mais pour connaître ce digne Prélat tout entier ;
 » il faudrait sonder les plus profonds mystères de la
 » religion qu'il a expliqués , et dont nous ignorons
 » d'autant plus l'étendue qu'il a mis tous ses soins à
 » n'en laisser paraître que ce qui était nécessaire pour
 » l'édification.

» Je me bornerai donc , Messieurs , à vous parler
 » de ses talens pour les sciences. Ce sont là les liens
 » qui l'unissaient à cette compagnie ; M. l'Évêque de
 » Mirepoix a possédé tous les talens qui peuvent former
 » un grand homme de lettres. Né avec un heureux génie ,
 » il les cultiva dès sa plus tendre enfance. Sa vivacité
 » et sa pénétration en hâtèrent les progrès et le mirent
 » bientôt en possession de ces trésors dont la découverte
 » est le fruit ordinaire d'un âge mûr et la récompense
 » d'un long travail.

» Son discernement juste et son goût délicat lui
 » firent sûrement démêler le bon , et sa mémoire
 » conduite par son goût ne se remplit que de ce qui
 » pouvait la satisfaire. Il a conservé jusques dans ses
 » dernières années , le souvenir des traits les plus re-
 » marquables des anciens et des modernes ; il les mêlait
 » quelque fois dans sa conversation non pour sup-
 » pléer à ses pensées ; il créait toujours même en
 » citant

» citant , soit par la justesse de l'application , soit
 » par la finesse de sa critique , ou par les réflexions
 » ingénieuses dont il ornait les pensées d'autrui. La
 » délicatesse et l'agrément de son esprit , une facilité
 » singulière à embellir les moindres sujets , par le tour
 » et par l'expression , répandaient des grâces sur tout
 » ce qu'il disait ; on l'écoutait toujours avec admi-
 » ration ; les grandes connaissances qu'il acquit dans
 » les premières années , lui firent sentir de bonne
 » heure l'obligation de rapporter tous ses talens à leur
 » source , et de les consacrer à étendre la gloire de celui
 » qui l'avait si abondamment partagé.

» Destiné à remplir les fonctions éminentes de
 » l'Episcopat , il fit éclater les prémices de son zèle
 » dans de fameuses et pénibles missions ; appelé pour
 » annoncer la parole de Dieu devant les Rois , ses
 » sermons lui attirèrent l'estime et l'admiration d'une
 » Cour qui était le séjour du bon goût et de la
 » politesse ; on le destina aux premières dignités ,
 » tandis qu'il ne pensait sincèrement qu'à instruire et
 » à édifier.

» Il se forme entre les grands hommes des liaisons
 » d'autant plus intimes , qu'elles ont pour fondement une
 » parfaite connaissance du mérite , et d'autant plus
 » solides , qu'elles ont un objet invariable. Telle fut
 » l'amitié qui unissait l'illustre défunt et M. de
 » Bossuet , Evêque de Meaux. Ce fameux Prélat
 » qui connaissait et qui possédait lui-même si par-

» faitement toutes les qualités nécessaires pour former
 » l'esprit et le cœur des souverains , proposa son
 » ami pour remplir, auprès des enfans de France, un
 » emploi si important pour la gloire des princes et
 » pour le bonheur des peuples.

« Le même esprit qui l'avait appelé à l'épiscopat
 » et qui le lui fit accepter dans des vues avec lesquelles
 » il est permis même de le desirer , cet esprit de
 » charité et de zèle le retira de la cour , pour l'ap-
 » pliquer tout entier à la conduite de son troupeau.
 » Il se proposa d'abord les plus parfaits modèles ; il
 » entreprit avec courage et il a soutenu constamment
 » jusqu'à la mort , les plus pénibles fonctions et les plus
 » rudes travaux. Ne l'avons-nous pas vu, déjà glacé
 » et presque éteint, reprendre ses forces , et se ranimer
 » par le seul desir de se rendre encore utile à la
 » Religion !

» Si l'importance de son ministère et sa scrupu-
 » leuse assiduité à le remplir nous l'ont presque tou-
 » jours dérobé , nous avons tiré de lui de puissans
 » secours. Il nous a communiqué ses lumières en venant
 » se délasser dans nos assemblées, lorsque les besoins de
 » son église nous le ramenaient ; avec quelle complaisance
 » ne rappelons-nous pas le souvenir de ces jours heureux
 » où cet homme si respectable est venu s'asseoir parmi
 » nous. Il nous a laissé des modèles dans ses écrits ,
 » où la finesse des tours , l'élégance , les grâces du
 » style se joignent aux idées les plus sublimes , pour

» servir la piété et la religion ; il nous a donné de
» nouvelles forces ; il nous a ranimés par l'émulation.
» Je ne puis finir d'une manière plus intéressante, qu'en
» parlant de l'union dans laquelle il a vécu avec plu-
» sieurs d'entre vous. Que ne pourrai-je pas dire ici
» de cette amitié sincère, de cette tendre confiance
» si, parlant devant ceux qui en ont été l'objet, je
» n'avais à craindre également et de trop réveiller leur
» douleur, et de blesser leur modestie. »

M. de Labroue eut pour successeur le Chef du
Consistoire qui jusqu'alors avait été surnuméraire.

1721. 25°. M DU PUGET ST.-ALBAN.

Ce fut le 21 mars 1721, que M. le Président Druilhet
de Montlaur, Modérateur de l'Académie, prononça son
éloge tel qu'on va le lire.

» MESSIEURS,

» Lorsque dans de tristes occasions comme celle qui
» nous rassemble en ce jour, nous venons nous rappeler le
» mérite d'un confrère que la mort nous a enlevé, venons-
» nous soulager notre douleur en mêlant des éloges
» à des regrets, ou ne cherchons-nous qu'à l'augmenter,
» en retraçant à nos yeux tout ce qui peut nous
» faire trouver notre perte encore plus grande? Emus

» et pénétrés de l'un et l'autre de ces motifs , nous
 » rendons ici un hommage dû à la mémoire d'un
 » confrère illustre ; et ce juste tribut que nous pres-
 » crivent nos usages , nous le payons d'autant plus
 » volontiers que nous en recevons en même temps
 » la récompense. La gloire d'aimer la vertu , le
 » mérite d'en savoir caractériser les traits , font
 » réjaillir sur nous une partie des honneurs que nous
 » consacrons à celui dont nous faisons l'éloge.

» Les diverses occupations de la vie de M. le Baron du
 » Puget , nous fournissent toutes de justes sujets de le
 » louer. Les premières années de sa jeunesse furent em-
 » ployées à l'étude des belles-lettres. Son penchant natu-
 » rel à les cultiver , son esprit fait pour manier agréable-
 » ment leurs tours , et pour s'approprier leurs plus riantes
 » images , une charge de Mainteneur des Jeux Floraux
 » acquise à ses ancêtres , et qui par conséquent lui
 » montrait le génie , l'étude et le savoir , comme hé-
 » réditaires dans sa famille ; tout le portait également
 » à devenir l'ami des muses après avoir été leur
 » élève. Nommé dans les suites par le feu Roi à la
 » place qu'il occupait si dignement parmi nous , c'est
 » dans la fonction de ses devoirs académiques , que
 » vous avez dû admirer les saillies de son esprit enjoué ,
 » la facilité de son expression , sa critique fine ,
 » judicieuse et modeste , et surtout son zèle constant
 » pour les intérêts de cette compagnie. Ses longues et

„ fréquentes infirmités l'ont souvent éloigné de nos
 „ exercices , et leur privation ajoutait un surcroît de
 „ sensibilité à ce que ses maux lui faisaient souffrir.

„ Réduit à cet état de langueur et de solitude , où
 „ jette nécessairement une mauvaise santé , la généa-
 „ logie cette sœur respectable de l'histoire , sans qui
 „ nous nous garantirions mal - aisément des erreurs
 „ capricieuses de la tradition , des attentats de la
 „ vanité des hommes ; cette science dis-je fut un des
 „ principaux objets du travail de M. du Puget. Plus
 „ louable , s'il se peut , par l'usage modéré qu'il en sut
 „ faire , il évita toujours de nuire. On sait que bien
 „ loin d'avoir signalé son talent sur ces matières , par
 „ des vérités fâcheuses , il ne l'accrédita que par des
 „ témoignages obligeans. La charge de Lieutenant
 „ des Maréchaux de France qu'il a long-temps possé-
 „ dée , lui fournit de nouveaux moyens de se rendre
 „ utile. Juge du point d'honneur , arbitre des démêlés
 „ de la noblesse , il sut rapprocher les ennemis les
 „ plus irréconciliables. La douceur et la politesse qu'il
 „ avait acquises par le commerce des belles-lettres , une
 „ éloquence naturelle perfectionnée parmi nous ,
 „ établissaient si souverainement son empire sur les
 „ cœurs , que le ressentiment le plus vif cédait sans
 „ peine au charme de sa persuasion.

„ Chéri , estimé de ses supérieurs , il ne s'est servi
 „ de la confiance qu'ils avaient en lui , que pour faire
 „ du bien ; et quoique ennemi de l'injustice , et de la

„ violence , sa bonté lui faisait toujours envisager avec
 „ peine , que , pour punir un coupable , il fallût faire
 „ un malheureux. Ce sont ces vertus bienfaisantes
 „ qui lui ont sans doute attiré du ciel ce courage , et
 „ cette assurance chrétienne qui l'ont soutenu jusqu'au
 „ dernier moment de sa vie , et qui doivent servir à
 „ sa famille et à ses amis , d'exemple et de conso-
 „ lation.

„ Cherchons la nôtre , Messieurs , dans le choix
 „ d'un sujet qui nous dédommage , s'il est possible , de
 „ la perte que nous venons de faire. „

On lui donna pour successeur , M. de Nesmond ,
 Archevêque d'Albi , nommé à l'Archevêché de Tou-
 louse.



1721.

26°. M. PALAPRAT.

Jean Palaprat naquit à Toulouse en 1650 , rem-
 porta plusieurs prix aux Jeux Floraux , embrassa la
 profession d'Avocat , se distingua au Barreau , fut
 Capitoul en 1676 , chef du Consistoire en 1684 , alla
 à Paris , où l'agrément de son esprit le fit rechercher ,
 ensuite à Rome , où la Reine Christine tâcha vainement
 de l'arrêter auprès d'elle. De retour à Paris , il fut
 admis dans la cour du grand-prieur de Vendôme , et se
 fit remarquer par des saillies piquantes , souvent très-
 hardies , dans cette fameuse société du Temple , dont

on disait que Chaulieu était l'Anacréon. Il avait déjà travaillé pour le Théâtre, lorsqu'il fit connaissance avec l'Abbé Brueys.

„ Brueys et Palaprat, dit Laharpe, nés tous deux
 „ dans le midi de la France, et qui avaient la vivacité
 „ d'esprit et la gaieté qui caractérisent les esprits de
 „ ces belles provinces, réunis tous deux par la con-
 „ formité d'humeur et de goût, et qui mirent en
 „ commun leur travail et leur talent, sans que cette
 „ association délicate ait jamais produit en eux de
 „ jalousie, nous ont laissé deux pièces d'un comique
 „ naturel et gai, *l'Avocat Patelin et le Grondeur.* „

Lorsque les Jeux Floraux furent érigés en Académie, Palaprat couvert des couronnes de Clémence Isaure, fut choisi pour être un des nouveaux Mainteneurs. Il se proposait comme Laloubere, Campistron et Tourreil, de venir finir ses jours à Toulouse.

Laloubere et Campistron accomplirent ce vœu. Tourreil fut surpris par la mort à Paris; Palaprat eut le même sort.

M. d'Aldéguier, Chevalier d'honneur, fit son éloge dans la séance du 30 novembre 1721.

„ Toulouse, disait-il, a perdu un citoyen, qui non
 „ seulement lui a toujours fait honneur, mais qui même
 „ l'a servie utilement durant plusieurs années. Vous
 „ le savez, Messieurs, quelque attachement qu'il eût
 „ pour les muses, il ne leur a pas donné tout son
 „ temps et tous ses soins. Le peuple de Toulouse a

» plus d'une fois recueilli le fruit de son travail et de
» ses veilles. On l'a vu dans le Barreau et dans la Ma-
» gistrature , s'acquitter dignement de tous les emplois
» dont il a été chargé ; et comme s'il n'était pas assez
» extraordinaire de voir réunis dans le même sujet tant
» de talens divers , de trouver l'homme de conseil et
» d'affaires dans le Poëte et l'homme de lettres , de voir
» ensemble , l'austérité de Thémis avec le badinage
» des Grâces , M. de Palaprat a ajouté encore à un
» assemblage si rare un trait de singularité qui n'a point
» d'exemple. Le croiriez-vous , Messieurs , pour peu
» qu'il nous fût permis d'en douter ? Le magistrat
» expérimenté , sage , prévoyant , c'est là le jeune
» homme en M. de Palaprat ; l'homme occupé de son
» plaisir , et plus heureux encore à faire le plaisir
» des autres , le poëte enjoué et galant , l'auteur fécond
» et vif dans ses productions , c'est là le vieillard.
» Quel autre homme n'eut pas paru déplacé dans ces
» deux états ? et quel génie ne fallait-il pas pour s'y
» soutenir ainsi ? C'est cet heureux génie qui lui procura
» les bonnes grâces d'un Prince , bien différent de la
» plupart des grands , dont la faveur n'est ordinaire-
» ment le prix que d'une assiduité rampante et d'une
» basse adulation. Sans mérite , il eut été difficile de
» s'introduire auprès de M. le Grand-Prieur , encore
» moins eût-il été aisé de devenir son confident et
» son ami. L'esprit de discernement et de goût semble
» attaché au nom de Vandôme ; et nous avons parmi

» nous un illustre préjugé du goût marqué des Princes
 » de ce nom, pour les heureux talens et pour le vrai
 » mérite.

» Flatté par les bontés de ce Prince, M. de Palaprat
 » chercha à les mériter, non par une cour servile et
 » basse, mais par un attachement et des attentions
 » également honorables pour lui et pour son maître.
 » C'est dans le dessein qu'il forma de lui plaire et de
 » le divertir noblement, qu'il s'attacha aux muses
 » encore plus qu'il n'avait fait jusqu'alors; et c'est
 » dans l'heureux loisir que lui procura son protecteur,
 » qu'il composa ce grand nombre d'ouvrages dans
 » lesquels il est aisé de remarquer le caractère vif et
 » enjoué de leur auteur, et surtout cette facilité de
 » génie qui ne sent jamais le travail; aussi, comme
 » il le dit lui-même, avait-il fait ses conditions avec les
 » muses: il voulait être leur ami, et non pas leur
 » manœuvre.

» Je n'entrerais là dessus dans aucun détail: le
 » public a assez fait l'éloge de ses ouvrages. Je ne
 » parlerai que du seul qui n'a pas réussi, et dont
 » cependant M. de Palaprat a trouvé le secret de se
 » faire honneur par le tour badin, la bonne foi et
 » le desintéressement avec lesquels il en parle lui-
 » même. C'est sa comédie de la Fausse Prude. L'entê-
 » tement des auteurs sur toutes les productions de
 » leur esprit, est un travers si établi de tout temps
 » dans le monde, que pour montrer le bon caractère

» de l'esprit d'Auguste, l'histoire n'a pas dédaigné de
 » remarquer qu'il avait su se déclarer lui-même contre
 » de méchants vers qui lui étaient échappés. Si c'est un
 » sujet d'étonnement dans un Empereur, qui a bien voulu
 » descendre au rôle d'auteur; quel sujet d'éloge n'est-
 » ce point pour un auteur qui n'a que ce rôle pour
 » tout relief et pour toute distinction ? Tel fut,
 » Messieurs, l'illustre Académicien que nous regrettons
 » aujourd'hui. Ne le perdons point de vue dans le
 » choix que allons faire, et que ce souvenir nous
 » engage à le remplacer le plus dignement que nous
 » pourrons. »

Il eut pour successeur M. Delherm.

1722. 27°. M. DULAURENS.

M. Thomas Dulaurens était Avocat au Parlement, il fut Capitoul en 1666, ensuite en 1681, et Chef du Consistoire en 1700. A cette époque, il était en même-temps Lieutenant Général des Eaux et Forêts de France.

En 1705, le tribunal connu sous le nom de *la table de marbre* ayant été supprimé, et ses attributions ayant été données au Parlement, M. Dulaurens fut nommé d'abord Avocat, ensuite Procureur du Roi à la nouvelle Chambre des Eaux et Forêts.

Ce fut en 1708, qu'à la mort de M. d'Aldéguier,

Trésorier de France , l'Académie lui donna le titre de Mainteneur , dont il faisait déjà les fonctions, en qualité de survivancier.

M. Ranchin de Monredon , Sous-Modérateur de l'Académie , prononça , dans la séance du 5 mai 1722 , l'éloge de M. Dulaurens , tel qu'on va le lire.

» MESSIEURS ,

» Dans les occasions aussi tristes que celle qui nous
 » assemble aujourd'hui , l'usage veut que nous payons
 » un tribut de louange au confrère , que la mort nous
 » enlève. Nous rappelons à notre idée tout ce qui
 » peut nous faire connaître la grandeur de notre perte ;
 » et si par là nous redoublons notre douleur , nous
 » aurons du moins l'avantage de la justifier. Ainsi , sans
 » ménager votre sensibilité , ce serait une espèce de
 » consolation pour moi , si je pouvais , par un exact
 » et sincère détail , offrir à vos yeux toutes les raisons
 » qui doivent nous faire regretter M. Dulaurens ; mais
 » la conjoncture des affaires importantes dont M. le
 » Modérateur se trouve chargé , ne lui permettant pas
 » de s'acquitter ici de ses fonctions , approuverez-vous ,
 » Messieurs , les expressions imparfaites d'un faible
 » orateur , qui n'a l'honneur de parler en votre nom ,
 » que par un dévolut précipité , et à qui , avec tout le
 » loisir de la réflexion , il manquerait encore les grâces
 » de l'éloquence.

» Les grandes qualités , et les vertus solides de feu

» M. Dulaurens méritent sans doute , d'autres louanges
 » que celles que je pourrais leur donner dans ces cir-
 » constances. C'est presque à votre seule mémoire que
 » je suis forcé de confier le soin de son éloge ; elle
 » vous le représentera né. avec tous les divers talens
 » propres à s'attirer l'estime générale ; grand magistrat
 » dans les différentes charges qu'il à exercées ; de la
 » vigilance , et de la fermeté pour soutenir le bien
 » public ; de la sagesse dans les vues ; du désintéres-
 » sement dans les actions ; de l'attention et des ressources
 » pour conserver ou pour rétablir le bon ordre , dans
 » une ville confiée à sa prudence ; tel on l'a vu plu-
 » sieurs fois gouverner dans ce Capitole. Son amour
 » pour la justice , son intégrité , son zèle pour la dé-
 » fense et le soutien des causes vraies , l'ont ensuite
 » fait révéler dans les fonctions d'une charge créée
 » pour lui , et dont il a tracé le premier les obligations ,
 » et les engagemens. Cet homme vertueux ne laissa
 » pas cependant de concilier l'observation de ses de-
 » voirs essentiels , avec les délassemens les plus
 » permis et les plus louables ; son goût pour les
 » belles-lettres l'engagea dès sa jeunesse à les cultiver
 » assidûment , et , dans tous les temps de sa vie , on la
 » vu , ou se préparer à être associé parmi vous ,
 » Messieurs , ou mériter enfin de l'être. Dans l'âge
 » dangereux , où la vivacité des passions nous entraîne
 » vers les plaisirs , il n'en a jamais connu d'autre
 » que celui que donne le commerce des muses. Peu

„ dissipé dans le monde, la fécondité de son génie
 „ savait lui faire trouver la solitude agréable. Tant
 „ d'heureuses dispositions devaient être recueillies par
 „ l'Académie, et M. Dulaurens s'était montré trop
 „ digne d'y occuper une place pour n'y être pas appelé.
 „ Dans ces temps affligeans, où cette compagnie voyait
 „ ses exercices négligés par le relâchement, par les
 „ occupations étrangères, ou par les absences trop
 „ fréquentes de ceux qui la composaient alors; quand
 „ le zèle ralenti eut besoin d'être ranimé, on chercha
 „ des sujets qui, par leur assiduité et par leur exemple,
 „ pussent redonner à nos conférences la vivacité et la
 „ ferveur qu'elles semblaient avoir perdues; vous eutes
 „ recours, Messieurs, à des Académiciens par antici-
 „ pation, (remède nouveau, mais nécessaire aux
 „ maux dont l'Académie se voyait affligée); alors M.
 „ Dulaurens devint votre confrère. Les connaissances
 „ dont son esprit parut orné, son application conti-
 „ nue à vos exercices, son amour et sa facilité
 „ pour les travaux académiques, ses analyses remplies
 „ d'érudition, ses critiques judicieuses et savantes, et
 „ ses autres ouvrages vous firent sentir bientôt et bien
 „ puissamment l'utilité du choix que vous aviez fait;
 „ choix d'autant plus agréable qu'il ne vous avait point
 „ coûté de perte.

„ Lorsqu'une piété solide et délicate s'empara entière-
 „ ment de son cœur, il crut à la vérité devoir s'éloigner
 „ de nous pour se rendre à lui seul; mais loin de

„ lui reprocher cette espèce d'abandon , nous devons
 „ au contraire reconnaître la grandeur de son attache-
 „ ment pour nos exercices , à la nécessité où il crut
 „ être d'en faire un sacrifice. Toutes ces considé-
 „ rations nous engagent à rendre à sa mémoire un
 „ juste témoignage de reconnaissance ; ce n'est point
 „ l'usage seul qui l'exige ; c'est la raison. Ainsi la véné-
 „ ration et l'estime que nous conservons dans nos cœurs
 „ pour le mérite et la vertu de feu M. Dulaurens ,
 „ nous acquitteront plus dignement envers lui , que tous
 „ les éloges de bienséance et de coutume ne le pour-
 „ raient faire. „

M. Dulaurens eut pour successeur M. le Président d'Orbessan.

1723. 28°. M. DE CAMPISTRON.

Le 30 mai, Campistron étant mort, M. de Ranchin-
 Lavergne prononça son éloge. L'Académie le fit
 imprimer dans son recueil de 1723. » Voulant rendre
 » sa douleur publique dans une occasion aussi inté-
 » ressante, que l'est la perte que vient de faire la
 » république des lettres. » Elle ajouta qu'à l'avenir,
 on imprimerait aussi les éloges des Mainteneurs que
 l'Académie aurait le malheur perdre.

La place de Campistron fut donnée à M. de Lopès,
 (on prononçait M. de Loupes.)

1723. 29°. M. DE BERTHIER.

M. le Président de Rességuier prononça son éloge. Il est imprimé dans le recueil de 1724. M. de Berthier eut pour successeur, dans la place de Chancelier, M. de Maniban.

1724. 30°. M. DE SAINT-LAURENS.

M. le Président d'Orbessan prononça son éloge dans la séance du 2 avril 1724. Cet éloge est imprimé dans le recueil.

Il eut pour successeur M. de Saint-Laurens son fils.

1725. 31°. M. D'ALDÉGUIER, Chevalier
d'Honneur.

Son éloge fut prononcé par M. Cormouls dans la séance du 17 juin 1725, et imprimé dans le recueil de 1726. M. d'Aldéguier eut pour successeur M. d'Aussonne.

1726. 32°. M. FERRIERE DE LA
CROISETTE.

Son éloge fut prononcé par M. de Saint-Laurens , le 24 juin 1726. Comme il devait être imprimé , on ne l'inséra point dans le registre ; il ne se trouve pas non plus dans le recueil imprimé. Je ne connais rien de cet ancien Mainteneur , si non qu'il fut compris dans la nomination de 1694.

Il eut pour successeur , M. de Saget Avocat Général,

1727. 33°. M. DE NESMON , Archevêque
de Toulouse.

Son éloge fut prononcé par M. de Comynhian , le 19 juin 1727. Il est imprimé dans le recueil de 1728.

M. de Nesmon eut pour successeur , M. de Miran.

1727. 34°. M. D'ASSEZAT.

M. d'Assezat était un des Mainteneurs de 1694 , nommé par les lettres patentes. M. de Comynhian prononça son éloge le 2 juillet 1727. Il est imprimé dans le recueil de 1728.

Il eut pour successeur M. Marc-Antoine de Lombrail

1727. 35°. M. DRUILHET , Évêque
de Bayonne.

Il n'était pas encore Évêque, lorsqu'il fut nommé Mainteneur par les lettres-patentes de 1694. Son éloge fut prononcé le 28 décembre 1727, par M. de Sager, Avocat Général. Il est imprimé dans le recueil de 1728. On lui donna pour successeur M. de Coufoulens.

1728 36°. M. DE NUPCES.

Son éloge est dans le recueil de 1728. M. de Sager le prononça le 5 février. M. de Nupces eut pour successeur M. de Rabaudi.

1729. 37°. M. DE LALOUBÈRE.

Après le fondateur inconnu, et l'illustre restauratrice du Collège de la gaie science, personne n'a rendu à cette institution des services plus essentiels, que l'auteur du voyage de Siam. Il la sauva d'une ruine infaillible, en lui faisant donner une existence légale, solide et indépendante; en quoi il eut besoin non-seulement d'un grand zèle, mais de toute la sagesse d'un homme accoutumé aux négociations, et qui savait que, pour opérer un grand bien, il faut souvent ménager les petits intérêts, et les fausses idées de l'amour propre et de la vanité.

Laloubère fut à la fois le législateur et l'historien des Jeux Floraux. Les statuts qu'il dressa pour l'Académie étaient les meilleurs, qu'on pût lui donner dans les circonstances de son établissement. Son traité de l'origine des Jeux Floraux contenait tout ce qu'il était permis d'en publier alors, sans compromettre la vérité et sans blesser aucune prétention. Dans ces deux ouvrages tout était sagement combiné; tout jusqu'à la liste des Mainteneurs. Il n'y manquait que son nom qui aurait si bien figuré à côté de ceux de Tourreil, de Campistron, et de Palaprat.

Il ne voulut pas devenir Mainteneur, par son propre suffrage. L'Académie répara le tort que lui faisait cet excès de modestie, en lui destinant dans sa première séance, la première place qui vaquerait. Il en était devenu titulaire, avant le 5 février 1700. Je n'ai aucune donnée, pour fixer, avec plus de précision, l'époque de la mort de M. Maleprade qui fut le premier Mainteneur que la mort nous enleva.

Laloubère naquit au mois de mars 1642. Son père était un des officiers principaux du Présidial de Toulouse. Sa mère appartenait à une famille très-distinguée, qui, sortie de Toulouse, pour remplir à Paris et à la cour, les premiers emplois de la magistrature et du ministère, a été ramenée deux fois dans le lieu de son origine. C'est la famille du Cardinal Bertrand, qui fut d'abord Premier Président du Parlement de

Toulouse, ensuite de celui de Paris, et enfin Garde des Sceaux sous Henri second.

Madame de Bertrand, mère de Laloubère, était une femme de mérite et d'un grand caractère. Ayant perdu son mari de bonne heure, elle s'appliqua à remplir, pour l'intérêt de son fils, deux très-grands objets, et elle y réussit. Les affaires que son mari lui laissa étaient embarrassées ; elle les éclaircit et les mit en ordre ; et pendant ces discussions, elle ne cessa pas de diriger l'éducation de son fils, de suivre et d'animer ses études dont, chaque jour, elle se faisait rendre un compte exact.

En parlant de ses progrès au Collège des jésuites qui furent ses instituteurs, on cite une Tragédie Latine dont le sujet était tiré de l'Écriture Sainte, et une Comédie Française imitée de Plaute. Ces deux ouvrages qu'il supprima dans la suite étaient sans doute médiocres ; mais ils prouvent que celui qui les avait exécutés, avait fait de bonnes études. Ce qui le prouve encore, c'est qu'il avait composé une Grammaire et des Racines grecques dans le goût de celles de Port-Royal ; et je ne crains pas de dire que partout, où se montrera un jeune homme de quinze ou seize ans, aussi avancé, on pourra en augurer qu'il obtiendra quelque distinction, dans la république des lettres.

Je ne compterai pas non plus, parmi ses succès littéraires, les poésies légères, tendres et galantes dont il inonda la capitale, que les meilleurs artistes mettaient



en musique et que tout le monde chantait. Pendant qu'il se prêtait ainsi à l'empressement des sociétés dans lesquelles il était répandu, il s'occupait d'objets sérieux. Il savait l'Italien, l'Espagnol et l'Allemand; avec ces avances, il étudiait le droit public et les intérêts des princes. Ses lumières et son caractère lui donnèrent bien-tôt une réputation de sagesse et d'équité dont il recueillit le premier fruit dans une ambassade en Suisse. Il était secrétaire de cette ambassade, et l'on remarqua qu'il s'y était généralement fait estimer, *quoiqu'il ne bût que de l'eau*, disait l'ambassadeur qui lui rendait ce témoignage, (M. de Saint-Romain.)

Son voyage à Siam, la commission secrète dont il fut chargé en Espagne et en Portugal appartiennent à l'histoire générale. La relation qu'il publia à son retour de Siam ne remplit pas l'attente de ceux qui aiment les choses merveilleuses; et il eut été bien aisé à Lalouberie de se prévaloir du privilége si cher à tous ceux qui viennent de loin, de satisfaire cette curiosité. Mais tous les bons esprits lui surent gré de la candeur et de la simplicité avec lesquelles il parla de l'histoire et de la nature du pays, de la langue, des usages, des mœurs, de l'industrie et de la Religion des habitans. On admira que, dans un court espace de trois mois, depuis la fin de septembre 1687, jusqu'au mois de janvier de l'année suivante, il eut pu rassembler des notions si exactes sur ces objets importants.

Laloubere paraissait fixé à Paris. Il avait été reçu depuis peu à l'Académie Française et à celle des inscriptions et belles-lettres, lorsqu'il fit à Toulouse ce voyage qui le rendit témoin de l'orgie révoltante qui avait été substituée à la fête des fleurs.

Il travailla dès-lors au projet dont l'exécution l'a placé parmi les bienfaiteurs de sa patrie, puisqu'il empêcha la ruine d'une institution si respectable par son antiquité, si utile par son objet, et dont Toulouse s'honorera, tant qu'on y conservera l'amour des lettres, tant qu'on y sentira la différence que mettent parmi les hommes, la barbarie et la culture de l'esprit.

Laloubere aimait sa patrie et avait toujours conservé le desir et le projet vague d'y finir ses jours. L'établissement de l'Académie augmenta ce desir et lui fit prendre la résolution fixe et invariable de quitter Paris, tandis qu'il avait encore de la force et de la santé, avant que la soixantième année le plaçât à l'entrée de la vieillesse.

A peine arrivé à Toulouse, il s'y maria, et ce fut à la famille de sa mère qu'il demanda la femme qui devait embellir ses derniers jours.

On croyait en général que toute l'occupation de Laloubere était dans ses travaux Académiques, et dans les vers qui lui échappaient de temps en temps, et qui étaient toujours pleins de sens et de feu, d'une morale sage et délicate, souvent même d'une galanterie fine qui ne se ressentait pas de son âge. Ses amis savaient

qu'il ne se permettait ces amusemens , que pour se délasser d'études très-sérieuses , s'occupant de mathématiques et s'y livrant avec assuidité ; mais il n'en parlait qu'à ceux qui s'y intéressaient par goût et par amour de la science.

Le fruit de ces travaux fut *un traité de la résolution des équations ou de l'extraction de leurs racines* , ouvrage dont je suis hors d'état d'apprécier le mérite , qui ne fut publié qu'après sa mort , et qui obtint , entre autres suffrages très - honorables , celui de Halley compatriote et ami de Newton , et qui a lui-même tant enrichi l'astronomie et les mathématiques. Au milieu de ces travaux arides , Laloubere plus capable que jamais de donner des conseils et des règles , pour la perfection de l'éloquence et de la poésie , en fournissait des modèles dans les conférences Académiques , où il était d'une assiduité exemplaire.

Quel dommage que les procès-verbaux de ces conférences aient été enlevés de nos archives , et que nous ayons également perdu l'autre registre , où l'on transcrivait les discours prononcés dans les séances publiques , avant que l'Académie eut délibéré de les faire imprimer !

Madame de Laloubere mourut un an avant lui et ne lui laissa point d'enfant (1). Il poussa sa carrière jusqu'à sa quatre-vingt-septième année , ayant conservé jus-

(1) V. la délibération du 10 août 1727.

qu'au dernier moment toute la force et toutes les grâces de son esprit. Turreil était mort en 1715 ; Palaprat en 1721 ; Campistron en 1723 ; nous le perdîmes le 26 mars 1729. En apprenant sa mort , l'Académie prit la délibération suivante : « voulant donner des marques » publiques de sa vénération et de sa reconnaissance » pour cet illustre Académicien , elle a délibéré que son » éloge serait fait en public , dans la salle de l'Académie , avec toute la solennité possible. »

Cette séance publique et solennelle eut lieu le 20 avril. L'éloge fut prononcé par M. de St.-Laurens qui était Modérateur. Son discours appartenant dès-lors à l'Académie, M. de St.-Laurens le remit au secrétaire des assemblées, le priant d'attendre , pour le transcrire dans le registre, quelques changemens qu'il voulait y faire. Ces corrections n'étaient point faites, quand le temps d'imprimer le recueil fut venu. La modestie de M. de St.-Laurens devenant alors plus grande, il demanda un long délai, ayant le projet, disait-il, non de corriger, mais de refaire l'éloge de M. de Lalouber. Les commissaires chargés de l'impression du recueil ne pouvant pas vaincre ses difficultés, en firent le sujet d'un rapport à une assemblée convoquée exprès. M. de St.-Laurens y proposa de ne plus rien imprimer des ouvrages des Académiciens. L'assemblée réduisit cette proposition à la question de savoir quel délai on accorderait à M. de St.-Laurens, pour corriger ou pour refaire l'éloge de Lalouber. Comme il avait demandé six mois,

et qu'il ne paraissait pas convenable, que le recueil de 1729 fût imprimé, sans y mettre cet éloge, on suspendit cette impression et l'on délibéra que le recueil de 1729 ne serait publiée qu'avec celui de 1730.

Le 16 avril 1730 M. de St.-Laurens n'ayant pas remis un autre exemplaire de l'éloge de M. de Lalouberie, et cherchant à éluder les demandes qui lui en étaient faites, le secrétaire des assemblées fit inscrire, dans le registre courant, l'exemplaire qu'il avait en dépôt, et le livra à la commission qui s'occupait de l'impression des deux recueils de 1729 et 1730.

M. de St.-Laurens était un homme d'esprit, un très-galant homme; mais la tournure de son esprit n'était pas celle de tout le monde; il se piquait de singularité, et cette singularité allait quelque fois jusqu'à la bizarrerie, jusqu'à l'oubli des convenances et des égards les plus essentiels.

Tout doit avoir des bornes dans le commerce de la vie. La modestie même la plus sincère peut devenir excessive. M. de St.-Laurens avait-il cru réellement que son ouvrage ne méritait pas l'impression? Il était en état de le rendre meilleur et le temps lui en avait été donné. Craignait-il de s'aveugler sur le mérite de son ouvrage? Il pouvait le soumettre à la critique de quelqu'un de ses confrères, et se soumettre lui-même aux conseils qu'on lui donnerait. Le pire de tous les partis était de s'obstiner à ne vouloir pas qu'on imprimât cet éloge, parce qu'après tout, dès-qu'il

avait voulu appartenir à une société savante ; dès-qu'il avait accepté sa confiance pour un tribut de louange qu'il était indispensable de payer avec solennité ; il était lié aux délibérations de l'Académie ; rien ne pouvait le dispenser d'y obéir. D'ailleurs un éloge prononcé au nom de l'Académie dont il n'était que l'organe, appartenait à l'Académie qui l'ayant adopté, pour la manifestation de ses sentimens, pouvait seule en disposer à son gré , le publier ou le retenir dans ses archives.

Ces idées étaient trop saines, pour convenir parfaitement à quelqu'un qui se complaisait dans ses opinions particulières, dont la volonté n'était pas maniable, et qui aurait tout sacrifié à l'intérêt de n'avoir pas le démenti, dans cette affaire. Je puis parler ainsi, après le scandale de sa conduite, et l'étrange parti qu'il prit de se mettre en procès avec l'Académie.

Elle avait un privilège, pour l'impression des *pièces, ouvrages, recueils et résultats de ses assemblées* ; et ses causes étant commises à la Grand'Chambre du Parlement, aucun autre juge n'en pouvait connaître, sans attenter à cette autorité. M. de St-Laurens Conseiller de Grand'Chambre, Mainteneur de l'Académie, sans qualité pour disposer du discours qu'il avait prononcé, méconnaissant et l'autorité du Parlement, et les droits de l'Académie, et le respect qu'il devait à ses délibérations, s'adressa au Lieutenant principal de la Sénéchaussée, pour demander qu'il fût fait inhibitions et

défenses d'imprimer et de débiter l'éloge de M. de Laloubere composé par lui ; et il obtint une ordonnance conforme à sa demande. Cet éloge était déjà imprimé et tous les exemplaires étaient tirés, lorsque cette ordonnance fut signifiée à l'imprimeur qui s'empressa d'en donner avis à l'Académie.

On était persuadé que M. de St.-Laurens, quoiqu'il pût arriver, soutiendrait cette démarche, et ne craindrait pas d'ajouter de nouveaux manquemens aux torts si graves qu'il avait déjà. Ce travers de son esprit laissait subsister l'estime qu'on avait pour son mérite; et cependant cette affaire, si elle se suivait, ne pouvait finir que par une destitution qui, dans une société telle que la nôtre, serait plus pénible, peut-être, pour ceux qui auraient à la prononcer, que pour celui qui la subirait, quoique bien méritée. Une commission composée de quinze Mainteneurs connus par leur sagesse, dont plusieurs étaient pris parmi les officiers les plus respectables du Parlement, pensa qu'après une pareille démarche, M. de St. - Laurens renonçait à l'Académie. Peut-être pensa-t-elle que le discours dont il s'agit, ne méritait pas l'intérêt qu'on avait attaché à sa publication. Dès-lors pourquoi suivre au conseil du Roi un procès en réglemeut de juges, dont le résultat ne pouvait pas être satisfaisant, quelle que fût la décision. Il valait donc mieux le terminer, sans discussions judiciaires. Il fut verbalement convenu, qu'on détruirait tous les exemplaires de son discours; que la planche de l'imprimeur

serait rompue ; qu'on ne le faisait pas réimprimer ; que M. de St.-Laurens ne reparaitrait plus à l'Académie ; que néanmoins son nom resterait sur la liste des Mainteneurs. Ces conventions furent ensevelies dans un profond silence, et à la mort de M. de St.-Laurens, l'orateur chargé de faire son éloge, ne souleva qu'à demi ce voile mystérieux.

Pendant les agitations qui précédèrent cet arrangement, les deux recueils de 1729 et de 1730 avaient été publiés en un seul volume et l'on y avait inséré l'avis suivant : « Quoique le public ne trouve point dans ce recueil » l'éloge de feu M. de Laloubere, prononcé le 20 avril » 1729 par M. de St.-Laurens, il ne fera pas l'injustice » à l'Académie des Jeux Floraux de croire que cette » compagnie ait voulu ne point faire paraître publique- » ment les marques de sa vénération et de sa recon- » naissance ; mais des raisons particulières l'ont empê- » chée *jusqu'à présent*, de faire imprimer ce dis- » cours. »

Cette publication qu'on croyait alors n'être que retardée, devint impossible, lorsqu'il eut été convenu que le discours de M. de St.-Laurens ne paraîtrait pas dans les recueils Académiques. Mais comment se dispenser-on de le remplacer par un autre ? Il n'est jamais trop tard, même après quatre-vingts ans, pour réparer de pareilles omissions, et je l'aurais entrepris, quand même je n'aurais pas été appelé, par les circonstan-

ces , à remplir d'autres lacunes de même genre.

Nous ne devons jamais oublier que Laloubere est le véritable fondateur de l'Académie, le second restaurateur, le sauveur des Jeux Floraux. Notre institution n'était que languissante; elle n'avait point d'ennemis, lorsque Clémence Isaure la releva; mais elle allait périr, lorsque Laloubere lui donna l'appui d'une main toute puissante. La dotation de Clémence Isaure ranima cette institution; mais cette dotation déjà envahie, puisqu'elle était détournée de son objet, fut rendue par Laloubere, à la destination que Clémence Isaure lui avait donnée.... Et le buste de Laloubere n'a pas encore été placé dans ce temple! Quel est l'illustre Toulousain qui a rendu un plus signalé service à ce Capitole, à la ville palladienne, à l'heureuse contrée sur laquelle nous étendons son influence littéraire?

Campistron et Turreil, furent ses amis et ses ses émules, dans les sentiers de la gloire littéraire. En arrivant dans ce panthéon, ils y désignèrent sa place. Fermat le réclame aussi, comme un des flambeaux qui éclairèrent la route des sciences exactes. Catel, s'il pouvait revivre, abjurerait entre ses mains l'erreur inconcevable qui le porta à chercher, dans la nuit des temps, une fondation dont l'époque était encore récente, lorsqu'il se livrait à ces recherches. Lafaille, qui reconnaissait Laloubere pour son maître, l'aurait placé lui-même, s'il lui eut survécu, dans cette galerie dont il conçut la

première idée, et dont l'exécution fut également un de ses bienfaits.

Il n'est jamais trop tard, j'aime à le répéter, pour honorer la mémoire de ceux qui ont rendu de grands services à leur patrie. Peut-être même vaut-il mieux que ces apothéoses soient le fruit d'un long souvenir. La voix publique qui s'est fait entendre pendant plus d'un demi siècle, ou qui se réveille après un long repos, est plus imposante et a plus de pouvoir, que les accens d'une douleur, ou de toute autre impression récente. Elle n'aura pas retenti en vain, dans cette enceinte. Le conseil municipal partageant les vues de son chef qui est un de nos Mainteneurs, et qui, dans son ambition pour la prospérité de Toulouse, met en première ligne la gloire littéraire, entendra, avec intérêt et reconnaissance, ce second éveil que nous lui donnons, sur les honneurs que la patrie réclame pour un de ses illustres citoyens.

La place de Mainteneur vacante par la mort de Laloubere, fut donnée à M. de Crillon, Archevêque de Toulouse.

1730.

38°. M. DE COUFOULENS.

Son éloge est dans le recueil de 1730. M. de Rabaudi le prononça le 20 janvier. M. de Coufoulens eut pour successeur, M. de Stadens.

1730. 39°. M. MONTAUDIER.

Son éloge est dans le recueil de 1730. Il fut prononcé par M. de Rabaudi le 21 mars. M. Montaudier eut pour successeur, M. de Paraza.

1730. 40°. M. DE NOLET.

Son éloge est dans le recueil de 1733. Il fut prononcé le 27 février, par M. d'Aldéguier. M. de Nolet eut pour successeur, M. de Ponsan.

1733. 41°. M. le Chevalier DE CATELLAN.

Son éloge est dans le recueil de 1734. Il fut prononcé le 18 septembre 1733, par M. Lardos, chef du Consistoire, Mainteneur-né. M. de Catellan eut pour successeur, comme Modérateur, M. Dumas-d'Aiguebère; comme Secrétaire perpétuel, M. le Chevalier d'Aliés.

1733. 42°. M. DRUILLET, Président
aux Enquêtes.

Son éloge est dans le recueil de 1734. Il fut prononcé par M. le Chevalier d'Aliés le 23 décembre 1733. Il eut pour successeur, M. Lardos.

1735. 43°. M. le Présid^{nt}. DE RESSÉGUIER.

Son éloge est dans le recueil de 1736. M. de Ponsan le prononça le 21 décembre 1735. M. de Rességuier eut pour successeur, M. Soubeiran de Scopon.

1736. 44°. M. DE RANCHIN-
MONTREDON.

Son éloge est dans le recueil de 1736. Il fut prononcé par M. de Ponsan. M. de Montredon eut pour successeur, M. l'Abbé Prades.

1736. 45°. M. le Président d'ORBESSAN.

Son éloge est dans le recueil de 1737. Il fut prononcé par M. de Cominyhan, le 4 septembre 1736. M. d'Orbessan eut pour successeur, M. le Président de Riquet.

1737. 46°. M. DE PAPUS-
LACASSAGNERE.

Son éloge est dans le recueil de 1738. Il fut prononcé par M. le Chevalier d'Aliez, le 27 août 1737. Il eut pour successeur, M. Duclos.

1738. 47°. M. DE RANCHIN-
LAVERGNE.

Son éloge fut prononcé le 9 janvier 1738, par M. le Chevalier d'Aliez. Il est imprimé dans le recueil de 1728. M. de Ranchin eut pour successeur, M. Daspe de Meilhan.

1738. 48°. M. D'ADVISARD, Avocat
Général.

Son éloge fut prononcé le 23 décembre 1738, par M. de Gailhac. Il est imprimé dans le recueil de 1740. M. d'Advisard eut pour successeur, M. l'Abbé de Cambon, depuis Évêque de Mirepoix.

1739. 49°. M. CORMOULS, Avocat.

Son éloge fut prononcé le 5 janvier 1739, par M. de Gailhac. Il est imprimé dans le recueil de 1740. M. Cormouls eut pour successeur, M. de Miramont.

1739. 50°. M. DELHERM.

Son éloge fut prononcé le 29 avril 1739, par M. l'Abbé Prades. Il est imprimé dans le recueil de 1740. M.
M. Delherm

Delherm eut pour successeur, M. l'Abbé de Villars-Lugein.

1739.

51°. M. DE MANIBAN
DE CAZAUBON.

Son éloge fut prononcé par M. l'Abbé Prades, le 8 juillet 1739. Il est imprimé dans le recueil de 1739. M. de Cazaubon eut pour successeur, M. de Caraman, Lieutenant-Général.

1739.

52°. M. DE LOMBRIL
DE ROCHEMONTÈS.

Son éloge fut prononcé le 23 juillet 1739, par M. l'Abbé Prades. Il est imprimé dans le recueil de 1739. M. de Lombrail eut pour successeur, M. de Garaud.

1739.

53°. M. DE SAPTE.

Son éloge est dans le recueil de 1740. Il fut prononcé le 31 décembre 1739, par M. l'Abbé de Cambon. M. de Sapte eut pour successeur, M. de Bardi.

1740.

54°. M. le Président DASPE.

Son éloge est dans le recueil de 1740. Il fut pro-

noncé le 16 juin, par M. de Caraman, Avocat Général. M. Daspe avait été nommé Mainteneur par les lettres patentes de 1694; il était alors Conseiller au Parlement. Il eut pour successeur, M. Lefranc de Pompignan.

1742. 55°. M. l'Abbé DE TOURNIER.

Des trente-six Académiciens qui avaient été confirmés ou nommés par les lettres patentes de 1694, il ne restait que M. l'Abbé de Tournier. Il mourut après quarante-huit ans d'exercice. Son éloge est imprimé dans le recueil de 1743. M. d'Estadens l'avait prononcé le 6 juillet 1742. M. de Laroche-Aimon, Archevêque de Toulouse, fut nommé à sa place.

1742. 56°. M. le Président DE CAULET.

Son éloge est dans le recueil de 1743. Il avait été prononcé par M. de Rabaudi le 17 août 1742. M. de Caulet eut pour successeur, M. Lecomte qui était alors Avocat Général, et qui devint ensuite Procureur Général au Parlement.

1743. 57°. M. D'AUSSONNE.

Son éloge fut prononcé par M. Lecomte, le 16 juillet

1743; il est dans le recueil de 1745. M. d'Aussonne eut pour successeur, M. le Président de Cauler.

1743. 58°. M. LARDOS.

M. Lardos était un de ces Avocats qui jettent un grand éclat pendant leur vie, et qui laissent après eux de longs souvenirs dans le Barreau dont ils soutinrent la réputation. Lorsque j'arrivai au Barreau de Toulouse, tous ceux qui avaient alors l'âge auquel je suis parvenu, l'avaient vu, avaient travaillé avec lui dans leur jeunesse, et ils n'en parlaient qu'avec le respect et la vénération qu'inspirent de grands talens, de vastes connaissances, et cette parfaite rectitude de jugement qui est la première qualité d'un jurisconsulte. M. Lardos avait été Capitoul, pour la première fois, en 1719. Étant devenu Chef du Consistoire en 1733, il ne regarda pas le titre d'Académicien-né comme une vaine décoration. Pendant l'année de ce second Capitoulat, il fut assidu à nos séances; il en partagea les travaux, et se trouvant Sous-Modérateur, dans une circonstance très-marquante, lorsque l'Académie eut le malheur de perdre M. le Chevalier de Catellan, M. Lardos fut chargé d'exprimer ses regrets d'une si grande perte, et s'acquitta de ce devoir avec un intérêt et un zèle qui ajoutèrent infiniment à l'estime que ses talens et son caractère avaient inspirée. « Associé, disait-il, pendant le cours de cette » année, à cette illustre Compagnie, non par votre

» choix , mais par une charge qui , entre les grands
 » avantages qu'elle procure , ne voit rien au-dessus de
 » cette prérogative , je sens que ce bien passager qui
 » suffit pour vous connaître et vous admirer , ne suffit
 » pas pour vous imiter et vous suivre. »

Tandis que M. Lardos parlait avec cette modestie , chaque Mainteneur formait dans son âme le vœu de se l'attacher par un titre personnel ; et la place de M. le Président Druilhet , étant devenue vacante , quelques mois après , lui fut donnée tout d'une voix. Cette unanimité de suffrages était moins un choix , qu'une confirmation. Heureuse l'Académie , heureuse la cité pallasienne , si les Capitouls qui vinrent ensuite , avaient su comprendre comme M. Lardos , qu'en entretenant le goût , l'amour et l'émulation des lettres , nous remplissons un devoir Municipal ; nous concourons puissamment à un des premiers biens que la patrie attend de l'Administration Municipale.

Celle de M. Lardos , comme Capitoul , avait été deux fois applaudie. Appelé au Capitoulat pour la troisième fois , il était encore Chef du Consistoire en 1743 , lorsqu'il mourut , justement regretté du Barreau , de l'Académie et de la Municipalité.

M. de Saget , Académicien laborieux et très-zélé , prononça l'éloge de M. Lardos. Le discours d'un Avocat Général naturellement éloquent , qui avait fait de l'éloquence une étude approfondie , et qui , dans le Barreau dont il était membre , avait été souvent témoin

des triomphes d'un Avocat renommé par le talent de la parole et par la force de sa raison, un tel discours, retraçant l'impression que produisaient les compositions oratoires de M. Lardos, serait un monument précieux pour l'histoire du Barreau de Toulouse, et pour celle de l'Académie. J'ai sur-tout regretté que cet éloge ne nous ait pas été transmis, en lisant ceux de M. le Président de Nupces, et de M. Druilhet, Évêque de Bayonne, que M. de Sager avait prononcés auparavant, et en lisant encore la Semonce et l'éloge de Clémence Isaure, qui le signalèrent très-avantageusement, la première année de son arrivée à l'Académie. M. Lardos eut pour successeur, M. de Lamotte.



1745. 59°. M. DE MARIOTTE.

Son éloge est dans le recueil de 1748. Il fut prononcé par M. de Ponsan. M. de Mariotte eut pour successeur, M. le Président du Puget.

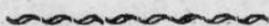


1749. 60°. M. LEMAZUYER, Procureur
Général.

Son éloge est dans le recueil de 1750. Il avait été prononcé par M. le Chevalier d'Aliés, le 23 décembre 1749. M. Lemazuyer eut pour successeur, M. de Pegueiroles.

1750. 61°. M. DE FUMEL.

Son éloge est dans le recueil de 1750. M. le Chevalier d'Aliés le prononça le 12 janvier. M. de Fumel eut pour successeur, M. l'Abbé d'Aufrery.



1750. 62°. M. SOUBEIRAN DE SCOPON.

Clémence Isaure ne fonda que des prix de poésie. Louis XIV, qui substitua l'Amaranthe d'or à la Violette, pour le prix de l'Ode, voulut que l'Églantine fût un prix d'éloquence. Mais l'Églantine ne valait que deux cents cinquante francs, et n'était pas comptée parmi les fleurs qui donnaient le droit de demander des lettres de Maître *de nos Jeux*. M. Soubeiran de Scopon, qui avait cultivé l'éloquence, et s'était montré très-éloquent à l'Académie, ainsi qu'au Barreau, crut qu'il était important, pour le progrès des lettres, autant que pour l'émulation et pour la gloire de nos concours, de donner à l'Églantine une valeur au moins égale à celle de l'Amaranthe. L'Académie entra, avec reconnaissance, dans les vues d'un Mainteneur si généreux. Sa fondation fut acceptée. Il y consacra une rente perpétuelle de deux cents francs, qui lui était due par la ville de Toulouse.

Louis XV, autorisa, par des lettres patentes, l'augmentation donnée à la valeur de l'Églantine, et la délibération porta, que celui qui l'aurait remportée trois fois, pourrait obtenir des lettres de *Maître ez Jeux Floraux*.

Le premier qui eut cet honneur, est M. l'Abbé Forest. Les lettres de *Maître* lui furent accordées le 25 août 1757. M. Soubeiran de Scopon était mort six ans auparavant, le 28 mars 1751.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1751. Il avait été prononcé le 28 mars, par M. de Comynhian.

Ayant eu le bonheur de trouver son portrait, j'en proposai l'acquisition à l'Académie qui l'a fait placer dans la salle de ses assemblées particulières. M. Soubeiran était un des successeurs de M. de Malepeyre. Le hasard a voulu que la même place ait été occupée par deux Mainteneurs, dont l'un a fondé le Lis, et l'autre a donné plus de relief à la destination de l'Églantine.

La terre de Scopon avait appartenu plus anciennement à M. Pierre Julien, Mainteneur des anciens Jeux Floraux, et l'un des beaux esprits dont les poésies embelissaient la fête des fleurs. Le propriétaire actuel de cette terre, digne descendant d'un noble et antique Troubadour, et qui joint à ces talens héréditaires le goût et l'amour de tous les arts, a voulu consacrer le souvenir de Clémence Isaure, dans les jardins de Scopon, où elle fut si souvent et si heureusement invoquée. Au milieu d'un parterre, où sont exclusivement cultivées, l'Amaranthe, l'Églantine, le Lis, la Violette et le Souci, s'élève une colonne de marbre blanc, qui, pour toute inscription, porte le nom de CLÉMENCE ISAURE.

M. Soubeiran de Scopon eut pour successeur, M. de Villeneuve-Boville.

1751. 63°. M. LECOMTE , Conseiller
d'Honneur.

Son éloge est dans le recueil de 1752. M. le Chevalier d'Aliés le prononça le 23 décembre. M. Lecomte eut pour successeur, M. Rafin.

1752. 64°. M. DUCLOS , Avocat.

Son éloge est dans le recueil de 1752. Il fut prononcé par M. le Président de Caulet , le 23 juin. M. Duclos eut pour successeur, M. de Montégut.

1753. 65°. M. DE LOPÈS.

Son éloge est dans le recueil de 1753. Il fut prononcé par M. du Puget le 2 mars. M. de Lopès eut pour successeur, M. le Président d'Orbessan.

1754. 66°. M. DE RABAUDI.

Son éloge est dans le recueil de 1754. M. l'Abbé d'Aufrery le prononça le 22 février. M. de Rabaudi eut pour successeur, M. Delpy.

1754. 67°. M. D'OUVRIER.

Son éloge est dans le recueil de 1755. Il avait été prononcé par M. de Ponsan, le 28 juin 1754. M. d'Ouvrier eut pour successeur, M. de la Fage-St. Amadou.

On lit dans cet éloge, que M. d'Ouvrier fut nommé le 29 décembre 1712, à la place de M. de Lombrail-la-Salvetat. C'est une erreur. M. de Lombrail-la-Salvetat eut pour successeur M. Druilhet de Montlaur, qui était le plus ancien des survivanciers. M. d'Ouvrier fut nommé survivancier à la place de M. Druilhet, et deux ans après, le 4 décembre 1714, ayant fait dans la même séance et dans le même discours, les deux éloges de Turreil et de M. le Président de Montbrun, on le nomma à la place de celui-ci.

Il est plus essentiel de savoir que M. d'Ouvrier contribua à la formation de la Bibliothèque de l'Académie. C'est de lui que nous viennent le Virgile, l'Horace et le Térence in-folio, de l'impression du Louvre.

1755. 68°. M. DE LOMBRIL, (Marc-Antoine.)

Son éloge est dans le recueil de 1755. M. de Caulet le prononça le 31 janvier. M. de Lombrail eut pour successeur, M. de Crussol, Archevêque de Toulouse.

1755. 68°. M. DUMAS D'AIGUEBÈRE.

Si Laloubere avait eu moins de célébrité, et que son éloge n'eût dû attirer que l'attention de ses confrères et de ses concitoyens, il est à croire que M. de St.-Laurens eut été moins difficile, et qu'après quelques corrections, il aurait consenti à laisser imprimer son discours dans nos recueils.

M. de Bardi chargé vingt-cinq ans après, comme Modérateur de l'Académie, de prononcer l'éloge de M. d'Aiguebère, eut les mêmes syndéreses, que M. de St.-Laurens, quand il fut question de faire imprimer cet éloge d'un confrère dont la mort avait mis en deuil toute la littérature Française. M. de Bardi était incapable de rien mettre dans ses refus qui ressemblât aux procédés de M. de St.-Laurens; mais, soit adresse de sa part, ou négligence de la part des commissaires chargés de l'édition du recueil, il éluda leurs demandes, jusqu'à ce qu'enfin il put dire, peut-être avec vérité, que son manuscrit s'était perdu.

Si je n'avais consulté que les intérêts de mon amour propre, j'aurais mis à profit ces exemples de leur méfiance; mais l'Académie ne voulant pas laisser un si grand vide dans son histoire, j'ai dû ne consulter que mon zèle, et compter sur l'indulgence qu'obtient toujours la fidélité à remplir ses devoirs.

M. Jean Dumas d'Aiguebère naquit le 6 septembre 1692 , à Florence , où son père s'était fixé depuis son mariage avec la fille du Comte de Lorenzi , Ministre du Grand-Duc de Toscane . Sa famille était originaire de Toulouse . Un de ses oncles y était Conseiller au Parlement et Sous-Doyen de cette Compagnie . Ce magistrat dont l'âge était avancé , et qui n'avait point d'enfans , s'empressa d'attirer auprès de lui le jeune d'Aiguebère , et quand le temps fut venu de faire ses études , il l'envoya à Paris , au Collège de Louis le Grand . C'est là , que M. d'Aiguebère connut Voltaire ; là se forma cette liaison que l'amour de l'étude et des lettres rendit intime et durable .

En quittant le Collège , M. d'Aiguebère , destiné à la magistrature , vint faire son droit à Toulouse , fut reçu Conseiller au Parlement , et retourna ensuite à Paris , où il était réclamé , et par Voltaire et par son autre ami , M. de Cideville . M. d'Argental le présenta à Madame la Duchesse du Maine , qui , également enchantée de son esprit et de sa gaité , chercha à lui rendre agréable le séjour de Sceaux , rendez-vous de tous les beaux esprits et de tous les talens distingués .

M. d'Aiguebère fournit au théâtre particulier de Sceaux , une foule de ces pièces de circonstance qui , sans contribuer à la gloire littéraire , font le charme des sociétés choisies , où l'on sait goûter et apprécier les plaisirs de l'esprit .

C'était assez pour l'ambition de M. d'Aiguebère ;

mais ses amis voulaient qu'il aspirât à tout ce que les succès littéraires ont de plus brillant et de plus flateur. M. de Cideville prétendait que sa gaieté, son esprit d'observation, et son habilité à saisir les ridicules, l'appelaient à faire des Comédies. Voltaire plus attentif à l'élévation de ses idées, à la noblesse de son style et à la profonde sensibilité de son ame, croyait qu'il devait aspirer, avant tout, aux lauriers de Melpomène.

D'autre part, Mouret dont la musique embellissait les fêtes si connues sous le nom de *Nuits de Sceaux*, lui demandait un Opéra. Ce fut pour répondre à la fois à ces instances, si vives et si obligeantes, qu'il imagina de composer une pièce qui renfermât une Tragédie, une Comédie et un Opéra. C'est en exécutant ce plan, qu'il fit jouer en 1729, d'abord à Sceaux et ensuite sur le théâtre Français, sa pièce *des trois spectacles*, composée de *Polixène*, Tragédie, de *l'Avare amoureux*, Comédie, et de *Pan et Doris*, Pastorale-Opéra, que Mouret avait mise en musique.

La singularité du spectacle, le mérite d'avoir renfermé, dans un seul acte, tout le sujet de *Polixène*, le bon comique de *l'Avare amoureux*, et la nouveauté d'un opéra chanté par les acteurs du théâtre Français; tout concourut au succès prodigieux de cette pièce. Tous les journaux contemporains la célébrèrent; par tout on exprima le vœu de voir M. d'Aiguebère, dont l'esprit était propre à tout, travailler pour les trois grands théâtres de la Capitale; car il faut remarquer qu'il se

montra aussi au théâtre Italien , en y faisant jouer la parodie qu'il avait faite lui-même , de sa Tragédie de Polixène.

Il voulait borner là ses travaux dramatiques, pressé par son devoir et par sa famille, de venir à Toulouse se livrer à de plus sérieuses occupations. Il céda cependant aux instances de Madame la Duchesse du Maine , en tirant des contes d'Hamilton, une comédie intitulée *le Prince de Noisi* , qui fut jouée à Sceaux et ensuite sur le théâtre Français , en 1730.

Après cet acte de complaisance , il s'arracha aux charmes de la Capitale , aux délices de la Cour de Sceaux, aux séductions de la gloire littéraire, pour venir à Toulouse se livrer à ses fonctions de magistrat , avec la perspective des nobles délassemens qu'il trouverait dans le temple de Clémence Isaure.

L'Académie qui connaissait tout le prix d'une telle acquisition ; l'Académie qui l'avait couronné deux fois, et lui avait adjugé, dans les concours de 1715 et 1716, la plus brillante de ses fleurs, (1) s'empressa, lorsqu'elle eut le malheur de perdre M. le Chevalier de Catellan , en 1733, de lui donner M. d'Aiguebère, pour successeur, ne croyant pas qu'il lui fût possible de réparer plus dignement cette grande perte. Il est à remarquer que M. de

(1) L'Ode qui remporta l'Amarante en 1715, est intitulée : L'OR ; celle qui remporta le même prix en 1716, a pour titre : LES GRACES.

Cideville , qui était aussi , et homme de lettres , et Conseiller au Parlement , quitta , de son côté , et Paris , et Voltaire , et la Cour de Sceaux , pour aller à Rouen , remplir ses devoirs de Juge , et y jeter les fondemens d'une Académie de belles-lettres.

Ils ne s'étaient pas séparés sans retour. L'amitié les ramenait souvent , l'un et l'autre , auprès de Voltaire ; et pour ne rien perdre du bonheur de ces réunions momentanées , les trois amis logeaient ensemble , partageant leurs tems entre l'étude , et les plaisirs que tous les trois recherchèrent toujours , dans la société d'un monde brillant , et des personnes les plus aimables et les plus instruites.

M. d'Aiguebère était à Toulouse en 1743. C'est à lui que Voltaire écrivit le succès de *Mérope* , et tout ce qu'eut de singulier , la première représentation de cette belle tragédie.

Ces relations de M. d'Aiguebère avec le plus grand poète et le premier écrivain de son siècle , animant l'intérêt des conférences Académiques , inspirèrent le projet de lui donner des lettres de *Maître ez Jeux Floraux*. Sensible à cet hommage et flatté de cette distinction , Voltaire fit à l'Académie la réponse la plus gracieuse , et lui envoya six exemplaires d'une nouvelle édition de la *Henriade*. L'Académie réserva pour sa bibliothèque deux de ces exemplaires ; les quatre autres furent distribués , et l'on comprend que M. d'Aiguebère eut part à cette distribution. Deux ans après , en 1749 ,

mourut Madame du Chatelet. C'est dans le sein de M. d'Aiguebère , que Voltaire déposa sa douleur ; c'est dans son amitié , qu'il en chercha la consolation. Il le rappelle à Paris avec instance , pour habiter sous le même toit que lui. A cet effet , il lui offre de se charger des détails de son établissement. Après lui avoir parlé de Madame Denis , « Si vous voulez , lui dit-il , nous nous » chargerons de vous acheter des meubles pour votre ap- » partement. Il me semble que vous êtes fait , pour qu'on » ait soin de vous. Je vous avoue que ce serait pour » moi une consolation bien chère , de passer avec vous » le reste de mes jours. »

M. d'Aiguebère alla voir son ami , dans un moment où cette consolation lui était nécessaire ; mais il ne lui sacrifia , ni ses goûts , ni ses devoirs. Il revint à Toulouse , plus attaché que jamais à ses fonctions de magistrat , qu'il remplissait avec une supériorité non contestée , et à l'Académie , où son assiduité et ses travaux ranimaient l'émulation , et y préparaient une époque brillante qui commença avec la seconde moitié du dernier siècle. La même année , que M. de Pompignan prononça dans la séance du 3 mai , l'éloge de Clémence Isaure , M. d'Aiguebère avait fait l'ouverture du collège de la gaie science , et dans une *Semonce* qui respirait le bon goût des temps antiques , il avait enseigné que le bon sens est la première qualité de toute composition littéraire , sans exception.

Une société de jeunes littérateurs qui avaient pris un

nom trop modeste, et que Marmontel qui en était membre, appelle *la petite Académie*, après avoir obtenu des succès multipliés dans nos concours, fut comme *transfusée*, si je puis m'exprimer ainsi, dans la famille de Clémence Isaure. Là étaient M. de Pegueiroles, M. le Chevalier de Rességuier, M. l'Abbé d'Aufrery, M. Castilhon, M. d'Orbessan, M. du Puget, M. de Montégut, M. Verni, M. de Reganhac, M. de Sauveterre, M. Lacroix, qui devinrent tous ou Mainteneurs, ou Maîtres des Jeux Floraux. Je ne dois pas oublier Marmontel qui, pendant sept ans, comme Jacob dans la maison de Laban, soupira après notre Amaranthe. Il l'obtint enfin; il fut reçu *Maître*, et parut ne plus s'en souvenir, lorsqu'il eut acquis quelque consistance dans le monde et dans la république des lettres; tandis que Voltaire, comme lui, et avant lui, *Maître des Jeux Floraux*, voulut en remplir les devoirs, et envoya à M. d'Aiguebère, pour être lu, dans une de nos séances publiques, un morceau sur l'imagination, qu'il inséra ensuite avec quelques changemens, dans ses questions sur l'Encyclopédie (1).

(1) Marmontel qui, dans ses mémoires, a blessé tant d'autres convenances, y a parlé avec la même inconsidération de l'Académie des Jeux Floraux, à laquelle il devait de la reconnaissance et du respect. A l'entendre, ce fut en feuilletant par hasard un de nos recueils, qu'il lui parut *assez facile de faire mieux*. Il ajoute qu'après un essai malheureux, *il obtint des prix tous les ans*; et que ces essais alors si brillans, relus ensuite avec indulgence, n'avaient pas été trouvés dignes d'entrer dans la collection de ses œuvres.

A son retour de Berlin, lorsqu'il fut établi aux délices, en 1755, et qu'il y préparait la représentation de l'or-

Ce récit n'est ni exact, ni entier. Peu de temps après son arrivée à Toulouse, Marmontel fut reçu dans *la petite Académie* qui s'occupait essentiellement et presque uniquement du concours des Jeux Floraux. C'est là, et après un an d'exercice, qu'enflammé de la même émulation, il envoya au concours de 1743 son Ode sur la poudre, qui ne réussit pas. Il fut plus heureux, dans ceux de 1744 et 1745; mais il n'y obtint que des prix inférieurs. Ce ne fut qu'en 1749, qu'il remporta l'Amaranthe, c'est-à-dire, le prix de l'Ode, qu'il poursuivait avec persévérance. Il ne lui était donc pas *si facile* de faire mieux que les autres; il n'eut donc pas des prix *tous les ans*, et s'il n'avait que vingt ans, lorsqu'il entra dans cette carrière, on voit qu'il en avait près de trente, lorsqu'il s'en retira. Dans ce dernier concours, lorsqu'il y fut proclamé vainqueur le 3 mai 1749, il n'était plus novice; il était au contraire tout rayonnant de gloire poétique; ayant remporté deux prix, à l'Académie Française; ayant fait jouer avec succès, ses deux premières Tragédies; et, comme il le dit dans ses mémoires, Crébillon était vieux; Voltaire vieillissait; aucun jeune homme, entr'eux et lui, ne s'offrait pour les remplacer. S'il fallait chercher pourquoi il n'a pas compris dans la collection de ses œuvres, les pièces qui furent couronnées à Toulouse; c'est que la meilleure de ces pièces est un poème sur *l'Incarnation du Verbe*, et que Marmontel, qui, de son naturel, et par les principes de son éducation était religieux, eut toujours la faiblesse ou la vanité de le dissimuler.

Le sentiment d'un autre vanité lui fit méconnaître les liaisons qu'il avait formées à Toulouse. Lorsqu'il y passa, au bout de dix ans, il n'y trouva, dit-il, personne de connaissance; il ne reconnut pas même la ville, *tant les objets de comparaison et l'habitude de vivre à Paris l'avaient rapetissée à ses yeux.*

Quelle différence de lui à Geliote qui, vivant à Paris en homme du monde, accueilli et recherché par tout, revenait souvent à Toulouse, où il avait été enfant de chœur, donnait la première soirée à son maître de musique et à un tailleur, son ami, et voyait ensuite le Parlement et la noblesse se le disputer, pour les autres soupers! Marmontel qui le raconte, aurait pu, comme Geliote, employer modestement sa première soirée, et répondre ensuite à l'empressement de tous ceux qui

phelin de la Chine, M. d'Aiguebère dont la santé était dérangée, termina sa carrière au mois de juillet, à l'âge de soixante-trois ans. Il ne laissa point de postérité. Son héritier est M. Dumas de St. Germier, son neveu, qui a été, comme lui, Conseiller au Parlement de Toulouse.

La place de Mainteneur que M. d'Aiguebère laissa vacante, fut donnée à M. de Riquet de Caraman, qui était alors Avocat Général, et qui fut ensuite Président à mortier au Parlement de Toulouse.

1755. 70°. M. le Président DE CAULET.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1756. Il avait été prononcé par M. du Puget, le 26 décembre 1755. M. de Caulet eut pour successeur, M. Verny.

Pavaient connu et accueilli dans *la petite Académie*, et couronné dans celle des Jeux Floraux. Une fausse honte l'en empêcha. C'est par le même motif, qu'à Paris aucun toulousain ne reçut de lui un accueil gracieux; et que, dans ses mémoires, il parle avec tant d'indécence de ses confrères aux Jeux Floraux, M. de Pompignan et M. du Puget. Ce qu'il dit en particulier de celui-ci, est absolument incroyable à ceux qui l'ont connu, qui se souviennent du ton du pays, et des mœurs de ces temps-là; qui savent que M. du Puget était de son âge, aussi vigoureux que lui, exercé, comme tous les jeunes toulousains, au maniement des armes, et sentant au moins à vingt-deux ans, que la prérogative de pouvoir être toujours armé, avait pour objet principal, la défense de son honneur, et la répression des outrages que Marmontel se vante de lui avoir faits impunément.

1758.

71°. M. DE GAILLAC.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1758. Il fut prononcé par M. Delpy, le 7 avril. M. de Gaillac fut l'un des quatre Mainteneurs que Louis XV ajouta, en 1725, au nombre que les lettres patentes de 1694 avaient borné à trente-six. M. de Gaillac eut pour successeur, M. le Maréchal de Thomond.

1758. 72°. M. DE CRUSSOL, Archevêque
de Toulouse.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1758. Il fut prononcé le 26 mai, par M. de Montégut. M. de Crussol eut pour successeur, M. Carquet.

1759. 73°. M. le Président DE RIQUET.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1759. Il fut prononcé le 6 avril, par M. Verny. M. de Riquet eut pour successeur, M. d'Aguin.

1759. 74°. M. Géraud D'ALDÉGUIER.

Son éloge est dans le recueil de 1759. M. d'Aguin le prononça le 22 juin. M. d'Aldéguier était un des quatre Mainteneurs, nommés par les lettres patentes de 1725. Il eut pour successeur, M. l'Abbé Forest.

1759. 75°. M. le Chevalier d'ALIÉS.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1759. M. de Lamothe le prononça le 6 juillet. M. le Chevalier d'Aliés avait succédé, comme Mainteneur, à M. l'Abbé Massoc, Grand-Vicaire de Mirepoix, et il eut pour successeur M. de Montgaillard. Quant à l'office de Secrétaire perpétuel, M. Delpy en était pourvu en survivance, avec exercice.

1759. 76°. M. DE ST.-LAURENS.

Son éloge est imprimé dans le recueil de 1760. Il avait été prononcé par M. l'Abbé Forest, le 31 août 1759. M. de St.-Laurens eut pour successeur, M. de Senaux.

Son éloge contient une énigme dont le mot est dans l'éloge de M. de Laloubere.

1760. 77.° M. DE MIRAN.

Son éloge est dans le recueil de 1760. Il fut prononcé le 23 mai, par M. de Lafage. M. de Miran eut pour successeur, M. Dillon, Archevêque de Toulouse.

1760. 78.° M. DE CARAMAN,
Lieutenant-Général.

Son éloge est dans le recueil de 1761. M. l'Abbé Forest le prononça le 6 juin. M. de Caraman eut pour successeur, M. le Président de Sauveterre.

1761. 79.° M. DE COMYNIHAN.

Son éloge est dans le recueil de 1764. Il avait été prononcé par M. l'Abbé Forest, le 13 février 1761. M. de Comynihan eut pour successeur, M. Lacroix.

1762. 80.° M. DE THOMOND.

M. le Maréchal de Thomond commandait pour le Roi, dans la province de Languedoc. Il avait succédé, dans ce commandement, à M. le Maréchal de Mirepoix. Son éloge n'est ni dans nos registres, ni dans nos recueils imprimés, M. de Villeneuve-Boville qui le prononça, le 19 février 1762, ayant négligé de le remettre. Nous

avons, pour y suppléer, le compliment que le même M. de Villeneuve lui avait fait, au nom de l'Académie, lorsqu'il était venu faire enregistrer au Parlement, ses lettres de Commandant de la province. Voici ce compliment tel qu'il fut écrit dans le registre, le 14 août 1761.

« MONSIEUR, (1)

» Les lettres, sans cesse occupées à recueillir les ac-
 » tions et les vertus des grands-hommes, viennent join-
 » dre leurs hommages à ceux que vous recevez de tous
 » les ordres.

» La flatterie peut avoir abusé quelque fois des char-
 » mes de l'éloquence, pour prêter aux grands, des
 » vertus qu'ils n'avaient pas; mais cette ressource n'est
 » pas faite pour vous; il suffit de vous peindre tel que
 » vous êtes.

» Né d'un sang illustre qui a donné des souverains à
 » une partie des îles Britanniques, vous étiez destiné à
 » remplir, en tous lieux, les plus grandes places.

» Les vertus qui rendaient vos ancêtres les délices de
 » leur patrie, ont passé d'âge en âge jusqu'à vous. La
 » Guienne les regrette encore; et nous en jouissons. A
 » peine notre province eut perdu un citoyen et un ami,

(1) L'Académie qui, dans toutes les actions publiques, était reçue à l'instar des cours souveraines, ne donnait, comme le Parlement, le titre de *Monseigneur*, qu'aux Princes du sang.

» en la personne de M. le Maréchal de Mirepoix,
 » qu'elle tourna ses regards vers vous. Une probité
 » exacte, une antique franchise, son attachement pour
 » l'ancienne noblesse, son amour pour les sciences et
 » pour les arts, avaient formé les liens qui nous réu-
 » nissaient dans son cœur. Qu'il est heureux pour nous,
 » Monsieur, de retrouver en entier le bien que nous
 » avons perdu ! Nous laissons à l'histoire, le soin de
 » transmettre à la postérité, les actions éclatantes dont
 » votre valeur décorera le règne du plus chéri des Rois.
 » Fontenoy, Ipres, Furnes, Roucoux, Lawfelt, seront
 » à jamais les époques de votre gloire militaire : elles
 » seront gravées dans les fastes de la France, et votre
 » sage modération qui sait si bien tempérer les rigueurs
 » presque inséparables de l'autorité, votre bienfaisance,
 » votre affabilité, vertus paisibles et rares, qui nous
 » assurent un bonheur constant sous vos ordres, doi-
 » vent être les garants des sentimens que l'Acadé-
 » mie des Jeux Floraux aura toujours pour votre per-
 » sonne. „

M. de Thomond eut pour successeur, M. de Progen.

1762.

81°. M. DE MANIBAN.

M. Gaspard de Maniban, d'une famille noble et
 ancienne de l'Armagnac, était fils unique de M. Gui de
 Maniban, Président à Mortier et Chancelier des anciens

Jeux Floraux , confirmé dans cet office par les lettres patentes de 1694 , *en considération* , y est-il dit , *de son mérite , et du zèle avec lequel il avait poursuivi l'établissement et la réformation desdits Jeux.*

De son mariage avec Mademoiselle de Fieubet , il n'eut qu'un fils qu'il destina à la magistrature ; et comme il était à la fois très-bon père , grand magistrat et littérateur estimable , il ne voulut se reposer sur personne du soin de diriger une éducation dont le but était ainsi déterminé , par les dispositions naturelles de son fils et par tous les accessoires de sa naissance , de ses alliances et de sa fortune.

Son premier objet fut d'orner l'esprit de son élève de toutes les connaissances qui facilitent et embellissent l'étude de la jurisprudence ; en même temps qu'il formait son cœur aux grandes vertus et au dévouement qu'exigeaient alors , et la garde des lois constitutives , et l'administration journalière de la justice souveraine.

Les leçons de vertu qu'un père donne à son fils , ont ordinairement leur effet , lorsqu'elles s'appuient sur les exemples domestiques. Ces semences précieuses , tombant dans une terre si bien préparée , y reçoivent un prompt accroissement , et parviennent de bonne heure à leur parfaite maturité. C'est ce qui arriva dans cette éducation paternelle dont on ne saurait trop s'étonner , que les exemples soient si rares.

A dix-huit ans , le digne élève d'un tel maître avait toute la sagesse d'un homme fait. Quatre ans avant sa

majorité , car alors on n'était majeur qu'à vingt-cinq ans , reçu au Parlement en qualité de Conseiller , il s'y montrait magistrat éclairé , pénétré de la sainteté de ses devoirs , et de la dignité de ses fonctions. Sa conduite était l'image et le développement de ses principes. On disait dès-lors , sans craindre aucune contradiction , qu'il n'y avait aucune place dans la haute magistrature , qui fût au dessus de son mérite.

Son père , près de mourir , voyant qu'il serait dignement remplacé , ne regarda pas sa mort , comme prématurée. Assuré qu'il allait revivre tout entier dans l'héritier de son nom et de ses vertus , sa résignation fut moins pénible et ses regrets moins douloureux.

Ceux de l'Académie furent extrêmes. La mémoire des services qu'il avait rendus aux Jeux Floraux était encore récente. Par une suite de sa profonde reconnaissance , elle jeta un regard d'espérance sur le jeune Magistrat , dont le début dans le Parlement et dans le monde , annonçait qu'il serait l'image parfaite de son père , et lorsqu'il eut complété sa vingt-deuxième année , le 7 mai 1709 , l'Académie lui donna une place de survivancier. Trois ans après , il devint Mainteneur titulaire.

En 1714 , s'étant fait pourvoir d'une charge de Président à Mortier , il se maria avec Mademoiselle de Lamoignon , et dans un long séjour qu'il fit à Paris , il s'appliqua à perfectionner ses talens et ses connaissances , et à raffermir ses principes de conduite , dans le

commerce assidu de ce qu'il y avait de plus grand et de plus vénérable, dans la magistrature des cours souveraines et du conseil du Roi.

Il avait déjà acquis, dans l'usage du monde, une politesse noble dont il savait tempérer la dignité par un ton et des manières affables, par une gaieté douce et décente, par les traits habilement ménagés d'une raillerie fine, naturelle et délicate, et qui n'emprunta jamais rien des pointes de l'épigramme.

A la mort de M. de Berthier, arrivée en 1723, il fut nommé Premier Président du Parlement, et l'Académie s'empressa d'accomplir le vœu qu'elle avait formé depuis long-temps, de lui confier la place de Chancelier de ses Jeux, que la mort de M. de Berthier laissait aussi vacante. Les occupations de la première Présidence, qui s'étendaient, après les travaux du Palais, à tous les grands objets d'Administration publique, ne lui permirent plus d'être assidu à nos séances particulières; et un article exprès de nos statuts, dispensait notre Chancelier de ce devoir d'assiduité; mais personne n'était plus que lui, attaché aux droits et à la gloire de l'Académie. L'amour des lettres qui lui avait été transmis en naissant, et qui, fortifié par la culture, avait été la seule passion de sa jeunesse, prit un caractère plus auguste dans son âme, quand le temps fut venu de les considérer sous tous les rapports de bien public, qui intéressent le progrès de la morale et de la civilisation.

Nous avons tous été témoins de la majesté que dé-

ployait le Parlement de Toulouse, dans toutes les occasions importantes ; de la splendeur de ses audiences , et de la dignité qui signalait tous les actes de sa juridiction. C'est M. de Maniban qui lui imprima cet air de grandeur , ou qui du moins sut l'y maintenir , en repoussant le ton et les idées nouvelles que la régence avait introduites par tout ailleurs ; en assujettissant à une étiquette sévère non seulement les membres de cette cour ; mais la ville entière , et même les Commandans des deux provinces de Languedoc et de Guienne, lorsqu'ils venaient à Toulouse , faire vérifier et enregistrer leurs provisions , ou pour quelque'autre objet d'intérêt public.

Sa maison était celle d'un grand Seigneur. Il y déployait une magnificence qui jusqu'à lui avait été inconnue , dans les plus grandes villes de province. Cet appareil de valets et d'équipages nombreux , n'est pas un vain luxe et une chose de pure ostentation , dans les grandes places. La philosophie la plus austère approuve ce faste qui annonce l'autorité, et en relève l'éclat et le pouvoir , aux regards de ceux qui ne savent rien voir que des yeux du corps ; et l'on ne peut pas se disimuler que ceux-là forment la classe la plus nombreuse.

Lorsqu'il sortait de chez lui , pour aller , soit au Palais , soit au Capitole ou dans quelque'autre assemblée administrative , il recevait par-tout des témoignages de respect et de vénération qui ressemblaient à une sorte de culte. Les artisans suspendaient leur travail et se décou-

vraient ; tous ceux qui étaient dans les rues , s'arrêtaient , se levaient même s'ils étaient assis , et se tenaient debout , jusqu'à ce que sa voiture fût passée.

Cette vie de représentation lui était naturelle. Il en avait communiqué l'esprit et l'habitude aux plus jeunes Magistrats. Aucun d'eux n'aurait paru devant lui , sans l'habit de son état. Cette attention à honorer ainsi une profession essentiellement grave , n'ôtait rien de leur amabilité à ceux qui avaient de la gaieté , et de la grâce dans l'esprit et dans les manières ; elle contribuait à leur considération , sans rien dérober à la société , de ses agrémens.

C'est ainsi qu'il vécut à Toulouse , pendant quarante ans , sans s'être jamais relâché de la règle qu'il s'était prescrite , pour sa conduite et pour celle qu'il exigeait qu'on tint à son égard. Assidu au Palais , infatigable dans ses travaux , attentif à tout ce qui pouvait accélérer la marche de la justice , et maintenir l'ordre public , on le vit dans une année désastreuse , où la disette faisait craindre un mal plus affreux , soulager l'indigence par des largesses très-abondantes , et dissiper la terreur par sa fermeté.

Il jouit d'une santé inaltérable jusqu'à soixante et douze ans. Son corps s'affaiblit ensuite par degrés ; il s'éteignit le 30 août 1762 , après avoir complété sa soixante et seizième année. Il était né le 2 juillet 1668.

Il avait eu deux filles ; l'aînée , Madame de

Malause , mourut avant lui et sans enfans. La seconde mariée au marquis de Livri , lui a survécu plus de trente ans , et n'a pas eu non plus de postérité.

M. de Villeneuve de Boville prononça l'éloge de M. le Premier Président de Maniban , le 6 février 1763.

Cet éloge n'est ni dans les recueils imprimés , ni dans nos registres , et mes recherches pour le trouver ailleurs , ont été inutiles.

Lorsqu'il fut nommé Chancelier de l'Académie en 1723 , sa place de Mainteneur fut donnée à M. de Noler , Trésorier de France. Il eut pour successeur , dans celle de Chancelier , M. de Niquet , Président à Mortier , et qui devint , quelques années après , Premier Président. L'éloge de M. Gui de Maniban , mort en 1707 , avait été composé , par M. le Chevalier de Catellan dont il m'est impossible de prononcer le nom , sans exprimer mes regrets sur la perte de son recueil d'éloges , si précieux pour notre histoire.



1765. 82°. M. DE BOYER D'ODARS
DE CAMPRIEU.

M. de Boyer d'Odars , d'une famille noble , originaire des Cevènes , et depuis long-temps établie à Toulouse , naquit au commencement du dernier siècle , ou vers la fin du siècle précédent , et prit le parti des armes comme son père , son aïeul et ses autres ancêtres. On remarqua en lui , dès son enfance , beaucoup d'esprit et

un grand amour de l'indépendance. Son esprit fut cultivé avec soin. Sa raison lui fit sentir la nécessité de se soumettre aux devoirs, et à la gêne des convenances sociales. Il crut même qu'il saurait se vaincre assez, pour s'assujettir à la dépendance qu'exige le service militaire. Personne en effet ne s'y montra plus exact que lui ; mais après quelques années de cette vie de subordination, il quitta le service pour pouvoir, disait-il, disposer à son gré de tous ses momens dont il consacra dès-lors une grande partie à l'étude. Un homme d'esprit, d'un état libre, d'un caractère élevé, et d'une politesse exquise, qui aimait la littérature avec passion, et en faisait son occupation habituelle, devait appartenir de droit à l'Académie. Elle se l'était attaché en qualité de survivancier, le 9 avril 1724.

L'année suivante, les quatre survivanciers dont il était l'ancien, furent nommés Mainteneurs, par des lettres patentes du Roi qui complétèrent le nombre de quarante Académiciens.

M. d'Odars, était l'aîné de sa famille, et d'après les idées qu'on avait alors, et qui ne sont pas encore perdues, il était destiné à en être le chef, à en recueillir les biens, et à donner des successeurs à ceux dont il descendait. Son père désirait ardemment qu'il se mariât, mais lui ne pouvait pas même entendre parler de ce qu'il appelait le joug du mariage. Son père qui l'aimait, ne voulut pas marier son second fils au préjudice de l'aîné, quoiqu'il desirât infiniment de se

voir revivre dans le second degré de sa descendance ; mais, en cas que l'aîné mourût sans enfans , il substitua au cadet son entière hérédité.

Cette substitution contraria M. d'Odars. Pour en détruire l'effet , il se soumit à ce joug du mariage qu'il redoutait tant. Il était riche , il se maria richement à Paris, où il établit son domicile. Il pouvait être le plus heureux de tous les maris. Sa femme s'était éprise pour lui d'une grande passion. Elle était belle, aimable, honnête ; vertueuse ; mais les idées de cette indépendance chimérique dont il était préoccupé, l'empêchèrent de se livrer au bonheur de cette union. Il appréciait le mérite, les charmes et les sentimens de sa femme ; il avait pour elle les procédés de l'estime et d'une galanterie délicate ; mais il vivait dans un état de réserve continuelle , craignant d'être subjugué par cette réunion de tant de qualités et de vertus. Il en fut puni. Elle mourut l'année même de son mariage , et ne lui laissa point d'enfans. Il s'était marié par dépit et s'en était repenti. Il ne voulut pas faire un second essai qui l'aurait exposé à de nouveaux regrets ; et dès-lors la substitution qu'il ne pouvait plus faire défaillir , lui devint beaucoup plus odieuse.

La terre d'Odars , dont il portait le nom , faisait partie des biens substitués. Il quitta ce nom , pour prendre celui de la terre de Camprieu qu'il avait achetée , et dont il pouvait disposer. Cette terre était dans les Cevènes. Là était aussi un Militaire de son

nom, qu'il reconnut pour son parent ; qui l'était peut-être ; mais à un degré si éloigné, qu'il n'en restait aucune preuve, ni aucune mémoire. M. de Camprieu le fit son héritier universel, au préjudice de M. le Chevalier de Boyer son frère, et de Madame du Faget sa nièce, qui ne recueillirent, à sa mort, que les biens substitués.

L'héritier universel emporta, avec les autres effets mobiliers, tous les papiers de M. de Camprieu, qui remplissaient un grand nombre de porte-feuilles. Il avait beaucoup écrit, sans rien communiquer à personne de ses travaux ; je n'en ai point trouvé de vestiges, dans les registres et dans les recueils de l'Académie.

Il mourut dans l'automne de 1764. M. du Puget, qui prononça son éloge, l'avait beaucoup connu, et avait été à portée de recueillir dans sa famille des renseignemens dont j'ai été privé, par l'extinction d'une génération intermédiaire. M. du Puget n'ayant pas déposé cet éloge aux archives, je suis obligé de me borner à cette seule mention.

M. de Brienne, Archevêque de Toulouse, succéda à M. de Camprieu.

1765.

83°. M. CARQUET.

Son éloge est dans le recueil de 1766. Il avait été prononcé par M. l'Abbé Prades, le 10 août 1765. M. Carquet eut pour successeur, M. de Belesta.

1769. 84°. M. DE PARAZA.

Son éloge fut prononcé le 15 avril 1769, par M. d'Estadens, Modérateur de l'Académie. M. de Paraza eut pour successeur, M. de Parazols.

1770. 85°. M. l'Abbé PRADES.

Son éloge est dans le recueil de 1770. Il fut prononcé par M. Delpy le 16 mars. M. l'Abbé Prades eut pour successeur, M. de Vaudeuil, Premier Président du Parlement de Toulouse.

1770. 86°. M. DE SAGET.

Il donna sa démission, en 1770. M. Jamme fut nommé à sa place, le 14 août de la même année.

Voyez, pour l'éloge de M. de Saget, l'article de M. Lardos, n°. 58.

1772. 87°. M. DE BOJAT.

Son éloge est dans le recueil de 1772. M. Delpy le prononça le 30 mai. M. de Bojat eut pour successeur, M. le Président de Portes.

1775. 88°. M. DE PONSAN.

Son éloge est dans le recueil de 1775. Il fut prononcé le 12 mai, par M. de Montégut. M. de Ponsan eut pour successeur, M. Magi.

1777. 89°. M. D'ESTADENS.

Son éloge est dans le recueil de 1777. Il fut prononcé par M. de Portes le 10 août. M. d'Estadens eut pour successeur, M. l'Abbé d'Héliot.

1777. 90°. M. DE MONTGAILLARD.

Son éloge est dans le recueil de 1777. Il fut prononcé par M. de Progen le 6 juin. M. de Montgaillard eut pour successeur, M. le Président de Sapte.

1778. 91°. M. l'Abbé DE VILLARS-LUGEIN.

Son éloge est dans le recueil de 1778. Il fut prononcé par M. Magi le 25 janvier. Sa place fut donnée à M. Férés.

1778. 92°. M. le Cardinal
DE LAROCHE-AYMONT.

Son éloge est dans le recueil de 1778. Il fut prononcé le 13 mars par M. Magi. M. de Laroche-Aymont eut pour successeur, M. de Lalo.

1779. 93°. M. l'Abbé D'HÉLIOT.

Son éloge est dans le recueil de 1779. Il fut prononcé le 1^{or}. mai par M. Magi. M. d'Héliot eut pour successeur, M. d'Albis.

1780. 94°. M. l'Abbé FOREST.

Son éloge est dans le recueil de 1780. M. Martel le prononça le 13 août. M. l'Abbé Forest eut pour successeur, M. le Comte de Périgord.

1780. 95°. M. DE PARAZOLS.

Son éloge est dans le recueil de 1780. M. Lacroix le prononça le 13 août. M. de Parazols eut pour successeur, M. de Rességuier, Procureur Général du Parlement.

1782. 96°. M. l'Abbé DE NEUVILÉ.

Son éloge, prononcé par M de Portes le 26 février 1782, ne fut point imprimé dans le recueil Académique, par la négligence de l'auteur ou des éditeurs; et pour y suppléer, je n'ai que ma mémoire, ignorant absolument à qui je pourrais m'adresser, pour avoir des renseignements plus étendus. M. l'Abbé de Neuvilé était né en Lorraine. Il avait voyagé dans le Nord de l'Europe, et avait fait un long séjour en Pologne. M. de Brienne qui avait créé, pour ainsi-dire, le Collège Royal de Toulouse, et qui s'en occupait d'une manière spéciale, ayant connu M. l'Abbé de Neuvilé, lorsqu'il revint en France, lui proposa la place de professeur d'histoire, vacante dans ce collège par la mort de M. l'Abbé Audra. M. l'Abbé de Neuvilé avait étudié l'histoire, et il aimait passionné-

ment tout ce qui tient à la littérature. Sachant qu'à Toulouse on cultivait les lettres, et qu'ainsi il pourrait s'y former une société agréable, il accepta avec empressement la chaire qu'on lui offrait. Un autre motif l'y détermina. Sa santé avait souffert considérablement, même dans sa jeunesse, du froid et de l'humidité de la Pologne. Il ne pouvait plus y résister, lorsqu'il eut atteint sa cinquantième année. Il vint donc à Toulouse, persuadé que le beau soleil de Languedoc le dédommagerait avec usure de tout ce qu'il avait souffert dans les neiges de Varsovie.

Avantageusement annoncé par les amis qu'il avait à Paris, il trouva ici l'accueil qui était dû à son mérite et aux formes de son éducation. Ses manières étaient simples, sa conversation intéressante, son langage pur, son caractère très-doux. Homme de cabinet, homme de bonne compagnie, faisant sa classe avec zèle et assiduité, vivant dans une parfaite union avec ses confrères, et cultivant les connaissances nombreuses qu'il eut bientôt faites à Toulouse, en moins d'un an, il s'y trouva établi, comme s'il y avait passé toute sa vie.

Tant que les Collèges de Toulouse furent dirigés par des Réguliers, l'Académie s'était fait une loi de n'en admettre aucun dans son sein, nul ne pouvant être Mainteneur, s'il n'était d'un état libre et indépendant, domicilié, et de condition à passer sa vie dans Toulouse.

(Lettres patentes de 1694).

Après la défection des Jésuites, le Collège Royal

ayant été confié à des Séculiers dont plusieurs avaient un mérite littéraire reconnu, l'Académie, sans articuler aucun motif d'exclusion, trouvait que l'autorité du principal et du bureau d'administration, indispensable pour l'ordre et la discipline, pouvait, en certaines occasions, porter atteinte à la parfaite indépendance d'un Mainteneur ; à quoi l'on ajoutait que ces sortes d'emplois n'étant pas à vie, on ne pouvait pas regarder comme domicilié à Toulouse, celui qui n'y était attaché que par sa chaire. Cette question plusieurs fois agitée, se renouvela à la mort de M. du Puget arrivée en 1773. On connaissait trop l'honnêteté de M. de Neuvilé, la fermeté de son caractère et la sagesse de sa conduite, pour craindre qu'il ne conservât pas l'indépendance de son opinion, et qu'il pût être destitué de sa place de Professeur. On considérait en outre que les Professeurs du Collège Royal, n'étaient pas soumis, comme les Doctrinaires, à ce qu'on appelait *l'obédience* aux ordres d'un supérieur, qui pouvait transférer tout professeur d'un Collège à un autre. Le mérite de M. de Neuvilé donnait du poids à ces considérations, et les circonstances de l'exil du Parlement contribuèrent à les faire prévaloir. Cet exil laissait un grand vide dans l'Académie et dans le nombre de ceux qui aspiraient aux places vacantes. M. de Neuvilé fut élu, et l'Académie n'eut qu'à se féliciter d'un pareil choix. Assidu, plein de zèle, attaché à ses devoirs académiques, il les remplit constamment à la grande satisfaction

de ses confrères qui le regrettèrent infiniment, lorsque la mort le leur enleva dans l'automne de 1781. Il eut pour successeur, M. Dumas.

1782. 97°. M. DUMAS.

Son éloge est dans le recueil de 1782. M. Magi le prononça le 29 juillet. Il eut pour successeur, M. l'Abbé de Grumet.

1782. 98°. M. DE LAFAGE.

Son éloge est dans le recueil de 1782. M. Jamme le prononça le 9 septembre. Il a eu pour successeur, M. de Latresne.

1782. 99°. M. DE PROGEN.

Son éloge fut prononcé le 18 mai 1783, par M. de Portes. On ne l'imprima point dans le recueil.

M. de Progen était un de ces vrais philosophes qui ne se bornent point aux spéculations morales, qui ne les comptent même pour rien, lorsqu'elles ne sont pas appuyées par la pratique journalière. Son père n'avait pas laissé assez de bien pour payer toutes ses dettes. Une substitution de son ayeul pouvait lui donner une assez grande aisance; mais sa sœur n'avait rien, et les créanciers de son père eussent été en souffrance. Il renonça à

se marier , pour partager avec sa sœur tout ce qu'il avait ; et pour pouvoir suivre un plan d'économie , dont l'objet était de payer les dettes de son père.

Ce qu'il avait résolu , il l'exécuta avec constance. Cette destination annuelle dura toute sa vie ; mais il eut le bonheur d'achever , avant de mourir , cette tâche honorable. Ce fut l'année même de sa mort , qu'il fit le dernier payement.

A Dieu ne plaise que je regarde comme héroïque la résolution par laquelle un fils associe ainsi son honneur à l'honneur de son père ; je veux seulement faire remarquer que M. de Progen ayant rempli ce devoir , se plaça avec distinction parmi les hommes essentiellement honnêtes et généreux.

Il était permis à une âme si énergique de ne pas prodiguer son estime , dans un siècle où l'égoïsme était érigé en principe. On en avait auguré qu'il jouerait très-bien le rôle du Misanthrope de Molière ; et l'on ne se trompa point.

Madame de Bournazel , fille aînée de M. de Bonrepos , réunissait chez elle une société choisie et brillante. Les plaisirs du jeu , de la parure , de la bonne chère , des conversations aimables et frivoles , n'en étaient pas bannis ; mais ils n'y tenaient que le second rang. Tous les arts agréables y venaient embellir les fêtes qu'aucune saison n'interrompait ; et toutes ces fêtes étaient marquées par la représentation de quelque chef-d'œuvre dramatique.

C'est sur le théâtre de cette société, que M. de Progen parut pour la première fois dans le rôle du Misanthrope. Pour le bien jouer, il ne s'amusa pas à étudier le ton et les manières de tel ou tel autre acteur. Il n'eut besoin, pour être un excellent Alceste, que d'outrer un peu l'expression de ses propres sentimens. Par une suite de ce caractère vrai, ferme et sensible, personne ne fut meilleur ami que lui, et ami plus indulgent pour les faiblesses humaines, qui n'intéressent ni la probité ni l'honneur. Il fut même à cet égard, un prodige de constance et de zèle. Il serait devenu importun et persécuteur ardent, pour le bien de ceux qu'il aimait. L'amitié était dans son âme une véritable passion.

M. de Progen, né dans la robe, avait été destiné à l'état de ses pères, et son éducation avait été dirigée vers cet objet. Mais n'étant pas assez riche, pour prendre une charge au Parlement, il entra dans les Mousquetaires dont le service se faisant à Paris, lui laissait le temps nécessaire pour suivre ses études, et le mettait à portée de tous les secours qui pouvaient en assurer le succès.

Il quitta les Mousquetaires au bout de dix ans, ne pouvant plus suffire aux dépenses de ses fréquens voyages et de son séjour à Paris, lorsqu'il eut fait le plan de payer les dettes de son père qui venait de mourir.

Ce fut en 1762, que l'Académie lui ouvrit ses portes. L'année suivante, il fut chargé de faire l'éloge de Clémence Isaure; et l'on s'aperçut bientôt que les opinions

nouvelles qui, depuis dix ans, commençaient à se répandre, ne l'avaient ni entraîné, ni séduit ; qu'elles avaient au contraire excité son indignation ; je dirais presque son courroux.

„ A en croire certains écrivains, disait-il, les crimes
 „ et les vertus sont de simples conventions ; les lois qui
 „ fixent la société et la réglent, ne font que des esclaves ;
 „ l'amour du bien public n'est qu'une chimère ; et
 „ si quelque chose est à l'abri de leurs censures,
 „ ils savent répandre des doutes sur ce qu'ils n'osent
 „ attaquer. „

Dans la Semonce qu'il prononça l'année suivante, il s'éleva contre la prétention d'être philosophe, qui, comme les autres modes, avait gagné la France entière.

„ Tout est maintenant philosophe, disait-il, ou du
 „ moins prétend l'être.... Les philosophes de ce siècle,
 „ détruisent tous les usages reçus ; mettent, à la place
 „ des vrais principes, les paradoxes les plus bizarres,
 „ souvent même les plus dangereux. Sans cesse occupés
 „ de leur intérêt personnel, ils ne parlent que de
 „ bien public, travaillent de toutes leurs forces à rom-
 „ pre les liens de la société ; ils prétendent au titre pré-
 „ cieux de citoyen, et répètent à tout propos, le nom
 „ de patrie, d'autant plus redoutables, que l'éloquence
 „ de quelques-uns d'entre eux, séduit, attache, enlève
 „ même quelques fois le lecteur. „

Les méditations philosophiques de M. de Progen, eurent toujours pour objet la morale. Il publia un recueil

de maximes, dont on trouvait l'application et le développement dans des contes véritablement moraux, qu'il avait lus dans nos séances, et qu'il donna ensuite au public. Un journaliste qui s'était garanti de la contagion des opinions nouvelles, et qui, malgré les désavantages de sa position, combattit toujours pour la religion et pour la morale, Freron dont le mérite littéraire ne fut jamais contesté, et qu'on peut nommer enfin, sans exciter aucune tempête, parla avec distinction de cet ouvrage de M. de Progen, et fit remarquer avec autant de justice que de vérité, que les contes qui avaient fait à Marmontel une si grande réputation, quoiqu'ils roulent sur les mœurs du temps, n'ayant pas pour objet les progrès de la morale dans toute sa pureté, étaient improprement appelés *contes Moraux*.

J'ai déjà dit que la vie de M. de Progen était conforme à ses vues morales. Aussi sa conduite devenait-elle plus régulière, à proportion que sa théorie acquérait plus d'étendue, et de profondeur. On ne peut pas le compter au nombre de ceux qui se laissent *aller doucement à la bonne loi naturelle*. Jamais homme ne livra moins que lui, les détails de sa vie au hasard des circonstances. Ces détails étaient au contraire soumis à un calcul qu'on appellerait minucieux, s'il n'avait pas eu pour objet, le meilleur emploi du temps. Celui de M. de Progen était distribué de telle sorte que sa vie d'un jour fut celle de toute l'année, et que toutes ses années se ressemblaient. Il avait tout combiné pour s'entretenir dans

cet état d'équilibre qui constitue la parfaite santé du corps et de l'esprit. Sa fidélité à suivre le plan de vie qu'il s'était tracé, lui en avait fait contracter le besoin. Quand l'heure du travail arrivait, il sentait ce besoin, comme les autres éprouvent la faim et la soif. La promenade, les autres distractions, les devoirs sociaux avaient également des heures et une durée fixe.

Jamais il n'arriva tard aux séances de l'Académie ; jamais il ne s'accoutuma à être interrompu par l'arrivée tardive d'un de ses confrères, soit dans ses propres lectures, soit dans l'attention qu'il donnait à celles des autres.

Il était sans indulgence pour les excuses banales, prises de la différence des montres et des horloges. Il ne concevait pas qu'on pût se laisser arrêter en chemin, quand on n'avait que le temps nécessaire pour arriver à l'heure indiquée. Au demeurant, l'impression de ce déplaisir n'avait rien de désobligeant pour personne. C'était une sorte de gémissement philosophique sur la négligence avec laquelle on remplit en général certains devoirs, et sur la facilité avec laquelle on se laisse détourner de la ligne qu'on s'est tracée. Personne n'était plus poli que M. de Progen, et n'était mieux placé que lui en bonne compagnie. Sa misantropie était toute intérieure. Ses manières étaient d'un homme attentif et bien élevé ; ses saillies les plus piquantes avaient un fonds d'obligeance qui le rendait très-aimable.

Il est inutile de dire que, dans ses propos et dans ses écrits, il ne manqua jamais ni à la décence, ni au respect qui est dû à la Religion. Chrétien de bonne foi, par sentiment et par principes, il réclama les secours de l'Église, lorsqu'il sentit les premières atteintes de sa dernière maladie. M. le Curé de St.-Étienne qu'il avait fait prier de venir le voir, fut extrêmement édifié de son courage, de sa résignation et de la confiance chrétienne qui devait être principalement le partage d'une âme droite, d'une ame forte que rien n'avait détournée des voies de la justice et de l'équité. Je compte pleinement, disait-il, sur la miséricorde de Dieu. Je mourrais en désespéré, s'il m'était jamais arrivé de rien écrire ou de rien dire contre la Religion.

Il mourut au mois d'avril en 1783. Il eut pour successeur, M. de Malcor.

1785. 100°. M. LEFRANC DE
POMPIGNAN.

Son éloge est dans le recueil de 1785. M. Castilhon le prononça le 20 février. M. de Pompignan eut pour successeur, M. Mailhe.

1785. 101°. M. DE LAMOTHE.

Son éloge est dans le même recueil. M. l'Abbé d'Aufrery

le prononça dans la même séance. J'ai succédé à M. de Lamothe.

1787. 102°. M. LECOMTE, Procureur
Général.

Son éloge est dans le recueil de 1787. M. Martel le prononça le 11 mars. M. Lecomte eut pour successeur, M. d'Escouloubre.

1787. 103°. M. l'Abbé d'AUFREY.

Son éloge est dans le même recueil. M. Martel le prononça dans la même séance. M. d'Aufrey eut pour successeur, M. de Panat.

1787. 104°. M. LACROIX.

Son éloge est dans le même recueil, je le prononçai dans la même séance. M. Lacroix eut pour successeur, M. l'Abbé Saint Jean.

1788. 105°. M. FÉRÈS.

Son éloge est dans le recueil de 1788. Il fut prononcé par M. Castilhon, le 2 mars. M. Férés eut pour successeur, M. Barere.

1789. 106°. M. DE GARAUD.

Son éloge est dans le recueil de 1789. Il fut prononcé par M. Castilhon , le 24 mai. M. de Garaud eut pour successeur , M. le Président de Paraza.

1789. 107°. M. DE VAUDEUIL.

Son éloge est dans le recueil de 1812. Il fut prononcé par M. de Latresne , le 24 mai 1789. M. de Vaudeuil eut pour successeur , M. de Lavedan.

1789. 108°. M. le Prés^{dnt}. DE SENAUX.

Son éloge est dans le recueil de 1789. Je le prononçai le 21 juin. M. de Senaux eut pour successeur , M. Floret.

1789. 109°. M. le Président DE SAUVETERRE.

Son éloge est dans le même recueil. Je le prononçai le 5 juillet. M. de Sauveterre eut pour successeur , M. Gez.

1793. 110°. M. DELPY.

Son éloge est dans le recueil de 1807. Je le prononçai le 18 juillet 1806. M. Delpy eut pour successeur , M. de Malaret.

1793. III^o. M. le Présdnt. DE PORTES.

M. le Président de Portes avait un caractère doux, des manières simples, un esprit juste et agréable, une disposition habituelle à la gaîté, la politesse et la facilité, qui font le charme des sociétés choisies. Il avait été destiné en naissant à la Magistrature. M. de Pardaillan son père, Président aux Enquêtes, jouissait d'une grande réputation d'habileté dans les affaires. Le frère de sa mère, M. d'Orbessan, Président à Mortier, avait ajouté aux connaissances de son état toutes les lumières que peut donner une littérature immense. C'étaient les deux modèles qu'on ne cessa de proposer à M. de Portes, dans son enfance et dans le cours de ses études.

Et pater Æneas et avunculus excitet Hector.

Quoique bien jeune à la mort de son père, M. de Portes fut pourvu de l'office de Président aux Enquêtes, et il apporta dans l'exercice de ses fonctions, une application constante, et une très-grande facilité à saisir les affaires et à les discuter.

Un des privilèges des Présidens était de n'être jamais chargés du rapport des procès. M. de Portes par obligation, ou pour la plus prompte expédition, se chargeait souvent de rapporter pour les autres. Il avait entr'autres talens, celui d'une grande clarté dans les idées, d'une élocution très-facile, d'une mémoire impertubable; et il s'était fait une méthode qui, mettant chaque chose à sa

place , écartait les embarras , et abrégeait les discussions. Cet exercice de surérogation , si avantageux pour la chambre qu'il présidait , lui fut très-utile à lui-même , lorsqu'aux approches de la vieillesse , ayant vu renouveler deux fois la composition des Enquêtes , il en quitta la présidence , pour aller prendre son rang de Conseiller à la grand'chambre , parmi ceux de son âge.

Là , où les affaires se succédaient sans interruption , il ne se trouva jamais surchargé , quoique son tour vînt , chaque jour , de faire quelque rapport : c'était comme son élément ; et ses confrères étaient toujours enchantés de sa méthode et de la limpidité de son esprit , qui contribuaient tant à la bonne et prompte justice qu'ils étaient chargés de rendre.

Il avait été reçu à l'Académie , en 1772 , à la mort de M. de Bojat ; et il avait , pour ses travaux académiques , le même zèle , que pour ses fonctions de magistrat. Exercé dans tous les genres d'écrire , il lut , trois mois après son installation , dans la séance du 2 août , un excellent discours sur les avantages que l'homme de lettres peut trouver dans les sociétés même les plus frivoles , lorsqu'il a déjà formé son esprit par des réflexions solides , et par des méditations qu'on ne peut bien approfondir , que dans la retraite. Dans la séance du 22 janvier suivant , il lut une Epître en vers sur le bonheur. Cette épître qui respire la philosophie la plus douce et la plus aimable , était écrite d'un style sage et animé :
c'était

c'était la raison ornée de tous les agrémens qui peuvent convenir à la parure de Minerve.

Pour connaître combien il était sensible aux charmes de l'éloquence et de la poésie, et avec quelle justesse il en appréciait les avantages, il suffit de lire le discours qu'il prononça dans la séance publique du trois mai 1778, sous le titre d'*Eloge de Clémence Isaure*.

J'indiquerai comme un modèle de goût, de correction, de justesse et de sensibilité, l'éloge de M. d'Estadens, qu'il avait prononcé en 1777.

Assidu à tous nos exercices, il était toujours prêt à prendre la parole, pour remplir nos séances particulières; comme au palais, il s'emparait, pour ses rapports, de tous les instans que les autres laissaient libres. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est de n'avoir pas été assez attentif à remettre aux éditeurs de nos recueils, tous ses ouvrages, et en particulier les éloges de M. de Progen et de M. l'Abbé de Neuvilé, où l'Académie avait remarqué, avec la tournure élégante de ses autres compositions, toutes les conceptions d'une philosophie sage et religieuse.

Il mourut pendant notre dispersion. Quand nous fûmes réunis, et qu'il fut question de lui donner un successeur, M. de Lavedan chargé de prononcer son éloge, remplit, au gré de l'Académie, cette tâche honorable. Cet éloge qu'il retint, pour y faire quelques changemens, et qui devait entrer dans le recueil de 1807, est inédit encore. Peut-être est-il perdu. En attendant que M. de

Lavedan le retrouve ou le rédige de nouveau, cette note empêchera qu'on n'impute à l'Académie d'avoir négligé de manifester ses regrets sur la perte d'un Académicien si aimable, si utile, et qui appartenait à une des premières familles de Toulouse et de l'ancienne province de Languedoc.

M. de Portes a eu pour successeur, M. Dralet.

1806. 112°. M. l'Abbé DE GRUMET.

Son éloge est dans le recueil de 1807. Je le prononçai dans la séance du 8 août 1806. M. de Grumet a eu pour successeur, M. d'Ayguesvives.

1806. 113°. M. le Prés^{dnt}. D'ORBESSAN.

Son éloge est dans le recueil de 1808. M. de Lavedan le prononça dans la séance du 22 août 1806. M. d'Orbessan a eu pour successeur, M. Gary.

1807. 114°. M. DE MIRAMONT.

Son éloge est dans le recueil de 1807. Il fut prononcé le 9 janvier, par M. Desazars. M. de Miramont a eu pour successeur, M. l'Abbé Jamme.

1807. 115°. M. le Président
DE PÉGUEYROLES.

Son éloge est dans le recueil de 1807. Je le prononçai

le 14 mars. M. de Pégueyroles a eu pour successeur,
M. Desmousseaux, Préfet de la Haute-Garonne.

1807. 116°. M. DE CAMBON, Évêque
de Mirepoix.

Son éloge est dans le recueil de 1808. Je le prononçai
dans la séance du 29 mai 1807. M. de Cambon a eu
pour successeur, M. Alexandre de Cambon son petit
neveu.

1807. 117°. M. DE PERIGORD.

Son éloge est dans le recueil de 1808. M. François de
Villeneuve le prononça dans la séance du 12 juin 1807.
M. de Perigord a eu pour successeur, M. Carré.

1807. 118°. M. DE MONTEGUT.

Son éloge est dans le recueil de 1807. Il fut prononcé
le 29 août 1806, par M. Hocquart, son successeur.

1808. 119°. M. le Président d'AGUIN.

Son éloge est dans le recueil de 1808. Je le prononçai
dans la séance du 8 janvier. M. d'Aguin a eu pour suc-
cesseur, M. Desazars.

1808. 120°. M. DE BARDY.

Son éloge est dans le recueil de 1808. Envoyé à l'Académie par M. de Lalo que ses infirmités retiennent sur un lit de douleur, il fut lu dans une des séances du mois de janvier. M. de Bardy a eu pour successeur, M. Primat Archevêque de Toulouse.

1808. 121°. M. le Président DE SAPTE.

Son éloge est dans le recueil de 1808. M. Hocquart le prononça dans la séance du 27 mars. M. de Sapte a eu pour successeur, M. François de Villeneuve.

1808. 122°. M. MAGI.

Son éloge est dans le recueil de 1808. Je le prononçai le premier mai. M. Magi a eu pour successeur, M. l'Abbé Reyniez de Rozières.

1808. 123°. M. DE BRIENNE.

Son éloge est dans le recueil de 1809. M. l'Abbé Jamme le prononça dans la séance du 13 juillet 1808. M. de Brienne a eu pour successeur, M. le Sénateur Dèmeunier.

1809. 124°. M. DE RAFIN.

Son éloge est dans le recueil de 1810. M. de Malaret le prononça dans la séance de 14 juin 1809. M. de Rafin a eu pour successeur, M. d'Aguilar.

1809. 125°. M. DILLON.

Son éloge est dans le recueil de 1810. M. l'Abbé Jamme le prononça dans la séance du 14 juin 1809. M. Dillon a eu pour successeur, M. Jouvent.

1809. 126°. M. FLORET.

Son éloge est dans le recueil de 1810. Je le prononçai dans la séance du 14 juin 1809. M. Floret a eu pour successeur, M. Pinaud.

1810. 127°. M. le Prés^{dent}. DE NIQUET.

Il avait été Chancelier de l'Académie. Il redevint simple Mainteneur, par l'édit de 1773. M. Picot de Lapeyrouse lui a succédé. Son éloge est dans le recueil de 1810. Il fut prononcé dans la séance du 4 avril. M. de Lalo dont le zèle n'est pas ralenti, par son état de souffrances habituelles, l'avait envoyé à l'Académie.

1810. 128°. M. CASTILHON.

Son éloge est dans le recueil de 1810. M. d'Ayguésives le prononça le 22 mars. M. Castilhon a eu pour successeur, M. Boilleau.

1811. 129°. M. DE RESSÉGUIER,
Procureur Général.

Son éloge est dans le recueil de 1811. Je le prononçai dans la séance du 5 avril. Sa place est encore vacante.

1811. 130°. M. DE CAMBON ;
Premier Président.

Son éloge est dans le recueil de 1812. M. d'Ayguésives le prononça le 23 août 1811. M. de Cambon a eu pour successeur, M. d'Aldéguier.

1811. 131°. M. DE PARAZA.

Son éloge est dans le recueil de 1812. M. Pinaud le prononça le 23 août 1811. M. de Paraza a eu pour successeur, M. Serres de Colombars.

1812.

132°. M. DE PANAT.

Son éloge est dans recueil de 1812. M. d'Aguilar l'a prononcé le 26 janvier. M. de Panat a eu pour successeur , M. Dantigny.

133°. M. DE VILLENEUVE-BOVILLE.

134°. M. DALBIS.

135°. M. GEZ.

136°. M. VERNY.

137°. M. DE GARDOUCH-BELESTA.

Les éloges des cinq Mainteneurs qui terminent cette Nécrologie, seront prononcés, lorsque l'Académie nommera aux places qu'ils ont laissées vacantes, et seront insérés dans les prochains recueils.

Ici finit la première partie de ce Mémoire. La seconde et la troisième, concernant le régime de l'Académie, et son établissement au Capitole, sont réservées, pour le Recueil de 1813.

ERRATA

Du Mémoire pour servir à l'Histoire de l'Académie.

-
- Page 22 , ligne 23. Au lieu de 1712 , lisez 1772.
Page 29 , ligne 25. *Menard* , lisez Maynard.
Page 37 , ligne 15. *Catherine* , lisez Catherine.
 ligne 16. *avaient* , lisez avaient.
Page 41 , ligne 8. 11°. , lisez 10°.
Page 43 , ligne 14. 1774 , lisez 1664.
Page 45 , ligne 20. *détracteurs* , lisez détracteurs.
Page 60 , ligne 19. *jnger* , lisez juger.
Page 61 , ligne 8. *l'aute* , lisez l'autre.
Page 67 , ligne 6. *prorpe* , lisez propre.
Page 94 , ligne 23. après le mot malheur , ajoutez de.
Page 98 , ligne 14. *excès* , lisez excès.
Page 111 , ligne 1^{ere}. 68° , lisez 69°.
Page 167 lignes 10 et 11. *cette nécrologie* , lisez ce
nécrologe.